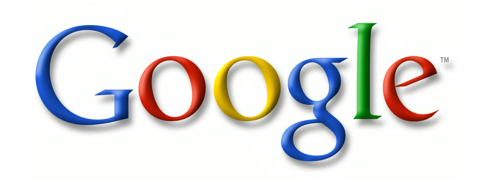






SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

15e VOLUME



BAYEUX

IMPRIMERIE RENÉ-P. COLAS

RUE ROYALE

1926

BAYEUX

Jules JÉHANNE

87, Rue Saint-Malo

CAEN

L. JOUAN & BIGOT

111, Rue Saint-Pierre

DAMIGNY

ancien Fief et Château

PAROISSE DE NONANT PRÈS BAYEUX

De la ville d'Ys, engloutie par l'Océan, rien ne reste, disent les légendes bretonnes, sinon le son de ses cloches qui, aux jours de tempête, se mêle au bruit des flots. Ainsi, là où les ruines même ont disparu, certains vagues ressouvenirs persistent dans la tradition populaire. C'est un conte de folklore ; c'est parfois la simple appellation d'un lieu-dit : il n'en faut pas davantage pour mettre en éveil la curiosité de l'archéologue et lui donner soupçon que peut-être il y a là « quelque chose ». De ce « peut-être » à l'assurance fondée d'une particularité historique, il y a loin sans doute ; et ce qui suffit à évoquer les imaginations du poète est un fondement trop fragile aux constructions de l'historien Mais, creusons-là, se dit-il, peut-être trouverons-nous le roc.

Quand, en 1914, une charité discrète permit aux Séminaristes de s'établir, pour leurs congés d'été, dans la résidence inhabitée de Damigny, à 5 kilomètres à l'Est de Bayeux, je fus frappé de l'insistance que mettait toute la population rurale à dénommer « *le Château* » cette fragile construction rectangulaire, vieille au plus de 60 à 80 ans, proprette dans sa blancheur, gentille maison de famille, mais si dépourvue de puissance et de somptuosité !... Un ruisseau, profond d'un à deux pieds, large de huit, limite, en carré, le jardin d'un demi-hectare : on appelle ce fossé *La Douve*. Tout près de la maison, au Nord-Est, subsiste une petite tourelle, et, dans la muraille d'une grange voisine, quelques pierres moulurées, restes évidents d'une crédence d'église et d'une baie du XIV[e] au XV[e] siècle ; tout à l'entour, dans la campagne, les gras herbages, les pacifiques pièces de labour, les sentiers les plus dénudés, portent des noms évocateurs d'exploits cynégétiques en pays puissamment boisé : *La Chesnée*, *Les Parcs*, *La Chasse d'Ormes*, *La Chasse de Hêtres*, *Les*

Chasses de Damigny, Le Loup Pendu, La Petite Chasse d'Ormes. Vraiment, n'y avait-il pas là « quelque chose ». Consultés, de Caumont (1) et Béziers (2) m'apprirent que Damigny avait été un fief noble, quart de haubert, relevant du roi ; il comportait une forteresse et joua un rôle dans la guerre de Cent Ans ; ce fief avait longtemps appartenu aux Longaunay, seigneurs aussi de Dampierre (3). Des Longaunay, il avait passé aux de la Guiche de Saint-Géran. Enfin Béziers ajoute que Damigny fut acheté au cours du XVIIIe siècle par messire Foucault, marquis de Magny (4). Voilà des pistes ; à les suivre on peut espérer bonne chasse, surtout quand on a pu associer à ses recherches le fin limier d'archives qu'est M. le chanoine Le Mâle, et combien tenace à poursuivre ! combien généreux aussi à livrer aux autres le fruit de ses découvertes ! Son plus bel exploit, concernant Damigny, est d'avoir mis la main sur certaines grosses liasses de la Série E aux Archives Départementales du Calvados ; ces documents, dits *dossiers de la Briffe*, sont les titres et papiers des derniers possesseurs du fief, émigrés à la Révolution. Parmi ces nombreuses pièces, il en est une précieuse entre les autres ; elle date de 1773 : c'est un état de lieux descriptif, très minutieux, tendant à reconnaître, parmi les ruines et destructions du vieux château et de ses fermes, quelles dégradations sont antérieures, quelles postérieures à l'année 1755. Ce document, dressé par Antoine Fouquet, expert juré et architecte en la ville de Bayeux, nous aidera puissamment à reconstituer l'état primitif du domaine seigneurial.

La plus ancienne mention du fief de Damigny nous reporte au milieu du XIIe siècle. On la trouve dans le Cartulaire de St Nicolas de la Chesnaye, manuscrit 1 de la Bibliothèque municipale de Bayeux, fol. VIxx et XV. Dans cet acte, daté de l'épiscopat de Robert des Ablèges, donc antérieur à 1230, il est dit que Robert, aïeul de Mabille, femme de Gauthier du Plessis, avait acheté de Guillaume de Glos « le manoir de Damigny,

(1) DE CAUMONT. — *Statistique monumentale du Calvados*, tome III (1857), p. 402-403 ; Cfr. p. 257 à 263 pour Dampierre.

(2) BÉZIERS. — *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux.* (Rouen et Paris 1894-1896). Tome II, p. 256-257.

(3) Dampierre, arrt de Vire, canton d'Aunay-sur-Odon.

(4) HIPPEAU. *Dictionnaire topographique du départt du Calvados*, in-4° 1883 (Imprimerie Nationale), fourmille d'inexactitudes sur Damigny, Nonant, Saint-Germain-de-la-Lieue et Saint-Martin-des-Entrées. — EMILE TRAVERS, *Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1852* (un in-8°, Paris-Rouen 1901), notes 54, 794, 831, etc., confond à tort Damigny-Nonant avec d'Amigny-Maisons.

cum pertinenciis suis » ; seulement, cette vente stipulait la retenue d'une rente que Gauthier du Plessis et Mabille reconnaissent devoir à Adan de Glos, héritier du vendeur. De cette rente ainsi confirmée, Adan de Glos fait aumône « *fratribus leprosis Sancti Nicholai Bajocensis* ». Voilà donc établi qu'avant 1230 Damigny est aux mains de *Gauthier du Plessis,* du chef de sa femme Mabille, et qu'au temps du grand-père de Mabille, donc vers 1150, Damigny appartenait à *Guillaume de Glos.* Au cartulaire de Mondaye, *Gaufroy du Plessis*, au XIIIe siècle, est qualifié « *dominus* de *Damigneio* », et il donne à l'abbaye « une vergie de terre sise à Nonant » (1).

En 1371, quand les Commissaires royaux de Charles V font l'inspection des châteaux et places fortes du Baillage de Caen, pour déterminer quels devaient être détruits comme hors d'état de résister, et quels devaient être mis en état de défense, ils visitent Damigny et reconnaissent bonne la forteresse : « Item, ce jour Samedi VIe de Mars 1381, au manoir de « Damigny, dont est *Pierres du Plesseis*, cappitaine et seigneur, com- « mandé lui fut que le fort fust mis en estat, et temps donnèrent jusques « à Pasques ». *(Mém. Antiq. de Normand.* Tome XI, page 198).

A. de Caumont dit qu'en 1417, Damigny fut pris par les Anglais : c'est vraisemblable, et, si l'on veut, certain, puisqu'ils occupèrent tout le pays, sauf le Mont Saint-Michel ; mais, au moins dans ce qui a été publié des *Rôles Normands* (2), on ne trouve pas Damigny parmi les forteresses dont est rapportée la Capitulation ; on ne mentionne le nom d'aucun seigneur de Damigny parmi les courageux compagnons, insoumis au roi d'Angleterre, et retranchés avec d'Estouteville au Mont Saint-Michel ; pas trace non plus d'attribution des biens de Damigny.

Au demeurant, qu'était exactement ce *fort de Damigny ?...* L'état actuel des lieux ne permet guère de le conjecturer : pas un pan de muraille, pas une substruction pour donner un point de repère. Et que de fois ne me suis-je pas évertué à me représenter vainement un donjon et des tours bâtis sur ce terrain invraisemblable ! Le rectangle limité par le ruisseau boueux dit *La Douve*, constitue plutôt une dépression marécageuse, une sorte de cuvette ou de fosse, dominée, surtout au Levant, par un plateau, formant talus d'une dizaine de mètres. N'est-ce pas sur cette plateforme élevée qu'il faudrait plutôt situer l'emplacement du château fort ?... Je chercherais encore, si le minutieux état de lieux de

(1) **Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, manuscr. 164, fol. 56 v°.**

(2) **Mém. de la** *Soc. des Antiq. de Norm.* **Tomes XV et XXIII.**

1773 n'était venu résoudre le problème, et d'une façon assez inattendue. C'est bien au milieu de la cuvette qu'il faut placer notre enceinte de murailles ; et, qui plus est, au lieu de surélever la dépression, il faut, pour rétablir les choses, la creuser d'au moins deux mètres ; car notre état de lieux décrit et mesure, en longueur, largeur, hauteur et profondeur, et l'ensemble des constructions, et chacune de leurs parties. Donc, tout l'espace occupé aujourd'hui par le jardin marécageux, et plus à l'Est, jusqu'au grand talus, formait une vaste et profonde pièce d'eau, de 100 à 110 mètres de l'Est à l'Ouest, de 50 à 70 mètres du Sud au Nord. Au milieu de l'étang, une motte, en forme d'îlot, sur laquelle s'élève une bastille carrée, de 30 mètres de côté. Supposons à cette bastille des tours d'angle, et, sur la face Nord, où se trouvait certainement le pont-levis, admettons une porte fortifiée : cette reconstitution imaginaire sera voisine de la réalité.

En 1773, il ne reste du fort que des pans de murs, suffisants toutefois pour en dessiner les contours. « *Nous avons*, dit l'état de lieux, *première-* « *ment vu et visité le vieux château de Damigny, et, après l'avoir mesuré,* « *il s'est trouvé avoir : face Midy et Nord 94 pieds ; face Levant et Cou-* « *chant 88 pieds. Lequel château est en totalle ruine, ne restant plus que* « *des vieux vestiges de murs, qui en forment encore la cloture aujourd'huy.* « *Et est entouré d'une nappe d'eau, laquelle a de grandeur : 1° le côté étant* « *au devant dudit château au Midy 332 pieds..... etc.* »

Dans l'enceinte des murailles, il restait, en 1755, deux pavillons, et une chapelle de 10 mètres sur 6, avec, au-dessus de la porte, « *un rond-* « *point* (rosace) *et un clocher sans cloche ; trois fenêtres avec meneaux et* « *barlottements ; une voute à nervures retombant sur des chapiteaux, et* « *une litre avec quantité de différentes armoiries et écussons* ». De cette chapelle, comme d'ailleurs de toute la construction centrale, rien ne subsiste aujourd'hui, sinon peut-être quelques pierres à moulures remployées dans la restauration de la grange.

Cette chapelle avait été fondée en 1339, sous le vocable de Notre-Dame, par *Guillaume du Plessis*, seigneur de Damigny, et son épouse Jeanne Couvrechief, D^e de Lyon et Basly (1). Plus tard, en 1691, Marie de la Guiche, duchesse de Ventadour, D^e châtelaine de Damigny, décla-

(1) ARCHIV. DÉPART^les DU CALVADOS, SÉRIE E, *dossiers de la Briffe* (non inventoriés). On lit dans ce même document, n° 283 : « Item, la chapelle seigneuriale de l'église de Nonant, aussi ancienne que l'église, sous laquelle est un cavot où sont inhumés les seigneurs de Damigny. »

rera que « la chapelle du manoir et château de Damigny n'est pas un « bénéfice, mais un lieu anciennement bâti pour la commodité des « seigneurs et domestiques. » (1)

« Pierre du Plesseis, cappitaine et seigneur » de la forteresse en 1371, est le dernier du nom qui possède Damigny. Vers 1380, sa sœur, Agnès du Plessis, fille de Guillaume, fondateur de la Chapelle, et dame de Damigny, porte ce domaine et ce titre dans la famille DE LONGAUNAY, par son mariage avec Lucas, fils de Bertrand de Longaunay. Cette famille de noblesse militaire avait sa souche en Bretagne et était apparentée à Bertrand du Guesclin. D'après La Chenaye-Desbois (2), *Lucas de Longaunay* servait sous les ordres du Connétable et vint avec lui en Normandie. Damigny sera le domaine des Longaunay jusqu'aux environs de 1610-1620, donc pendant plus de 200 ans (3). Alors, tombé en quenouille, le titre, par une alliance, sortira de la famille, comme nous le verrons ci-après.

C'est sous *Hervé* ou *Hervieu II de Longaunay*, fils de Lucas et d'Agnès du Plessis, qu'eut lieu la conquête de la région normande par Henri V d'Angleterre. Mais, je le répète, du siège et de la capitulation de Damigny, il n'est nulle part fait mention, et Longaunay ne paraît, non plus que du Plessis, au nombre des seigneurs combattant pour ou contre l'étranger. Une pièce du 19 février 1440 porte : « Hervieu de Longaunay, « lieutenant à St-Lo, pour honorable homme et saige Thomas Pellevé, « escuier, viconte de Carentan, a fait faire à St-Lo 200 maillés de plon en « chascun desquels avait une dague ». (Bibl. Nat[le] : fonds français 26.606, pièce 3.964). Cette pièce semble supposer que ce Longaunay s'était soumis au roi d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, après la fin de l'occupation anglaise, nous retrouvons Damigny aux mains des Longaunay. A Hervé II succèdent *Jean Ier*, Hervé III, puis Jean II, tous vaillants officiers mêlés à toutes les guerres, en France et hors de France, sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier.

Hervé III, le 18 février 1514 fait échange de terres avec les frères et sœurs de la Confrérie St Martin, fondée et établie en l'église de Nonant... « et, pour ce que ledit eschange, baillié par ledit sr de Damigny auxdits frères, est de meilleur valeur que le contre eschange... lesdits frères

(1) *Dossiers de la Briffe.*

(2) DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionn. de la Noblesse,* in-4°, Paris 1775.

(3) Les armoiries des Longaunay portent d'azur au sautoir d'argent.

dessus nommés, pour eulx et endit nom, accueillent et associent ledit seigneur de Damigny, frère de laditte Confrairie. » (1)

En 1517, le même Hervé de Longaunay fait aveu au roy d'un « fieu ou tenement nommé le fieu de Damigny, tenu par un quart de fieu de chevalier... consiste en manoir, douves, jardins, terres labourables, etc... Et à raison duquel fieu ay droit de présenter à la chapelle du manoir seigneurial dudit lieu. » (Arch. Nat[les] P. 300 [I] pièce II[C] XLVIII).

De *Jean II* de Longaunay, il est fait mention dans la « *Recherche des élus de la vicomté de Bayeux en 1523* » (2) ; et aussi dans la « *Recherche des nobles faicte par les esleuz de Bayeux en l'an 1450* » (3). Par son mariage avec Marie Thésart, petite nièce de Louis Thésart, évêque de Bayeux, Jean II de Longaunay devint seigneur de Dampierre. Ce nouveau titre reste joint avec celui de seigneur de Damigny pendant deux générations ; il persistera dans la branche cadette, après que l'extinction de la filiation masculine dans la branche ainée aura porté Damigny dans la famille de Saint-Géran.

Des Longaunay-*Damigny-Dampierre*, le plus célèbre est *Hervé IV*, chevalier de l'Ordre du Roy, Capp[ne] de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour Sa Majesté en la Basse-Normandie, sieur du lieu d'Amigny, Dampierre, Franqueville, etc..., dont le tombeau et la verbeuse épitaphe ornent la chapelle seigneuriale de l'église de Dampierre. Après avoir bataillé au service de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, Hervé de Longaunay, devenu lieutenant du roi en Basse-Normandie, se reposait à Dampierre. Peut-être en construisit-t-il le château, planté lui aussi dans un bas-fond, au milieu d'un étang, à l'instar de Damigny. Plus que septuagénaire, Hervé IV reprit la campagne pour le service du roi. Aux premiers mois de 1589, nous le trouvons combattant, sous le duc de Montpensier, contre les Ligueurs de Normandie, à Falaise ; puis, lieutenant du comte de Thorigny, Odet de Matignon, il défait les Gauthiers ou Ligueurs des campagnes, entre Falaise et Argentan (22 avril 1589) (4). L'année suivante, il est à Ivry, où il se fait tuer, — « emporté d'un boulet de canon dès le commencement de la bataille (14 mars 1590) » (5).

(1) *Dossiers de la Briffe*, liasse 3.
(2) Manuscrit de Farcy, collect. Mancel, n° 278.
(3) Item. Manuscrit Y. 16, fol. 270 ; — Manuscr. 107, fol. 198.
(4) C. Le Hardy, *Hist. du Protestantisme en Normandie*, in-8°, Caen, p. 315-317. — de Thou, *Hist. Universelle*, liv. XCV.
(5) de Thou, *Hist. Univ.*, liv. XCVIII.

Dans toute cette période, Hervé IV et son fils aîné Jean sont mêlés aux mêmes événements militaires. Il en résulte des confusions chez les historiographes, qui identifient parfois diversement le personnage désigné dans les documents par l'appellation, commune aux deux « de Longaunay » ou « de Dampierre ». Certains faits sont cependant hors de doute, et peuvent aider à interpréter les autres Ainsi, le Longaunay-Dampierre qui est tué à Ivry est incontestablement *Hervé;* et le Longaunay-Dampierre qui, après avoir voulu livrer Saint-Lô aux Ligueurs, se retranchera dans la forteresse de Neuilly, comme on le verra ci-après, est bien *Jean III.*

Comment, dans le temps même que Hervé usait ses dernières forces et mourait au service de Henri IV, son fils aîné, Jean III de Longaunay, combattait-il pour la Ligue dans la région de Saint Lô et Carentan ?... C'est un cas, entre cent autres, du désarroi général produit, dans les familles de noblesse militaire, par les derniers événements du règne de Henri III. Jusqu'au début de 1589, les Longaunay, père et fils, combattaient pour la même cause, l'un et l'autre dévoués au roi qui, par l'édit de Blois (Janvier 1577), l'édit de Nemours (Juillet 1585), l'édit d'Union (Juillet 1588), s'était déclaré ennemi des huguenots. — « En Basse-« Normandie, dit Toustain de Billy, ceux des Réformés qui préféraient « leur religion à leur patrie étaient en obligation de se retirer vers M. « de Longaunay, lieutenant du roi, qui leur délivrait un passe-port ». Le titre de « *lieutenant du roi* en Basse Normandie » indique qu'il s'agit ici de Hervé IV (1).

Pendant que Hervé est lieutenant du roi, Jean III commande à Saint-Lô, à titre d'*intendant militaire.* En 1585, on suggère au roi de raser les fortifications de Saint-Lô, pour ôter aux huguenots l'idée de s'en emparer et d'y établir un centre d'opérations. M. de Longaunay intervient (Jean III, je crois). Par une lettre du 28 Novembre 1585, il annonce aux échevins qu'il a obtenu du roi que les défenses de la ville soient au contraire renforcées (2). Le 16 Janvier 1586, et en Octobre 1587, autres lettres de M. de Longaunay aux échevins de Saint-Lô, pour les engager à

(1) Messire René Toustain de Billy (prêtre, D^r en Théolog., curé de Mesnil-Opac, 1709). *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes.* 1re partie (villes de St-Lô et Carentan), publiée par la Société d'Archéologie du départ. de la Manche. Un in-8° de 193 p. — Saint-Lô, 1864, p. 112.

(2) A. Delalande (avocat au barreau de Valognes), *Hist. des guerres de religion dans la Manche.* 1 in-8° de XIV, 353 p., Paris-Valognes 1844, p. 140. — Item, Toustain de Billy. *Op. cit.* p. 118.

se bien garder contre les attaques possibles des huguenots Condé et Colombières (1). Jusque-là, entente parfaite ; — mais survient l'assassinat du duc de Guise et de son frère le Cardinal, par ordre du roi, le 23 Décembre 1588. Dès lors grande perplexité parmi les chefs catholiques ; les uns restent, à tout risque, fidèles au roi, et tel fut Hervé IV. Quant à Jean de Longaunay, il se déclare pour la Ligue, ainsi que le gouverneur Bonfossé : « Ils croyaient bonnement, dit Toustain de Billy, être de leur « devoir de bons catholiques de s'opposer à un roi qu'on publiait favo- « riser les hérétiques, et qu'on disait avoir été excommunié par le Pape. » — *(Op. cit.* p. 122). Il ne tint pas à eux que Saint-Lô abandonnât le parti du roi pour se donner aux Ligueurs. Mais leur influence fut combattue par les bourgeois, dont Jean Duchemin, s[r] de la Haule, organisa la résistance : le 20 Mai 1589, le duc de Montpensier en écrivit ses félicitations aux échevins. Longaunay dut quitter Saint Lô, dont Jean de la Haule devint gouverneur. En septembre 1589, de la Haule ira recevoir à Granville le contingent amené par la flotte anglaise au secours de Henri IV et des Réformés.

Entre temps, Henry III avait été assassiné par Jacques Clément (1[er] août 1589), et les seigneurs catholiques demeurés fidèles au roi se trouvèrent en présence d'un prétendant qui était le chef même des huguenots, Henry de Navarre : nouvelles perplexités. D'Aubigné rapporte l'entrevue fort orageuse du Béarnais avec les chefs de l'armée royale : « d'O, « Manou son frère, Antragues, Châteauvieux, murmurent. A dix pas du « roi, il leur écharpe de (dire vouloir) se rendre plutôt à toutes sortes « d'ennemis que de souffrir un Roi huguenot. Dampierre, premier maré- « chal de camp, fit ouïr tout haut ce que les autres serroyent entre les « dents. » (2) Pour les apaiser, Henri s'engagea à se faire instruire de la doctrine catholique, et à l'embrasser s'il la reconnaissait fondée. Malgré ces concessions, d'une sincérité, pour lors du moins, assez douteuse, plusieurs chefs abandonnèrent le parti du roi pour se rallier à la Ligue. Longaunay-Dampierre, qui avait murmuré plus que les autres, resta pourtant attaché à la cause de Henri IV. On peut croire que ce ne fut pas, à ce début, sans hésitation, et qu'en tombant, sept mois après, sur le champ de bataille d'Ivry, il ne lança point de malédiction contre son fils aîné, Jean III de Longaunay, qui, lui, tenait pour la Ligue, en Basse-Normandie.

(1) Toustain de Billy, *Op. cit.* p. 118 et 121. — Item, A. Delalande, *Op. cit.* p. 141 et 144.

(2) d'Aubigné, *Histoire Universelle*, 3 tomes en 1 volume, in-folio. Amsterdam, 1626. (2[me] édition) Tome III, Liv. II, Ch. 23, p. 253.

Il est vrai que, près de deux cents ans après l'événement, Béziers, dans la dernière édition de Moréri en 1759, et La Chenaye-Desbois en 1775, affirment que les deux fils aînés d'Hervé de Longaunay, Jean et Antoine, se battaient à Ivry, pour la cause du roi, à côté de leur père. Passe pour le cadet, dont aucun document ne fait mention pour ou contre ; mais d'incontestables relations historiques paraissent contredire absolument cette assertion pour ce qui est de Jean. Moréri et La Chenaye ont pris tardivement leurs informations dans les familles intéressées, et là s'applique très probablement la juste remarque de G. Le Hardy : « les royalistes « ayant fini par triompher, tout le monde voulut avoir toujours été « royaliste ». *(Op. cit.* p. 333). Ce qui est certain, c'est qu'à l'été de 1589, obligé d'abandonner Saint-Lô à de la Haule, Jean de Longaunay tenait la campagne, pour la Ligue, dans la région de Carentan. Le 20 novembre, il s'établit dans la forteresse de Neuilly. Ce lui fut chose aisée : le château de Neuilly appartenait à l'évêché, vacant depuis 1586 (1). A Bayeux, d'ailleurs, le Chapitre tenait en majorité pour la Ligue, et la ville servait de centre de réunion aux chefs du parti catholique. Du 22 au 25 novembre 1589, au lendemain de l'occupation, par Longaunay, du château de Neuilly, le duc de Montpensier fit une démonstration sous les murs de Bayeux, — « à cause des Princes, dit Hermant, qui s'y étaient retirés, et « qui ne voulaient point reconnaître Henri IV pour roy, parce qu'il était « Huguenot..... Pendant ce siège, Dominique de Vicques-la-Moris- « sière, seigneur de l'Isle, était dans Bayeux, où il commandait les « troupes qui tenaient le parti des Princes qui ne voulaient pas recon- « naître le Roy..... et, dans ce même temps, Jacques de la Morissière, « seigneur de Vic, frère dudit commandant, fut élu Doyen du Chapitre « de la Cathédrale. » (2)

Que l'auteur du coup de main sur le château de Neuilly soit bien *Jean III* de Longaunay, et non pas son frère Antoine ou un autre, un document contemporain, œuvre d'un témoin oculaire, en donne la certitude. Messire Jean Potier, chanoine, trésorier de la Cathédrale de Bayeux, écrit en 1597 : ...« Jean de Longaunay, sieur de Damigny, ayant « pris le party de la Ligue, contre son père qui estoit gouverneur pour « le roy en ce païs, qui fut tué à la bataille d'Ivry, s'empara du château « de Nully très fort et ancien, qui deppendoit de l'évèché de Bayeux,

(1) Par la mort de Mathurin de Savonnières.

(2) Hermant, *Hist. du Diocèse de Bayeux,* 1 in-4°, Caen 1705, page 432-433.

« dedans lequel il fut assiégé par Mons. le duc de Monpensier, sr de « Bourbon, lieutenant général pour le roy en Normandye... » (1)

De Neuilly, son centre d'opération, Jean de Longaunay courait sus aux huguenots, qu'il harcelait, et qu'il mettait à rançon. On conçoit qu'il en voulait spécialement à Jean Duchemin de la Haule, qui l'avait évincé de Saint-Lô. Deux fois il le fit prisonnier et : « outre la perte de tous ses « meubles, il lui coûta 7.000 liv. pour ses rançons. » (Toustain de Billy, *Op. cit.* p. 124).

Ce n'est qu'après la bataille d'Ivry que Jean de Longaunay put être débusqué du fort de Neuilly. Montpensier, sur les instances du Parlement de Caen, vint l'y assiéger, le 1er Juin 1590. Après quatre jours, Longaunay dut rendre le château. Mais Montpensier le ménagea fort : il lui accorda 3.000 écus de composition, un délai pour décider s'il se rangerait ou non au parti du roi, et la liberté de sortir en armes avec ses soldats. Aussi, le voyait-on, quelques jours après, circuler dans les rues de Caen, avec une troupe d'estafiers (2). C'est que le Béarnais avait le sens des réalités : il savait que ni Arques, ni Ivry, encore moins la capitulation du château de Neuilly ne lui donnaient sécurité définitive en ces régions de la Basse-Normandie, agitées par une guerre de partisans toute de surprises et d'embuscades, sorte de chouannerie anticipée, dont les foyers, ici réduits, se rallumaient sans cesse ailleurs. Il jugea qu'il n'aurait de repos qu'en ralliant les mécontents à sa cause. Pour cela, il se garda de les exaspérer ; finalement, il résolut de leur donner satisfaction pour l'essentiel. Son abjuration, en 1593, les gagna tous ; de son côté, il passa l'éponge et affecta de ne garder des anciennes oppositions ni rancune ni souvenir. Par sa faveur, Jean III de Longaunay-Damigny devint « mestre de camp « d'infanterie, gouverneur des ville et château de Carentan. »

Au partage de la succession d'Hervé IV, *Jean III* choisit Damigny ; *Antoine Ier* fut seigneur de Dampierre. Le 5 juin 1614, Jean III résigna, à condition de survivance, le gouvernement de Carentan, en faveur de son frère puisné. Cette charge militaire se transmettra de père en fils dans la descendance aînée d'Antoine Ier, par *Charles Ier* de Longaunay-Boisheroult ; tandis que la seigneurie de Dampierre passera à la branche cadette par *Hervé V* de Longaunay-Dampierre.

Mais, revenons à Damigny. En 1591, le château semble être encore

(1) Manuscrit 136 de la Biblioth. du Chapitre de Bayeux, p. 224.

(2) Cfr. Lair (Jules). *Hist. du Parlement de Normandie*, depuis sa translation à Caen en 1589, etc... 1 in-8°, Caen 1861, p. 104-106.

habitable, voire même habité par Jean III et les siens, si on ne prend pas pour pure forme de style le libellé d'un contrat du 11 Juin de cette année 1591, par lequel Jean III donne à fief une pièce de terre, à charge de... « faire taire les rennes ou grenouilles de la douve dudit lieu Dami-« gny, une fois par chacune fois que la dame ou demoiselle dudit lieu « sera en son accouchement. » (Dossier de la Briffe).

Jean III mourut assez jeune, certainement avant 1619. Il avait épousé Suzanne Aux-Epaules, fille du Seigneur de Sainte-Marie-du Mont, qu'il laissa veuve avec une fille unique, Suzanne de Longaunay, dame de Damigny (1). Mère et fille entrèrent à la fois, par une double alliance, dans la famille de Saint-Géran : Suzanne Aux-Epaules, veuve de Jean III, épousa *François de la Guiche* de Saint-Géran, maréchal de France, d'une vieille famille du Mâconnais. C'est probablement ce La Guiche qui commandait, à Ivry, l'artillerie de Henri IV. Veuf d'Anne de Tournon, dame de la Palice, il avait eu d'elle un fils, *Claude Maximilien de la Guiche* de Saint-Géran, maréchal et gouverneur du Bourbonnais : Suzanne de Longaunay l'épousa en 1619, lui apportant le titre de Seigneur de Damigny.

Le 10 Juillet 1651, « Suzanne de Longaunay, et haut et puissant seigneur « Messire Claude de la Guiche, chevallier, seigneur comte de Saint-« Géran... lieutenant général des armées de Sa Majesté, etc..., estant « de présent en leur château de Damigny, ladite dame vend à Messire « Jacques de la Thioule, sieur de la Luzerne... toutes les terres et héri-« tages qui luy appartiennent en la paroisse de Martragny... moyennant « le prix de 3.000 livres présentement payées comptant par ledit seigneur « de la Luzerne, en louis d'or... en présence dudit seigneur comte de « Saint-Géran, qui a dès à présent fait remplacement de ladite somme... « au proffit de ladite dame, son espouse..., etc. » (2)

Vers 1659, mourait le maréchal *Claude* de la Guiche, marquis de Saint-Géran. On tenait communément que Suzanne de Longaunay ne lui avait point donné d'enfants. Damigny devait dès lors revenir, après la mort de Suzanne de Longaunay, à sa demi-sœur Marie de la Guiche, duchesse de Ventadour, née en 1620, du mariage de Suzanne Aux-Epaules avec *François* de la Guiche de Saint-Géran. Mais raconte Saint-Simon,

(1) Dans une ou deux pièces d'archives, cette même fille de Jean III est appelée Marie. Le nom de Suzanne se trouve plus fréquemment. D'ailleurs elle-même se souscrit « *Suzanne de Longaunay* ».

(2) Pièce originale en parchemin, de la bibliothèque de M. le chanoine Le Mâle.

« Suzanne de Longaunay avait accouché fort singulièrement d'un fils, le « 15 Août 1641, lequel fut encore plus étrangement élevé hors de chez « elle, et qu'elle ne montra qu'après la mort de son mari. Madame de « Ventadour le prétendit bâtard ou supposé : ce fut la matière d'une « question d'état extrêment curieuse, et d'un grand procès. Madame de « Saint-Géran, après l'avoir bien défendu, s'avisa d'un moyen qui, de « l'aveu des juges depuis l'issue finale du procès, contribua plus que tout « à le lui faire gagner, par l'horreur qu'il causa. Elle leur déclara que ce « jeune homme serait ou son fils ou son mari, et que si, par leur arrêt, « il était déclaré n'être pas fils du feu comte de Saint-Géran et d'elle, « elle l'épouserait le lendemain. C'était une femme si déterminée, que « pas un des juges ne douta qu'elle ne le fit comme elle le disait ; et là-« dessus, plus que par d'autres raisons, il fut déclaré fils du feu comte de « Saint-Géran et d'elle, par arrêts du Parlement du 5 Juillet (alias : « 29 Juillet) 1663, et 5 Juin 1666. ».

Est-ce pour soutenir ce procès que, le 23 Octobre 1659, on faisait vendre, au château de Damigny, « les meubles de M. le comte de Saint-« Géran, à laquelle vente se présentèrent le Curé de Nonant et Chris-« tophe Maillard, chapelain de Damigny, qui s'opposèrent à la vente des « ornements de ladite chapelle, dont délivrance leur fut accordée » ?...(1)

C'était un curieux personnage que ce fils de Suzanne de Longaunay, *Bernard* de la Guiche, comte de Saint-Géran. De lui et de son épouse Françoise de Warignies, Saint-Simon, Madame de Sévigné et Tallemant des Réaux ont buriné les traits en de plaisants tableaux (2). Mais il ne semble pas que l'un ou l'autre ait jamais possédé Damigny. Du vivant même de Bernard, après la mort de Suzanne de Longaunay, survenue en 1679, nous trouvons Damigny aux mains de *Marie de la Guiche*, duchesse douairière *de Ventadour*. Elle en fait aveu au roi et en obtient main-levée en 1688. De même nous lisons, au dossier de la Briffe, que « le 11 mars « 1691, Marie de la Guiche, duchesse douairière de Ventadour, comtesse « de Saint-Géran, châtelaine de Damigny, donne pouvoir pour déclarer « ...que la chapelle du manoir et château de Damigny n'est pas un « bénéfice, etc... » Marie de la Guiche était, depuis 1649, veuve de

(1) Dossiers de la Briffe.

(2) Mémoires de Saint-Simon, Edition de Boislisle, Paris (Hachette) 1879 : Tome I, p. 145 et notes 1, 2, 3, 4.

Item. Lettres de Madame de Sévigné, 6 in-12, Paris (Firmin-Didot) 1860-1861 : Tome III, p. 181 ; Tome IV, p. 56 ; Tome VI, p. 382.

Charles de Lévis, marquis d'Annonay, duc de Ventadour, lieutenant général du Languedoc, gouverneur du Limousin. Leur petite-fille, Anne-Geneviève de Lévis de Ventadour, dame de Damigny, épousa, en 1694, *Hercule Mériadec de Rohan,* prince de Soubise, dit « le duc de Rohan-Rohan », pair de France, gouverneur de Champagne et de Brie.

Ce prince de Rohan, dont le père venait d'édifier le bel hôtel de Soubise, aujourd'hui les Archives Nationales, ne devait guère tenir, comme bien on pense, au nid de hiboux et au parc à grenouilles qu'étaient alors le château et les douves de Damigny. Le 14 Mai 1714, il le vend à *Nicolas-Joseph Foucault,* marquis *de Magny,* fils de Nicolas-Joseph Foucault de Magny, intendant de la généralité de Caen. Ce lieutenant de la grande vénerie de France, devenu lieutenant général des armées du roi d'Espagne, était, semble-t il, un assez mauvais administrateur. Il avait engagé, pour cet achat de 93.000 livres, la dot de sa femme, Catherine-Henriette de Ragareu. Bientôt celle-ci signe, comme « dame de Damigny », des quittances où elle se souscrit « épouse séparée de biens de Nicolas-« Joseph Foucault, marquis de Magny ». Elle mourut en 1755. Damigny passa à ses enfants comme nue-propriété et Nicolas-Joseph en devint usufruitier « à titre de viduité ». Cette gestion est une ruine : il fait des coupes sombres dans les bois du domaine ; il laisse s'effondrer les toitures et les planchers ; il abat jusqu'aux fondations un des pavillons restés debout, et, disent les témoins, « en fait charrier les pierres où il voulut » ; et cela se prolonge jusqu'en 1772, époque de sa mort. A 95 ans, il est inhumé dans le sanctuaire de Magny. Son fils Nicolas-Joseph III était mort dès 1755 (alias 1757) et sa fille Angélique-Henriette en 1771.

Cette branche ainsi éteinte, Damigny passe au plus proche héritier, qui est *Charles Arnauld de la Briffe,* seigneur de Préaux, cousin germain des enfants Foucault par sa grand'mère de Ragareu.

C'est ce Charles Arnauld de la Briffe qui, voulant intenter une action à la succession de Foucault, pour ruine et mauvaise administration de Nicolas-Joseph, fait établir le curieux état de lieux où nous avons puisé tant de renseignements. Ce procès fut-il poursuivi ?... C'est douteux... Dès 1784 on trouve une quittance au nom de Arnaul-Paul de la Briffe, neveu du précédent, mineur, ayant pour tutrice Madame la comtesse Damilly.

Survient la Révolution : les de la Briffe sont émigrants. La Convention saisit leurs biens, morcelle Damigny en plus de cent portions, qui sont achetées par divers de la région : les ruines de la forteresse et l'entrete-

nant furent adjugés à Henry Dupont, cultivateur à Martragny, et Joseph Planchon, demeurant à Sommervieu ; la majeure partie des terres avoinantes échut à Philippe Liégard, de Bayeux, déclarant command pour J.-B.-Gabriel-Julien Malherbe, demeurant à Bayeux, rue de la Juridiction (1). On sait qu'au milieu du dernier siècle l'ensemble du domaine appartenait à la famille Carpentier, qui le transforma en cette villa de campagne que, par habitude, on appelle « le Château de Damigny ».

P.-Th. DUBOSQ,
Supr du Gd Sémin.

NOTES

d'Histoire Bayeusaine

(1791-1797)

Les Archives de la Ville de Bayeux renferment un nombre considérable de pièces relatives à la comptabilité communale; des classements successifs les ont réparties entre de volumineux dossiers, rangés à la fois par ordre chronologique et par ordre de matières.

Lors d'une récente visite, le distingué archiviste du Calvados, Mr Besnier, parcourant cette partie de notre dépôt municipal, remarqua, dans une liasse de comptes de l'époque révolutionnaire, trois cahiers qui ne lui semblèrent pas suffisamment bourrés de chiffres pour présenter un caractère nettement financier; il les feuilleta et ne tarda pas à se

(1) Archives du Calvados. Série IV. Q. Registre 53 : Ventes des domaines nationaux provenant d'émigrés. — Nos 1229 à 1324 du District de Bayeux, particulièrement nos 1284, 1285, 1286 et 1288.

convaincre que leur titre seul avait pu, par une confusion assez explicable, les faire classer ainsi : en tête de chacun d'eux, en effet, le mot *compte* attirait les regards ; mais au lieu de comptes de dépenses et de recettes communales, c'étaient ce que l'on pourrait appeler des *comptes moraux*, des exposés de la situation de la ville et de l'œuvre de l'administration pendant une certaine période ; ils n'étaient donc pas à leur place dans les pièces de comptabilité, et M. Besnier, avec son habituelle courtoisie, s'empressa d'en avertir l'adjoint chargé plus spécialement de l'inventaire et de la classification des archives, en attirant son attention sur l'intérêt que pouvaient présenter, au point de vue historique, ces documents passés jusqu'alors inaperçus.

C'est de ces trois *comptes* que je voudrais, Messieurs, vous entretenir aujourd'hui.

*
* *

Le premier est intitulé : *Compte que les anciens Officiers Municipaux de la Ville de Bayeux rendent à leurs Successeurs et à leurs Concitoyens, de leur administration depuis le 20 Novembre 1791 jusqu'au huit décembre 1792.*

Il est signé de Charles-François Duhamel, « ex-maire de Bayeux », et des anciens Officiers municipaux Gardin-Néry, Raoul (de la Chesnée). Blaize, Michel François Lefort, Letual fils (plus tard maire), Hallot, Deschamps, Leneveu, Leforestier, Moussard, Le Sieur, Moulland et Anfrye ; c'est un cahier de vingt pages d'une belle écriture, divisé par des sous-titres en douze chapîtres, que nous allons, si vous le voulez bien, parcourir brièvement.

Notons d'abord qu'il résulte de l'intitulé même de ce compte, que le maire sortant, Charles-François Duhamel de Wailly, élu maire le 14 novembre 1791, et les Officiers municipaux qui avaient concouru avec lui à l'administration de la Ville, adressaient cet exposé à leurs successeurs élus le 26 novembre 1792, c'est-à dire au nouveau maire, Charles-Julien de Boisdelle de Feuguerolles, aux nouveaux Officiers municipaux, et aussi « à leurs concitoyens » ; le préambule est un spécimen bien caractérisé du style de l'époque :

« Citoyens, disent les Membres de la Municipalité sortante, lorsque nous avons remis dans vos mains le dépôt que la Cité nous avait confié, nous nous sommes réjouis en songeant aux avantages qu'elle doit recueillir de vos talents et de vos lumières.

« Nous vous devons, ainsi qu'à tous nos concitoyens, le compte de nos opérations; en nous conformant au vœu de la loy, nous allons vous retracer rapidement ce que nous avons fait et ce que nous nous proposions de faire dans des moments plus calmes et plus tranquilles Heureux si les idées que nous vous soumettrons, mûries dans votre sagesse, pouvoient estre de quelque utilité à une administration qui ne nous sera point étrangère et pour le succès de laquelle nous formerons des vœux. »

Après cet exorde, empreint des formes polies qui étaient restées en usage chez les gens de bonne éducation, l'exposé aborde successivement les diverses parties de l'administration, en commençant par ce qui concerne les *hôpitaux et maisons de secours.*

Il constate tout d'abord que l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général « étaient et sont encore dans l'état de détresse le plus absolu », malgré les trois mille livres accordées à l'Hôpital Général par l'Administration Supérieure « après plusieurs réclamations », et un autre secours de trois mille livres données à titre de prêt à cet établissement qui, néanmoins, « paraît redevable de sommes importantes aux marchands qui fournissent les fils qui servent à la fabrication des dentelles. »

Il signale l'indemnité due à l'Hôtel-Dieu « pour les dixmes et droits sur les halle et boucherie, dont il s'est trouvé privé », et aussi la fameuse redevance de dix-huit boisseaux de froment par semaine « sur les biens qui composoient les revenus de la cy devant mense épiscopale », redevance dont il est dû les arrérages accumulés depuis l'introduction d'un procès « repris avec le procureur général du département » ; — « quand il serait vrai, fait-il observer, que la confusion des deux intérêts dans la main de la nation s'opposeroit à la suite d'une action judiciaire, vous y puiserez toujours les bases d'une demande en indemnité qui ne saurait être rejetée »

En ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, « avant la dispersion des cy-devant religieuses, quarante à cinquante jeunes filles pauvres étaient élevées gratuitement dans la Communauté ; on les y formait au travail qui, à l'époque de leur sortie, devoit les mettre à couvert des dangers et des malheurs de l'indigence ; il y avoit des biens attachés à cette fondation ; lors de la vente de ces biens, les citoyens que nous avons remplacés (1) ont dû faire des réclamations qui n'ont pas eu de suite ; nous avons appro-

(1) M. Dubois de Littry, maire, et les Officiers municipaux en fonctions de novembre 1790 à novembre 1791.

fondi ces réclamations et par suite nous avons adressé à l'Administration supérieure une pétition que vous vous empresserez sans doute de suivre pour conserver un établissement si favorable. »

Le rapport parle ensuite des *Ateliers de Charité* pour lesquels on a obtenu 2.500 livres qui n'ont pas suffi ; la Commune a dû faire des avances, « dont elle se procurera le recouvrement sur les secours que votre amour pour l'humanité et votre zèle pour l'intérêt de la Cité vous porteront sans doute à solliciter. »

Quant au *Bureau de Charité*, l'exposé fait remarquer que, « dans le moment où le nombre des pauvres augmentait, celui des ressources diminuait ». Il a fallu recourir aux quêtes, qui n'ont donné que des secours momentanés ; la Ville a dû avancer 3.920 livres pesant de blé, dont il faudra recouvrer le prix sur les secours généreux que l'on pourra obtenir.

La municipalité sortante a regardé les *subsistances* « comme une des portions les plus importantes de l'administration » ; elle s'est efforcée de réprimer les fraudes tendant à augmenter la cherté des grains, et de faire régner dans les halles « l'ordre et la paix propres à y attirer les cultivateurs » ; on a amassé d'importantes réserves de blé, dont partie a servi à venir en aide au Bureau de Charité, partie à distribuer du pain aux indigents ; le surplus est resté en magasin, et les secours que l'on avait « sollicités inutilement », mais que l'on a maintenant la « certitude de recevoir sous peu », joints aux distributions de blé acheté à l'étranger, permettront sans doute d'échapper sur ce sujet à toute inquiétude et à toute difficulté.

Le service de la *garde nationale* a dû être organisé, ce qui a exigé des dépenses considérables et de nombreuses démarches pour conserver l'armement et secourir les femmes et les enfants des citoyens qui se destinaient au service des frontières ; il n'y aura qu'à continuer en cette matière ce qui a été commencé.

Les *travaux publics* les plus intéressants sont ceux du Canal de la Fosse du Soucy, « dont l'exécution répandra la fertilité et l'abondance dans un pays désolé par des inondations fréquentes ». Déjà le receveur du district a 65.000 livres dans les mains, et les souscriptions individuelles s'élèvent à une somme importante ; il ne faudra rien négliger « de ce qui pourra conduire à sa perfection une entreprise qui, sans parler des avantages éloignés qu'elle présente à la cité, va dans le moment actuel procurer aux malheureux du travail et des moyens de subsistance. »

2

Pour remédier à la rareté du petit numéraire, on a obtenu et distribué des *billets de confiance* et des billets de secours (110.200 de cinq sols et 138.000 de quatre sols), représentés par des valeurs en assignats déposés dans la caisse municipale.

En ce qui concerne le *culte*, la municipalité sortante n'a « rien négligé de ce qui pouvait assurer la prompte et parfaite exécution de la loi, en respectant les égards qui sont dûs à la faiblesse et à l'humanité. »

Le plan de circonscription des paroisses a été arrêté provisoirement par les administrateurs du département ; il n'y a plus qu'à obtenir son adoption définitive.

Le passage relatif aux prêtres insermentés est particulièrement digne d'attention, car il exprime, en termes volontairement voilés, les difficultés auxquelles furent en butte les magistrats municipaux d'alors : « Placés entre le peuple et la loi, nous avons protégé les personnes des prêtres insermentés dont nous détestions les principes ; la surveillance la plus sévère et la tolérance ont été les règles que nous avons suivies pour maintenir dans notre cité la paix et la tranquillité dont elle a toujours joui ; nous vous félicitons de ce que la loi de la déportation, par l'exécution qu'elle a reçue, vous a épargné les désagréments et les dangers d'une pareille position. »

Suivent quelques détails sur les *établissements publics*, bâtiments de justice tombant en ruines ; maisons d'arrêt où « les prisonniers, entassés dans un espace étroit, respirent un air fétide et corrompu » ; maison commune devenue insuffisante, mais sur le point d'être remplacée par « la maison de l'évesché ».

Pour l'*éducation publique*, en attendant que la Convention l'ait organisée, il fallait conserver les établissements existants ; les instituteurs privés ont prêté le serment qu'exigeait la loi ; on a tenu l'engagement contracté envers les écoles chrétiennes « dont tout le monde reconnait l'utilité » ; on a avancé 3.800 livres pour le traitement des professeurs du Collège ; il faudra en obtenir de l'Etat le remboursement.

Les articles relatifs aux *impositions* et au *casernement des troupes* n'ont rien de remarquable ; dans celui qui a trait aux *biens de la Commune*, on peut noter qu'elle « a vu ses dépenses augmenter en même temps qu'elle a perdu une partie de ses revenus par l'effet de la Révolution » ; que « la place de l'ancien château présente un emplacement dont on pourra tirer parti pour augmenter les propriétés de la Commune et en même temps procurer la communication avec le quartier Saint-Patrice » ;

enfin que les nouveaux administrateurs auront « à réviser les anciens comptes et à faire payer des dettes fort anciennnes ».

En terminant, les rédacteurs du compte-rendu adressent à leurs successeurs toute une page de vœux et d'éloges, et leur prodiguent les encouragements en disant :

« Vous profiterez des moments calmes et tranquilles dans lesquels vous allez administrer et des grands talents que vous réunissez, pour embrasser toutes les vues qui peuvent être utiles à vos concitoyens.

« Vous penserez comme nous que tous vos moments doivent être consacrés au service de la cité, et que les magistrats du peuple ne sont institués que pour son bonheur.

« Avec plus de moyens et de lumières, dans un local moins resserré, vous pourrez vous livrer à un travail plus soutenu mais vous ne serez pas plus attachés que nous à la chose publique ; au reste, témoins de vos succès, nous nous empresserons d'y applaudir et nous nous réjouirons de ce que vous aurez mieux fait que nous. »

Il est impossible, assurément, d'opérer avec plus de bonne grâce la transmission des pouvoirs ; le rapport suivant nous dira dans quelle mesure ces vœux de travail paisible et de féconde administration purent être réalisés.

*
* *

Le second cahier, comprenant l'administration de Jean-Claude-Clément Le Tual Dumanoir et de François Louis Bunouf Bunouville, porte pour titre : « Compte *d'administration municipale que les soussignés rendent à leurs successeurs en présence de leurs concitoyens, depuis le 2e jour des complémentaires de l'an Ier (18 septembre 1793), jusqu'au 11 floréal de l'an IIIe (30 mai 1795).* »

Il compte quatorze pages de grand format et porte les signatures de Bunouville, « cy devant maire » ; Hélie, Lefrançois, Le Marchand, Hardouin, Le Boyteux, Dubuisson, Picquot, Folliot, Regnauld, Ducastel, Douesnel, Dosseville Simon, Mulel, Hallot, Delarue et Hue, « ancien secrétaire ».

Partagé en huit chapitres, il débute par une note indiquant que « toute la durée de cette administration n'intéresse pas particulièrement chacun » des signataires ; qu'il y a eu successivement deux maires (1), trois procu-

(1) Le Tual et Bunouf-Bunouville ; Guérin de la Houssaye, qui ne fut maire que pendant six semaines, du 9 février 1794 (20 pluviôse an II) au 21 mars 1794 (1er germinal an II), ne figure pas dans ce compte.



reurs de la Commune (1) ; que plusieurs officiers municipaux se sont succédés dans le cours de cette période, et que « tel d'entre nous qui ne l'avoit pas commencée ne l'a pas achevée non plus. »

Vient ensuite une remarque qui doit retenir sérieusement l'attention de quiconque voudra juger impartialement ceux qui ont joué un rôle dans cette époque particulièrement troublée :

« Il y auroit un faux orgueil à nous de prétendre dissimuler que le règne de la Terreur, sous lequel le fonctionnaire public, outre l'inquiétante prérogative d'attirer les regards, avoit des devoirs souvent douloureux à remplir, nous a tracé la route avec sa verge de fer et que, quelqu'ait *(sic)* été notre bonne volonté, on peut vraisemblablement nous appliquer cette réflexion morale, que l'esprit comprimé n'a pas le développement qu'avec des talents et de l'expérience vous allez prendre sous un gouvernement régulier. »

Après cette dure critique d'un régime dont la chute avait été un soulagement pour tous les honnêtes gens, le rapporteur s'occupe d'abord de ce qui concerne les *subsistances*, des graves difficultés auxquelles eut à faire face l'administration municipale, et du lourd héritage qu'elle laisse de ce fait à la municipalité qui va la remplacer.

Il parle ensuite de la *police*, de la surveillance incessante de la halle, des marchés, des logeurs, des cabarets et des anciennes corporations d'arts et métiers ; de la peine inouïe qu'avait l'administration à maintenir l'ordre dans la ville, à subvenir aux dépenses les plus indispensables, — (la cherté des approvisionnements avait dû faire supprimer les réverbères, sauf un seul, pendant le dernier hiver) — enfin à entretenir la maison d'arrêt dans des conditions moins déplorables que précédemment.

L'état des *biens de la commune* n'est guère plus satisfaisant ; quant aux *hospices*, il a fallu remplacer les « cy-devant religieuses », augmenter l'indemnité des nourrices pour les enfants trouvés, régler les comptes des économes. — (notamment ceux de Septier « qui avoit en partie soutenu l'économat de ses propres avances ») ; on a aussi organisé le *bureau de bienfaisance* et le *bureau de secours* aux parents des défenseurs de la patrie ; le renchérissement de tous les prix et l'augmentation des services ont obligé à augmenter les *contributions*.

Sous le titre d'*objets militaires*, l'exposé rappelle le concours de la Ville à l'équipement de 124 cavaliers, l'installation des casernes dans les

(1) Hélie-Laviéville, Bunouf-Bunouville et Baudoin.

locaux des Ecoles chrétiennes et des Cordeliers, les dépenses nécessitées par l'entretien des tambours, etc...

Pour l'*éducation publique*, les écoles primaires, dont l'administration avait favorisé l'institution, ont dû être remplacées par des écoles libres qui semblent donner d'assez bons résultats.

Le chapitre relatif au *culte* est des plus curieux ; en voici les passages les plus saillants : « L'exercice publique du culte religieux étoit interdit ; nous étions interpellés sans cesse, au nom du gouvernement d'alors, de rendre compte de la soumission de nos concitoyens en cette partie ; le magistrat avoit continuellement à craindre que la résistance de quelques individus n'attirât, s'il en avoit été opposé, des malheurs sur eux et peut-être sur la commune en général.

« Il restoit de permis des assemblées décadaires et des fêtes nationales ; nous nous sommes attachés à les rendre profitables à la connoissance toujours utile des loïs régnantes et au maintien sacré des mœurs. »

Enfin, en ce qui concerne les *travaux publics*, une très discrète allusion à l'expédition du « trop fameux Fournier, dit Barbare, appuyé du vœu de la Société populaire », expédition dont « les suites ont été fâcheuses » (1) ; quelques détails sur la fabrication du salpêtre, sur l'entretien des routes et sur les obstacles que le prix excessif des salaires mettait à ces travaux, sont tout ce que contient sur ce sujet le compte-rendu, qui se termine ainsi :

« Tel est, citoyens, le tableau de notre gestion ; nous avons vu, avec bien de la joie, votre réintégration dans les fonctions municipales : c'étoit un acte de justice pour la commune qui vous avoit librement et judicieusement choisis ; puissions-nous cueillir longtemps les fruits de l'administration éclairée et tranquille que nous garantissent vos talents et la confiance de vos concitoyens. »

*
* *

En tête du troisième rapport, on lit : « COMPTE-RENDU *par lés membres de l'Administration municipale de Bayeux, de leur gestion commencée le dix ventôse an 4e et finie le huit germinal an cinquième de la République française, présenté aux membres qui leur succèdent dans la même administration en exécution de l'article 200 de la Constitution.* »

(1) On sait que Barbare, en voulant enlever la croix de la tour du nord de la Cathédrale à l'aide d'un pont de cordes lancé d'une tour à l'autre, entraina dans sa chute la pointe de la flèche et faillit se tuer.

Il se rapporte à l'administration de Jacques-Antoine Mariette, élu président de l'Administration municipale le 1er mars 1796 (10 ventôse an IV) et remplacé le 4 avril 1797 (15 germinal an V) par François-Michel Le Tellier.

Quinze pages de grand format, portant les signatures de Mariette, Duféron, Lefèvre, Leneveu, Basley, Roussel et Poisson, comprennent dix-huit chapitres; elles débutent par un sombre tableau des douloureuses circonstances qui amenèrent au pouvoir la nouvelle administration, à la fois communale et cantonale, instituée par la loi du 15 fructidor an III (22 août 1795) :

« Appelés par le Gouvernement, sur les refus réitérés de ceux qui avaient été élus par le Peuple, dans un temps où les rebelles des départements de l'Ouest formaient une coalition redoutable dont les ramifications s'étendaient et se manifestaient chaque jour par des assassinats multipliés jusque dans les environs de ce canton ; dans un temps où, par l'effet des circonstances, la place avait été mise en état de siège ; dans un temps où le défaut de circulation des grains, suite désastreuse de l'émission du papier monnoye, montrait dès lors une disette cruelle et n'offrait presque pas d'espoir d'arriver à la récolte suivante ; les hospices dans le dernier état de dénuement, nous nous sommes trouvés dans l'alternative d'être les premières victimes de tant de maux en entreprenant d'y remédier, ou d'avoir la douleur de voir venir dans nos murs une Commission que le Gouvernement se serait trouvé forcé de prendre ailleurs si aucuns habitants n'avaient accepté ; le préjudice qui pouvait en résulter pour les personnes et les fortunes de nos concitoyens ne nous laissa pas davantage le loisir de consulter nos forces : nous nous dévouâmes pour la cause commune. »

Les administrateurs rendent comptent ensuite de ce qu'ils ont fait pour les *subsistances ;* ils disent comment ils ont réussi à faire revenir à la halle la quantité de grains nécessaire, et à en assurer pour l'avenir l'approvisionnement, en y rétablissant l'ordre, la tranquillité et la liberté, avec le concours de la force publique ; pour les *hospices*, ils ont obtenu du gouvernement quelques faibles secours qui ont permis d'acheter pour l' « hospice civil » (Hôtel-Dieu), les médicaments les plus indispensables et de pourvoir « par des moyens extraordinaires » aux subsistances de l' « hospice d'humanité » (Hôpital-Général), en recevant du département trois cent mille livres en assignats à prendre sur la régie des domaines nationaux, en vendant de l'argenterie pour acheter du

blé, et en recevant de l'Etat 260 quintaux de seigle qu'il a fallu faire venir du Hâvre à grands frais ; quant à la Commission administrative créée par la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796). après avoir vainement essayé par trois fois de la former l'administration a dû en remplir elle-même les fonctions ; l'institution de cette Commission permet d'espérer « l'heureuse restauration de ces pieux établissements » ; quant au *bureau de charité*, il reste entièrement à réorganiser.

La subsistance des détenus dans les *maisons d'arrêt* a présenté beaucoup de difficultés par suite du discrédit du papier-monnaie ; tout ce qu'on a pu faire a été d'assurer le pain aux prisonniers ; mais la situation va s'améliorer par suite de la lettre du ministre qui permettra de leur fournir de la viande et des légumes secs ; quant au projet de construction de nouveaux bâtiments, « c'est encore, disent les administrateurs sortants à leurs successeurs, un bienfait qu'il vous est réservé de procurer à l'humanité et à la société. »

Les *contributions* ont été recouvrées et un mémoire a été adressé au département pour obtenir une modération pour le prochain exercice ; l'*emprunt forcé*, établi par la loi du 26 pluviôse an IV (15 février 1796), avait excité de nombreuses réclamations et la confection du rôle a été particulièrement difficile ; l'administration supérieure a doublé et triplé plusieurs des évaluations de ce rôle et il reste encore quelques protestations à examiner.

Le *logement des troupes* avait été basé, comme l'emprunt forcé, sur « les facultés foncières, mobilières et industrielles de chacun », et il avait été établi sept classes, dont la première comprenait ceux qui possédaient 200.000 livres de capital et au-dessus, et les autres classes ceux dont la fortune était évaluée respectivement à 90.000, 40.000, 20.000, 10.000, etc..... ; la première classe devant loger deux fois contre la deuxième une, trois fois contre la troisième une, et ainsi de suite ; toutefois ce classement aura besoin d'être revisé pour rendre, s'il est possible, cette charge plus légère.

Les *réquisitions de chevaux* ont été faites conformément à la loi du 15 pluviôse an IV (4 février 1796).

L'article relatif aux *propriétés de la commune* est intéressant par l'énumération qu'il donne de ces propriétés : maisons et dépendances du Collège (1) ; petite maison proche la poissonnerie ; maison située place

(1) Rue Echo.

de l'Egalité (1); maison de la rue Saint-Mâlo vis-à-vis la rue Franche (2); maison et jardin, rue des Terres; maisons occupées par le tribunal de police correctionnelle (3) et par le casernement des troupes (4); boucherie; poissonnerie; emplacement de l'ancien Château, « dont la démolition, dit le rapport, a été continuée par attâchement ». — Sauf ceux occupés des services publics, tous ces immeubles étaient loués et la Ville en touchait les revenus.

A la *halle aux grains*, il est perçu un droit sur chaque sac vendu ; le local est trop resserré ; « les voitures à l'entrée obstruent la grande rue et y forment des obstacles dangereux » ; on voudrait l'agrandir en réclamant l'ancien cimetière Saint-Jean pour cet usage ; on a aussi demandé « le cy-devant *séminaire* » pour y établir une caserne ; on pourra donner suite à ces négociations.

L'emplacement des *cimetières* avait été déterminé par arrêté du 22 nivôse an IV (12 janvier 1796) ; c'est celui des deux cimetières qui existent encore aujourd'hui, et que les administrateurs désignent déjà, dans leur rapport, sous les noms de « Cimetière de l'Ouest » et « Cimetière de l'Est » ; à propos de ce dernier, le compte-rendu renferme un curieux passage sur l'état de l'ancienne église Saint-Exupère, dont il n'existait plus que les gros murs et la couverture tombant en vétusté, et du presbytère dont la maçonnerie était en ruines et livrée au pillage ; les débris de la couverture et de la charpente ont été vendus aux enchères pour 1.261 livres 3 sols, et les pierres réservées pour enclore de murailles le nouveau cimetière.

Il existait deux *poids publics*, l'un sur la place du Marché (où il est encore maintenant), et l'autre à la Boucherie; les recettes effectuées par les préposés ayant été faites en papier-monnaie, se sont trouvées insuffisantes pour les remplir de leurs salaires ; il faut espérer, dit le rapport, que « pour l'avenir il pourra en être tiré plus de parti. »

Pour diminuer autant que possible les *dépenses*, on a réduit le nombre des employés; les commissaires de police ne reçoivent pour traitement que « leurs émoluments » ; le salaire du receveur de la Commune se prend sur le produit des revenus; malgré la dépense, et pour assurer la

(1) Place Saint-Patrice (à l'angle de la rue Saint-Patrice).

(2) Sur l'emplacement actuel de l'entrée de la rue Cenas-Duhomme.

(3) « Place de l'Egalité », dit le rapport ; ne serait-ce point, plutôt, Place de la Liberté (c'est-à-dire Place du Château), le local depuis occupé par la Bibliothèque et la Tapisserie ?...

(4) Rue Saint-Laurent, Place-aux-Pommes, et ancien couvent des Cordeliers.

sûreté publique, on a cru devoir éclairer les rues pendant l'hiver, ce qu'on n'avait pu faire depuis plusieurs années ; l'horloge publique étant hors d'état de marcher, il a fallu en faire faire une nouvelle qui est payée en grande partie.

L'organisation des *gardes nationales* a été maintenue : ceux des assujettis qui négligent leur service sont soumis à la taxe, et au besoin à la contrainte.

Pour la *réparation des rues*, on a agité la question, restée encore indécise, de savoir si elle incombe à la Commune, chargée des chemins vicinaux, ou aux propriétaires des maisons voisines ; l'*alignement* des grandes rues est donné par l'ingénieur du département, celui des autres rues par l'Administration municipale ; mais il faudrait un plan général : « le temps et les circonstances, dit le rapport, ne nous ont pas permis de l'exécuter, mais son utilité est tellement frappante qu'elle ne pourra manquer d'attirer également votre attention. »

Les *criées publiques* sont réglées par un arrêté du 27 nivôse an V (16 janvier 1797).

Les *assemblées primaires* ont été organisées sur l'ancienne division du territoire en trois sections ; par suite de l'aliénation de l'église Saint Jean, où se tenait autrefois l'assemblée de ce quatier, la section de la République a dû se réunir dans le grenier de l' « Hospice d'Humanité » (Hôpital Général) ; la municipalité a réclamé l'église et s'en remet à ses successeurs pour faire valoir tous les arguments qu'elle a invoqués à cet effet : « ils recevront de votre part, dit-elle, toute la force et le développement dont ils sont susceptibles, et nous avons lieu d'espérer qu'ils seront couronnés de succès. »

L'établissement d'un *haras* « dans la commune de Bayeux, au centre d'un arrondissement rempli de poulinières d'excellente race, doit produire les meilleurs résultats » ; le citoyen Bouchet, commissaire et ancien inspecteur de cette administration, a choisi à cet effet le local des Ursulines (1) et son parc, et dressé un devis ; on attend les fonds pour commencer le travail.

Pour l'*instruction publique*, on n'a encore pu rien organiser ; « quelques instituteurs seulement donnent leurs leçons dans le particulier » ; on a fait une pétition pour obtenir une « Ecole centrale supplémentaire », et les démarches se poursuivent dans ce but « Le Corps législatif paraît

(1) Collège actuel, rue Saint-Patrice.

s'occuper maintenant d'un plan général d'instruction publique ; l'éducation, qui doit précéder et accompagner l'enseignement, n'y sera pas étrangère ; elle doit attacher l'homme à son autheur, à sa famille, à la société, à son pays. Vous aurez la gloire bien satisfaisante de concourir à l'exécution de ces loix vivifiantes, et vous vous empresserez de fonder avec elles les véritables bases de l'ordre social. »

Le compte-rendu finit par cette déclaration, dont la rédaction laisse peut-être un peu à désirer: « Après avoir ainsi terminé nos travaux, notre satisfaction est d'en laisser la suite en des mains habiles, qui rempliront par des vues saines l'espoir que donnent vos lumières pour la prospérité de la Commune et celle de la République. »

*
* *

Tels sont les trois « comptes moraux » dont je voulais, Messieurs, vous présenter l'analyse, espérant que vous accueilleriez avec plaisir les curieux détails qu'ils renferment sur une époque particulièrement intéressante de notre histoire locale.

Ch. GARNIER.

UN CHAPITRE
de la Vie Municipale à Bayeux
PENDANT LA PRÉSENTE GUERRE

Messieurs,

Une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique recommandait, il y a quelque temps, l'enquête organisée par le Comité des Etudes Historiques et Scientifiques, en vue de recueillir et de conserver « la tradition orale pendant la présente guerre »

A titre d'indication, et comme une sorte de « programme ni impératif, ni limitatif », le Ministre communiquait « aux personnalités particulièrement qualifiées par la nature de leurs travaux et l'habitude qu'elles ont de la méthode historique », présidents des Sociétés savantes, recteurs d'Académies, etc..., les instructions données à ses collaborateurs par le Recteur de l'Académie de Grenoble, signalant comme ordre de faits à étudier plus particulièrement, les sept catégories suivantes :

« *a*) Mobilisation ; comment elle s'est effectuée ; esprit public ; paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir.

« *b*) Comment s'est reconstituée l'administration du village, après le départ de certains membres de la Municipalité. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice.

« *c*) L'ordre public ; comment on assure la sécurité ; étude civique ; recrudescence ou diminution des délits ordinaires ; faits avérés d'espionnage (se méfier des faux bruits).

« *d*) Vie économique. Agriculture ; la moisson, le battage, la mouture, etc. Industrie ; efforts contre le chômage. Commerce local ; ravitaillement ; prix. Le crédit. Les banques. Comment est accepté le moratorium.

« *e*) Assistance. Paupérisme. Allocations de l'Etat et des Municipalités. Solidarité privée.

« *f*) Enfants. Garderies.

« *g*) Hôpitaux et Ambulances Service médical et pharmaceutique, etc. »

Désireux de répondre aux intentions du Ministre, notre érudit Président me demanda de fixer, dans quelques notes présentées en séance de notre Compagnie, les souvenirs qu'il pourra être intéressant de conserver pour l'histoire locale de la période agitée que nous traversions.

Je n'ai pu accepter cette tâche qu'à la condition de profiter grandement de la latitude laissée dans la circulaire ; je passerai donc rapidement sur les points qui échappent à ma compétence et j'insisterai de préférence sur ceux que j'ai été à même de connaître de plus près, ou sur lesquels il m'a été possible de recueillir quelques renseignements.

I.

Le premier article du programme a trait à la Mobilisation. A Bayeux comme dans toute la France, elle s'est effectuée avec un calme et une régularité admirables. Depuis l'attentat de Sarajevo, partout on s'attendait à la guerre et l'on suivait avec anxiété la marche des événements ; dès le 28 juillet 1914, le rappel des militaires en permission, l'installation des factionnaires et des postes pour la garde des gares, des lignes de chemins de fer, des divers services publics, laissaient voir clairement quelles inquiétudes régnaient dans les sphères politiques ; chaque jour les nouvelles devenaient plus mauvaises et les mesures, pourtant isolées, prises par l'autorité militaire pour mettre notre armée en état de remplir sa noble et périlleuse mission, laissaient entrevoir de plus en plus clairement l'approche de l'orage que tous sentaient prêt à fondre sur leurs têtes.

Permettez-moi, Messieurs, de placer ici un souvenir tout personnel : le 31 juillet, je revenais, en auto, de Douvres à Bayeux ; en traversant le bourg de Basly, nous trouvâmes tout le monde en émoi : un réserviste d'artillerie, le maréchal-ferrant Maurice Lecarpentier, venait d'être appelé d'urgence à Rouen ; il allait partir immédiatement ; c'était certainement un indice grave et nul ne s'y trompait ; mais malgré l'angoisse qui étreignait les cœurs, on sentait que tous étaient prêts à faire tout leur devoir.

Il en fut de même le lendemain samedi 1er août ; vers 4 heures et demie, un télégramme officiel faisait connaître à la Mairie de Bayeux l'*ordre de mobilisation générale ;* aussitôt, le brigadier de gendarmerie et

un capitaine de dragons nous apportaient les plis de mobilisation et les ordres de réquisition, et ce n'était pas sans émotion que nous ouvrions ces grandes enveloppes jaunies par le temps, et que nous brisions les cachets qui les fermaient depuis nombre d'années, dans l'attente du moment où il faudrait s'en servir.....

Ce moment était venu... et tandis qu'on inscrivait sur les affiches les dates successives de la mobilisation, « premier jour le Dimanche 2 Août », et ainsi de suite, on faisait publier la grande nouvelle à son de tambour et de clairon ; certains même voulaient faire sonner le tocsin à la Cathédrale..... Dans les campagnes, le tocsin est le seul moyen efficace de faire connaître rapidement l'appel aux intéressés ; mais, en ville, les publications suffisaient, et la Municipalité crut devoir éviter tout ce qui eût pu être une cause de trouble et d'affolement.

La précaution était légitime, mais tout porte à croire qu'elle était superflue ; l'ordre de mobilisation fut promptement connu dans toute l'étendue de la ville, et pas un instant la population ne se départit de son sang-froid ; jusqu'à une heure avancée de la soirée, les bureaux de la Mairie furent assaillis par une affluence ininterrompue d'appelés venant chercher des précisions sur la date exacte de leur départ, d'étrangers demandant des sauf conduits pour rentrer chez eux ; mais tous avaient conscience de la gravité de l'heure, tous acceptaient de grand cœur le sacrifice qui leur était demandé, tous étaient prêts à tout pour soutenir l'honneur de la France et repousser l'inqualifiable agresssion de l'ennemi.

Cette attitude vraiment belle et impressionnante continua de se manifester les jours suivants : le départ des hommes appelés sous les drapeaux s'effectua sans bruit, au milieu d'une foule émue, mais toujours calme et digne ; chacun se rendait à son poste sans faiblesse, mais sans forfanterie ; dès le 3 août commençaient les réquisitions de chevaux ; le 20 septembre, c'était la réquisition des automobiles ; le 6 août, un détachement du 17ᵉ chasseurs à cheval, de Lunéville, arrivait à Bayeux pour chercher des chevaux ; ces braves cavaliers furent reçus chaleureusement, et repartirent le lendemain, très touchés de l'accueil de notre population ; le 30 août, des soldats d'infanterie venaient embarquer une partie du matériel des tramways pour le service des forts de Paris ; les passages de troupes, se succédant sans interruption, attiraient à la gare, gardée militairement par des territoriaux organisés par postes tout le long de la ligne, une foule sympathique qui acclamait les valeureux défenseurs de la Patrie ; tout ce mouvement militaire causait nécessaire-

ment de graves perturbations dans la marche des trains ordinaires, dont beaucoup furent supprimés dès le 3 août ; le dimanche 6 septembre, à 5 heures 1/2 du soir, entrait en gare l'express qui eût dû arriver de Paris la veille à 3 heures 15 de l'après midi..... On supportait sans murmure ces inévitables ennuis ; l'esprit public demeurait excellent : plus de coteries, plus de divisions, plus de questions de castes ni de personnes ; on attendait les nouvelles avec impatience, mais avec calme ; on les commentait sans aigreur et on ne doutait pas du succès de la cause si juste que défendait notre armée ; ce succès, on était porté à le croire beaucoup plus rapide que ne l'a laissé espérer la suite des événements ; mais, malgré les déceptions qu'eut trop souvent à subir un patriotisme naturellement désireux d'une prompte et éclatante victoire, le bon sens public eut toujours raison des critiques plus ou moins fondées, des suspicions regrettables émises de temps à autre par quelques esprits chagrins ; si bien qu'à examiner de façon générale l'ensemble de l'opinion, on peut dire avec vérité que jamais on ne se laissa aller au découragement.

II.

La deuxième question posée par la circulaire est relative à l'influence qu'a pu avoir sur l'Administration Communale l'appel sous les drapeaux de tous les hommes valides de 19 à 48 ans.

A Bayeux, cette influence a été peu sensible : sur un Conseil Municipal légalement composé de 23 membres et réduit en fait à 19 par la mort de MM. Portalis et de Germiny, le départ et la démission de M. Lamy et la maladie de M. Morlent, quatre Conseillers seulement auraient pu, d'après leur âge, être soumis aux obligations de la loi militaire ; l'un d'entre eux, M. Godal, est régulièrement exempté de tout service par son engagement décennal dans l'Université ; des trois autres, l'un, M. Pelcerf, est mobilisé comme pharmacien à l'hôpital auxiliaire n° 27 ; le second, M. Le Roy, a d'abord fait partie des gardes-voie sur la ligne du chemin de fer ; il a été ensuite employé à Caen dans les bureaux de l'état-major, puis à Rouen au greffe du Conseil de guerre ; le troisième, M. Dodeman, après plusieurs mois de service effectif, a été classé dans l'armée auxiliaire et reste en cette qualité à la disposition du Ministre de la guesre. Etant donnés les règlements qui permettent de ne pas faire entrer en ligne de compte, dans le calcul du nombre de membres dont la présence est nécessaire pour tenir séance, les Conseillers appelés aux

armées, le Conseil Municipal a pu continuer à s'occuper des affaires de la Ville.

De même, pour les détails quotidiens d'administration municipale, le départ de l'un des employés de la Mairie, M Gaston Deshayes, en ce moment mobilisé au Hâvre, n'a pas empêché, grâce au zèle et au bon esprit de ses collègues, le fonctionnement normal des services de la Mairie.

III.

En ce qui concerne l'Ordre Public, peu de choses sont à noter : durant les premiers mois surtout, le service des sauf-conduits, le visa des télégrammes, joints à la surveillance de nombreux étrangers, compliquaient singulièrement le rôle de la police, rendu plus lourd encore par le départ pour l'armée de l'un des agents, M. Marie dit Lacour ; aussi dut-on organiser des *gardes civils* dont l'aide ne fut certes pas inutile ; depuis quelque temps on a cru pouvoir supprimer ces auxiliaires, la vie ayant repris à peu près son cours ordinaire à Bayeux.

Quant au *nombre des délits* courants, il semble qu'il y ait eu plutôt diminution en ce qui concerne la ville, et augmentation dans les campagnes ; on peut noter, non sans regret, de nombreux retraits d'allocation pour cause d'intempérance ; cependant le Tribunal, privé du procureur de la République, du juge d'instruction et d'un juge, continue à expédier les affaires correctionnelles, quoique réduit au président, faisant fonctions de juge d'instruction, et au substitut, le juge de paix et un avocat ou un avoué remplissant les fonctions de juges.

Le questionnaire parle de *cas d'espionnage* et recommande de se méfier des faux bruits ; en fait, quoique à plusieurs reprises des individus suspects aient été arrêtés et remis entre les mains de la justice, il ne paraît pas qu'aucun délit bien caractérisé ait été constaté à Bayeux ni dans les environs.

IV.

En ce qui concerne la Vie Economique, notre contrée a relativement peu souffert ; la *moisson*, le *battage des récoltes*, ont été sans doute beaucoup plus difficiles qu'en temps normal à cause du manque d'hommes et de chevaux ; on en est venu à bout cependant, grâce aux congés accordés dans ce but, à l'envoi de soldats pour aider les cultivateurs qui en faisaient la demande, et aussi à l'emploi généralisé des machines agri-

coles que souvent des propriétaires aisés mettaient, par un sentiment des plus louables de patriotisme, à la disposition de leurs voisins ; quant à la *mouture des grains*, elle n'a pas cessé jusqu'à présent d'être assurée par les minoteries de MM. James à Bayeux, Lebrun à Sully et Roussel à Saint-Gabriel.

Le prix élevé des bestiaux et de la plupart des denrées a été pour les *agriculteurs* une compensation importante à la gêne qu'ils pouvaient éprouver d'autre part ; le *commerce* a largement bénéficié de la présence des troupes belges et de nombreux réfugiés ; le *moratorium* n'a pas, que nous sachions, été beaucoup invoqué dans notre contrée ; si la suspension des opérations de certaines *banques* a entravé quelques affaires, elle a été de peu de durée ; il y a eu très peu de *chômage*, et il serait peut-être vrai de dire qu'il y en eût eu moins encore si certains ouvriers avaient mis plus d'empressement à chercher du travail ou même à accepter celui qu'on leur proposait.

En résumé, il y a eu certainement un *renchérissement* très accentué des choses nécessaires à la vie ; l'*alimentation* a été assurée grâce aux mesures prises dès les premiers jours, le *ravitaillement* a eu lieu sans difficultés et à aucun moment la disette n'a été à redouter ; seule, la *rareté de la monnaie* a pu causer, et cause encore, quelque embarras ; et, comme il arrive toujours quand les prix augmentent, ceux qui ont le plus à souffrir sont les personnes de condition modeste, qui ont vu diminuer leurs ressources et augmenter leurs dépenses sans pouvoir ou sans vouloir recourir à la bienfaisance privée ou à l'assistance publique.

V.

Ceci nous amène tout naturellement à la cinquième partie du programme, celle qui s'occupe de l'ASSISTANCE. Il y a sur ce sujet beaucoup à dire, car les mesures d'assistance qui, depuis quelques années, ont pris dans notre législation une place de plus en plus considérable, se sont développées depuis la guerre dans des proportions véritablement extraordinaires.

Dès que fut décidée la mobilisation, le Gouvernement se préoccupa de la situation des familles que le départ de leur gagne-pain allait laisser sans ressources ; et il parut naturel de faire en leur faveur quelque chose d'analogue à ce qu'avait déjà prescrit, pour les familles des militaires appelés au service en temps de paix, la loi du 21 mars 1905, qui accordait 0 fr. 75 par jour à la femme de chaque mobilisé, et 0 fr. 25 à chaque

enfant; mais toute œuvre législative entraîne nécessairement des lenteurs, et avant que fût votée, promulguée et mise en application une loi nouvelle étendant et réglementant ce genre de secours, il était urgent de parer, au moins provisoirement, aux besoins les plus pressants.

Aussi, dès le second jour de la mobilisation, le lundi 3 août 1914, la Municipalité de Bayeux s'occupa t-elle d'organiser un service d'assistance qui devait accorder aux familles des appelés un *secours communal* quotidien de 1 franc pour chaque femme ou vieillard resté sans ressources, et 0 fr. 50 par enfant de moins de 13 ans. Une souscription fournit les premiers fonds, et le Conseil Municipal vota, le 5 août, un crédit de 3.000 francs; on estimait la dépense à environ 7.000 francs par mois; elle ne fut en réalité que de 7.349 fr. 70 jusqu'au 31 décembre 1914.

On décidait en même temps d'accorder, aux femmes des employés de la ville sous les drapeaux, les deux tiers des appointements de leurs maris, l'autre tiers restant acquis à l'employé mobilisé; cette dernière disposition a continué d'être appliquée et ne cessera de l'être qu'après le retour dans leurs foyers des employés des divers services municipaux actuellement à l'armée; les plus nombreux sont ceux de l'Octroi, en ce moment 8 mobilisés sur 20, dont 6 appartenant au service actif et 2 au service sédentaire.

Quant à l'*allocation aux familles*, elle a cessé d'être payée par la Ville lorsque l'Etat a commencé l'application de la loi du 5 août 1914, qui accorde 1 fr. 25 à la femme et 0 fr. 50 à chaque enfant âgé de moins de 16 ans.

L'exécution de cette loi n'est pas sans donner un travail considérable aux municipalités, chargées de recevoir les demandes, d'en préparer l'instruction et de donner sur chacune un avis motivé avant de les soumettre à la Commission cantonale présidée par le juge de paix; c'est dans la seconde quinzaine d'août 1914 que cette Commission commença ses travaux; il y avait alors pour la commune de Bayeux plus de deux cents demandes; on en admit 174, représentant une dépense quotidienne de 378 fr. 50, soit 11.355 francs par mois Un an a passé, et après les fluctuations causées par les appels successifs et les renvois des hommes dans leurs foyers, le nombre des allocations militaires dépasse actuellement 400, et a causé, pour le mois d'août 1915 et pour la seule commune de Bayeux, une dépense de 21.857 fr. 25.

A côté de ces allocations aux familles des défenseurs de la Patrie, on doit placer les secours largement accordés aux nombreux *réfugiés*, tant

3

belges que français, que l'invasion allemande a chassés de leurs pays, et qui sont venus chercher asile dans nos contrées. Plus de huit cents arrivaient à Bayeux dès le 27 août de l'année dernière ; il fallut les loger, leur procurer la nourriture et parfois le vêtement, et s'occuper de leur trouver des moyens d'existence ; ce fut encore pour la Mairie un service compliqué, qui fonctionne toujours et fonctionnera sans doute encore longtemps ; ces réfugiés, eux aussi, touchent une allocation quotidienne de 1 fr. 25 par adulte sans ressources, et 0 fr. 50 par enfant au dessous de 16 ans ; et la recette municipale a payé de ce chef, pour le mois d'août 1915, une somme de 11.077 fr. 75.

Indépendamment de cette assistance officielle, la *bienfaisance privée* n'est pas restée inactive ; sans parler des manifestations sans nombre de la charité personnelle, qui par leur essence même échappent à tout contrôle, on n'a pas oublié ces « journées » destinées à secourir nos œuvres de guerre ou celles de nos alliés par des appels auxquels a répondu le plus généreux élan ; ces ingénieuses organisations ont produit de merveilleux résultats ; il est inutile d'entrer dans les détails ; disons seulement qu'à Bayeux la *Journée du petit Drapeau Belge* (20 décembre 1914) a donné . . . . 1.364 fr. 15

La *Journée du 75* (7 février 1915)	2.255	20
La *Journée Française* (23 mai 1915)	1.886	75
La *Journée des Orphelins* (27 juin 1915)	1.224	50
La *Journée du Calvados* (15 août 1915)	1.827	65
Ensemble	8.538 fr.	25

On annonce encore d'autres « Journées »... Souhaitons-leur un égal succès.

Mentionnons, pour terminer, les œuvres si intéressantes des *Vêtements chauds* pour nos soldats, du *Vestiaire des Réfugiés*, des *Secours aux Prisonniers*, qui, grâce au dévouement de leurs organisateurs, ont rendu et rendent encore d'inappréciables services.

VI.

L'avant-dernière division du programme est relative aux Garderies d'Enfants, qui ont fonctionné dans nos écoles pendant les vacances de 1914 ; l'expérience ayant démontré que très peu de familles, du moins à Bayeux, avaient réellement besoin de ce genre d'assistance, on n'a pas cru devoir en imposer cette année la charge aux instituteurs.

VII.

La dernière division a trait aux Hôpitaux et Ambulances ; c'est le 1er septembre 1914 que sont arrivés à Bayeux les premiers blessés ; ils étaient au nombre de 106, dont 43 furent hospitalisés à l'Hôtel-Dieu, 33 au Collège et 30 dans les dépendances du monastère des Bénédictines.

En effet, bien avant l'ouverture des hostilités et en prévision de la guerre dont on sentait depuis longtemps la menace, la *Croix Rouge Française* avait organisé à l'avance le personnel de ses ambulances et s'était même préoccupée des détails matériels de leur installation. Aussi deux *hôpitaux auxiliaires* furent ils établis, l'un par l'*Union des Femmes de France*, dans une partie des bâtiments du Collège, sous le *numéro 110;* et l'autre sous le *numéro 27* par la *Société de Secours aux Blessés*, dans un vaste local appartenant au Couvent des Bénédictines.

La plupart de nos médecins Bayeusains ayant été appelés aux armées, le service de l'*Hôtel-Dieu*, dont deux grandes salles furent affectées aux blessés ou malades militaires, fut assuré par MM. les docteurs Davy et Chodorowski, seuls restés dans notre ville ; quant aux hôpitaux auxiliaires, ils ont actuellement pour médecins MM. les docteurs Quesnel, de Balleroy, et Michel-Dansac, d'Asnelles ; les militaires et réfugiés belges reçoivent aussi, à Bayeux et dans les environs, les soins d'un médecin militaire belge, M. le docteur Firens.

*
* *

Puisque nous parlons des Militaires Belges, il est bon de signaler, comme une des conséquences de la guerre, l'installation dans l'ancien couvent des Ursulines, rue des Bouchers (occupé pendant quelques années par l'Ecole de théologie, remplaçant le Séminaire diocésain), d'abord d'une compagnie de jeunes recrues d'infanterie belge, ensuite du « Centre d'Instruction des Sous-Lieutenants Auxiliaires Instructeurs » de l'armée belge ; la présence de ces militaires a donné une certaine animation à nos rues et une notable activité au commerce local. Le 25 juillet dernier, M. le Maire de Bayeux a remis solennellement au Commandant belge un drapeau offert par la Ville à l'armée de nos vaillants alliés, et cette remise a été l'occasion d'une cérémonie patriotique que le Lieutenant-Général belge Bertrand et le Général Chaplain, commandant la subdivision de Caen, avaient bien voulu honorer de leur présence.

*
* *

Tels sont les détails sommaires et forcément incomplets qu'il m'a été possible de recueillir sur les effets de la guerre dans notre paisible contrée : puissent-ils être utiles à l'enquête entreprise et contribuer à conserver, pour les historiens futurs, quelques-uns des souvenirs de la grande guerre de 1914-1915.

Ch. GARNIER.

St-PAUL-DU-VERNAY

Formation de la petite Propriété rurale

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLE)

La grande forêt de Bur, et plus anciennement des Biards comprenait 14 buissons dont celui du Vernay (celtique *Vern*, bois d'aune), où Guillaume comte d'Hyesmes, bâtard de Richard sans Peur, se réconcilia avec Richard II, son frère légitime, en 1002. De cette même forêt faisaient partie les bois de Montfiquet, du Tronquay, du Breuil ou taillis de Briquessart à Livry, le parc de Semilly, la forêt d'Elle. Cette région boisée s'étendait jusqu'à la Porte arborée de Bayeux.

Ses habitants ne défrichèrent les terres que dans la mesure de leurs besoins, et ensuite les bois et les forêts. Ils contractaient dans ce but, avec le seigneur local, un accord dit *fieffe*, par lequel celui-ci leur aliénait des portions de son domaine moyennant un cens ou redevance perpétuelle et irraquitable les constituant débiteurs à jamais.

La forêt de Bur, et spécialement le bois du Vernay, objet de cette étude, furent entamés par la colonisation fieffataire à diverses époques. La période la plus marquante fut celle qui suivit la cession, par voie d'échange, accordée, en 1657, par Louis XIV à Mr de Choisy, seigneur de Balleroy, des bois du Tronquay, du Vernay et du Parc, situés en la maîtrise des eaux et forêts de Bayeux.

Après un rapide exposé de l'époque antérieure et une analyse des actes qui constituèrent propriétaires du buisson du Vernay les seigneurs de Balleroy, cette notice exposera les inféodations qui y furent faites aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, puis les changements apportés à ce mode de propriété par la Révolution française et se terminera par une liste de ces fiefs, relevée sur un registre conservé au chartrier du château de Balleroy. *

* * *

« Bayeux et la vaste forêt de Bur, dans ses environs immédiats, attiraient les ducs normands passionnés pour la chasse et aimant un pays où leur langue et les habitudes danoises étaient restées en usage. Là, non loin de l'église de Noron, Richard I[er] avait élevé, à proximité des buissons du Vernay et du Tronquay, parties de la grande forêt, au X[e] siècle, en même temps que le château de Bayeux, une spacieuse maison de plaisance, entourée d'un parc clos de fossés et de palissades. » (1)

Cette résidence avait attiré dans ses environs, outre les gens voués à la culture, différentes corporations d'ouvriers, charpentiers, couvreurs, charbonniers, potiers, qui payaient redevances pour les matières premières qu'ils en tiraient. Nous en trouvons la preuve dans les comptes (2) des officiers ducaux préposés aux recettes : en 1180, Hamon le Bouteiller rend compte de 22 sols reçus des potiers du Molay ; en 1198, Guillaume Poignant compte de 24 sols.

Les évêques de Bayeux et les moines de Mondée avaient des droits octroyés dans les bois du Vernay et autres buissons du Bur. Une enquête de Robert Assire, en 1377, parle de la dime prélevée par les premiers et des usages anciens de 4 asnes, chargiés de tout bois, par jour, en la forest du Vernay et de 2 foux (hêtres) par an en la grande forest. (3)

En 1269, une charte de Saint-Louis, lors à Pont-Audemer, concède aux dits moines la charge de bois mort qu'un âne pourrait porter, en deux voyages par jour du bois du Vernay à l'abbaye. (1)

* Je me fais un devoir d'adresser ici à M. le Marquis de Balleroy l'assurance de ma profonde gratitude pour la bienveillante courtoisie avec laquelle il a bien voulu mettre à ma disposition les documents si précieux pour l'histoire de la paroisse du Vernay qui sont en sa possession et dans lesquels j'ai puisé, bien rapidement et peut-être bien superficiellement, à cause de mon court séjour en Normandie, les éléments de ce modeste travail.

(1) Anquetil : *Le Livre pelut de Bayeux* ; Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. — (2) Ant. de Normandie, t. XV. — (3) *Livre Rouge*, publié par Anquetil, ch. 406.

En 1623, un arrêt de la Chambre des comptes de Rouen continue les Cordeliers de Bayeux dans la jouissance de 30 cordes de bois et de 2000 fagots dans la forêt du Tronquay et du Vernay et même en la grande forêt. (2)

Les *Etudes* de Léopold Delisle *sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie* mentionnent le droit pour les paysans riverains des forêts, dits ramagers, de prendre des branches à ficher en terre pour obvier aux ravages du gibier. (3)

Le *Coutumier de Normandie*, dressé en 1402 ou 1407, par Ector de Chartres, maistre et enquesteur des eaux et forests du roi, donne le taux des redevances que payaient pour le pâturage de leurs bestiaux les paroisses de Juaye et Trungy.

Mais ces droits d'usages n'entamaient ni la forêt de Bur ni le bois du Vernay, comme le firent les inféodations successives. Dès 1300, beaucoup de terres, entre les buissons du Vernay et du Tronquay, étaient fieffées par des rentes payables à la Saint-Michel et à Pâques, et le Vernay, rogné de deux côtés à la fois : Bur-le-Roy, Arganchy, Juaye et Mondaye où la colonisation commença dès le XIII[e] et XIV[e] siècles ; puis, au midi et au couchant, vers Cahagnolles, Planquery et le prieuré Saint-Blaise ou Saint-Gorgon du Mesnil Hancel, prieuré bénédictin desservi par un moine de Saint-Vigor-le-Grand.

*
* *

Le 23 février 1657, intervint entre le roi, représenté par des Commissaires et Jean de Choisy seigneur de Balleroy, un contrat d'échange d'une maison sise à Paris, rue des Poulies, près le Louvre, démolie pour l'agrandissement de la place devant le palais, maison appartenant audit seigneur et des bois du Tronquay, du Vernay et du Parc (partie de l'ancien bois du Vernay entre *le Bas Maugard* et Bur-le-Roy, sis en partie sur le territoire de Noron). La maison près le Louvre avait préalablement été évaluée par les maîtres maçon et charpentier du Roi à 200.000 livres, prix confirmé par arrêt du Conseil du 4 janvier 1657, et les bois arpentés par personnes idoines, le Vernay à 2600 arpents et le Tronquay à 2139 (1656).

Le 17 février 1657, arrêt du Conseil qui fixe l'étendue des droits concédés par le roi dans lesdits bois et les rentes y attachées et au point de vue des usages royaux et féodaux, en deux fiefs de Haubert relevant dir. du roi

(1) De Toustain : Essai historique sur le château de Bur. — (2) Antiquaires de Normandie. Mémoires. — (3) Voir Cartulaire du Moulin de Héville à la Bibliothèque du Chapitre.

et exempts de toutes charges royales sauf les reliefs ou treizièmes et une paire d'éperons d'un écu d'or. Le premier fief, le Tronquay, consistait en rentes et domaine en plus grande partie en bois de haute futaie, taillis, bruyères et landages, situés au Tronquay, Vaubadon, Littry, Crouay, Campigny, Agy et Noron ; l'autre, le Vernay et le Parc, comprenait : domaine fieffé, rentes et droits à nobles fiefs appartenant, assis au Vernay, Arganchy, Saint-Amador, Juaye, Noron, Cabagnolles, Castillon, Subles et environs. Et encore : 1° le droit de percevoir sur toutes les bêtes pâturant dans les bois et landages du Vernay et dans les marais d'Arganchy, Saint-Amador et Juaye 12 deniers par tête ; 2° le droit de tendre et faire tendre dans lesdits bois du Tronquay et du Vernay des pièges aux grosses bécasses et permettre d'y tendre, duquel droit plusieurs se rendent fermiers ; 3° le droit de faire la chasse et huée, une fois l'an, à toutes bêtes sauvages, avec plusieurs hommes bordiers desdites terres, de porter les bêtes fauves tuées, comme aussi plusieurs personnes tenant des fiefs nobles et ce moyennant certains droits d'herbage, pasnage, bois mort et morts bois à prendre dans lesdits bois.

Ces deux fiefs rendaient le seigneur sujet à la garde noble du roy, auquel était due, à chaque mutation de vassal, la paire d'éperons.

Lecture et publication dudit échange furent faites, en 1658, à l'issue des messes de Balleroy, Vaubadon, Agy, Castillon, Noron, Subles, Campigny, Trungy, Arganchy, et aux auditoires des maîtrises des eaux et forêts de Cerisy et de Bayeux.

Jean de Choisy n'eut rien de plus pressé que d'affranchir de toutes servitudes et charges les biens dont il devenait propriétaire. Son œuvre fut continuée par son fils Jean-Paul, qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, composa avec divers décimateurs, s'engagea à payer par abonnement les portions congrues soit 500 livres à chacun des curés du Vernay et du Tronquay, en dehors des dîmes de grains, fruits et bois croissant sur les anciens défrîchements de leurs anciennes paroisses.

Et sur ces terres Jean-Paul et ses successeurs allaient pendant plus d'un siècle établir des fieffataires.

***

La première fieffe de la liste publiée ci-après est celle consentie à Thomas Barette, le 2 juin 1679. Peut-être y en eut-il d'antérieures ? Car, soit dans cette liste, soit dans le registre où elle est mentionnée peuvent exister quelques omissions Et M. Le Gras, dans son *Histoire du Tronquay*, établie avec une méthode et un esprit critique remarquables qui en font

un modèle de monographie locale, dit que M. de Choisy commença à céder des fiefs au Tronquay dès 1666, et plus tôt encore, au Vernay.

Les premiers bénéficiaires paraissent être du Vernay même, groupé alors autour du prieuré Saint-Gourgon, et surpeuplé, par rapport à l'étendue des terres cultivées. Plus tard, il en vint des paroisses voisines. (1) Les contrats se passaient devant un notaire de Balleroy, nommé *Désert*. La terre jalousement aimée et cultivée augmentait de valeur, avec la population tant indigène qu'immigrée et les rôles d'impôt de 1734 à 1747 révèlent, quoiqu'au dessous de la vérité, que les revenus avaient haussé d'un tiers.

Ces fieffes qu'un large fossé creux devait séparer des bois les rognaient de tous côtés. Il est facile de déterminer l'emplacement de quelques-unes : Lefebvre ou Lefeuvre à la rue aux Vaches ; François Dillaye à la Bonne ; Jacques Liard au Bas-Maugard, route de Subles à Bur-le-Roy ; Langlois vers l'Eglise. D'autres fieffataires donnèrent leur nom à l'endroit qu'ils avaient défriché : les Guérins, la Jamerie, la Lièvrerie, les Frémangers, la Bruyère Martin, les Outrequins, plus souvent les Dringots, etc.

Quel était le prix de ces cessions ? M. Le Gras répond à cette question pour le Tronquay et il est très vraisemblable que cette réponse peut s'appliquer aussi au Vernay. Pour le Tronquay, le livre des quittances donne pour valeur de la vergée 50 sols en 1682 ; 30 s. de 1696 à 1716 ; 3 l. en 1745.

Au Vernay : Pierre Flambard doit, à la Saint-Michel, 8 b. fr. pour 3 v. de terre, contrat de 1793, réduits à 4 b. le 30 frim. an IX. — Clément Auvray, doit, à Noël, 14 b. fr. pour 7 v. en bois du Vernay, contrat de 1793, réduits à 4 b. le 30 fr. an IX. Ces deux dernières rentes n'étaient plus seigneuriales, et leur réduction par Mme d'Hervilly, propriétaire, résultait des événements politiques.

Le registre conservé au chartrier de Balleroy et commencé en 1787, renferme quelques amortissements de rentes effectuées après et même avant 1789, faits par rétrocessions.

D'après notre liste, il avait été accordé, vers 1698 environ 70 fieffes.

En 1695, la chapelle du prieuré Saint Gorgon étant insuffisante pour la population, Jean-Paul de Choisy fit présenter requête à l'évêque de Nesmond qui, en 1696, érigea le Vernay en cure, dont il accorde le

(1) Mon aïeul, François Dillaye, a souvent dit à mon père que notre famille était venue de Montfiquet, il y avait 4 siècles.

patronage laïque audit seigneur qui en faisait les frais, ainsi que du presbytère, et ne s'en réserva que la collation.

Michel Guay fut, en 1698, le premier curé de cette église, dédiée en 1696, et qui renferme un délicieux rétable de la Conversion de Saint-Paul, par François Girardon.

En 1704 le marquis la Cour de Balleroy était seigneur du Vernay. Il y fonda une école mixte, sur une fieffe de 8 vergées rétrocédée par Michel Gassion, pour édifier la salle d'école et le logis du maître (1711) choisi par ledit seigneur et le curé. Chaque écolier payait 1 s. par semaine. Le maître devait donner une éducation convenable, faire deux fois au moins la semaine le catéchisme, faire prier Dieu aux enfants au moins deux fois la semaine, chanter les litanies de la Vierge et le *Miserere*, dire les prières du matin et du soir. Il devait aussi faire lire tous les écoliers par lui-même. Congé le jeudi l'après-midi seulement. (1)

L'école, d'un revenu foncier de 90 fr. fut vendue comme bien d'émigré.

La suppression, dans la nuit du 4 août 1889, des dîmes et privilèges féodaux entraînait la libération de la terre. En 1793, la Convention décréta que cette suppression aurait lieu sans indemnité. Les rentes foncières, irraquitables, leur furent assimilées.

Les bénéficiaires de fieffes, se défiant à n'en point douter de l'instabilité du régime politique, firent alors diligence pour faire anéantir les titres recognitifs de leurs obligations et s'adressèrent à la Municipalité. Celle-ci, visant la législation nouvelle, les invita à lui remettre leurs contrats afin de pouvoir, avec le Comité de surveillance, se faire remettre par le Marquis les grosses seigneuriales et féodales en sa possession et obliger les notaires à verser leurs minutes, pour le tout être brûlé au vœu de la loi. (12 br. II).

Le 10 ventôse suivant, J.-B. Rouxeville, domicilié et propriétaire au Vernay, reçut, de la municipalité, mandat de réclamer, pour lui et ses concitoyens, et de faire le nécessaire devant tous tribunaux, même à la Convention et près les Représentants du peuple, jusqu'au parfait brûlement des dits titres. Un sieur Jacques Le Carpentier reçut pareil mandat du Tronquay.

Le 17 floréal II, le Directoire auquel ces deux pétitions furent présentées d'abord, le 21 ventôse, répondit qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter des anciens titres du Marquis, et que si on avait excepté du brû-

(1) Archives communales du Vernay, 9 décembre 1792, nommant Michel Le Guay, instituteur. (Est-ce le 1er curé ?)

lement des titres ceux des rentes foncières laissés au chartrier, c'était parcequ'après la décapitation du seigneur, ses biens avaient été mis sous séquestre ; que les scellés allaient être levés, inventaire dressé et les titres réservés brûlés s'il y échet. (1)

Les deux pétitionnaires n'ayant rien obtenu revinrent à la charge et se présentèrent au dépôt des archives du district, disant que les scellés étaient levés, que le Commissaire du district n'avait pas trié les papiers mis dans un sac déposé aux archives, et en demandant le brûlement ou leur lacération si on les utilisait pour l'artillerie ou la fabrication du papier. Ils réclamaient de plus la radiation par l'archiviste des noms des débiteurs sur les registres *ad hoc* et l'apport au district de ceux restés à Balleroy.

Le 3 niv. an III, le Directoire donnait l'ordre à Desrez, son archiviste, de biffer les noms inscrits aux registres déposés à Bayeux, en présence de Rouxeville et de Lecarpentier, et disait que Moisson, de la Commission des Arts, avait enlevé les clefs de la bibliothèque du château où les autres étaient sous scellés.

Il ne fut plus d'ailleurs question des rentes seigneuriales.

Le bois du Vernay passa successivement aux mains de la comtesse d'Hervilly, fille du marquis Charles Auguste, puis à la famille de Caulaincourt-Vicence, et au comte de Kergorlay, dont les héritiers le vendirent à un acquéreur qui le rétrocéda à la *Société des Etudes du Nord, 56, rue Laffitte*, à Paris, qui en a fait abattre et débiter dans une scierie y installée, tous les arbres de haute futaie.

Il n'en reste plus que des taillis !

APPENDICE

Liste des fieffes et des redevances de Saint Paul du-Vernay d'après un registre répertoire de payements et quittances (1787-1808) conservé au château de Balleroy.

NOTA. — Les rentes mentionnées ci-après étaient établies en boisseaux d'avoine.

1679 — Th. Barette, 7 l. 39 b.

1681 — Anne de Canivet, fe Joachim de Marguerie, 6 l.

1682 — Ga. Pelcoq, 60 b. ; O. Gassion, 30 b.

1683 — Ja. Prunier, 5 l. ; Ja. Liard (avec 2 fieffes subséquentes). 14 l.

(1) Arch. dép., reg. 196, pétition 47, d'après L. Legras (*Hist. du Tronquay*).

5 s. 18 b. ; Ja. Dubosq, 9 l. 18 b. ; N. Hébert, 12 l. 24 b. ; Bé Richard (avec autre), 9 l. 18 b. ; J. Lanjalley, 14 l. ; Ra. Aublet, 7 l. 10 s. 15 b. ; Lu. Roulland, 19 l. 2 s. 6 d. ; P. Avonde, 7 l. 2 s. b. d.

1684 — J Aublet, 42 b.

1689 — Si. Lessard, 18 l. 57 b.

1690 — J. Guérin (avec autre), 37 l. 2 s. d. 72 b. ; Ma. Harel, 60 b. ; J. Agnest (avec autre), 8 l. 12 s b. d., 26 b. 1/2 ; Ol. Benard, 9 l. 18 b. ; Ja. Jacqueline, 18 l. 39 b. ; H. Raould (avec 3 autres), 88 l. 10 s. 99 b.

1691 — Ch James (avec 2 autres), 34 l 19 s. 2 poules et 33 b.

1692 — J. Lair (avec autre), 10 l. 10 s. 30 b. ; Ja. Hébert, 15 l. 33 b. ; Ja. Boucher, 26 l. 2 s. 6 d. 48 b. ; M. Vilmer (avec autre), 15 l. 30 b..

1693 — Ja. Jeanne, 7 l 10 s. 15 b ; Ja. Lelièvre, 7 l. 10 s. 15 b. ; J. Lelièvre, 15 l. ; Fr. Lelièvre, 6 l. 12 b. ; G. Gueroult, 18 l 10 s. 9 d 33 b ; Ja. Colleville, 30 l. 60 b. ; Re. Auvray, 16 l. 10 b. 34 b. ; Fr. Dillaye (avec autre), 15 l. 19 b. 1/2 ; F. Aublet, 22 l. 10 s. 45 b. ; P. Barette, 6 l 12 b

1694 — Fra. Rouxeville, 15 l. 30 b. ; Fr. Hébert (avec autre), 9 l. 18 b. ; Ger. Lecornu, 9 l. 18 b. ; Cl. Sérard, 5 l. ; Cha. Hautemps, 22 l. 17 s. 6 d.

1695 — Ja. Lenard 6 l. 12 b.

1696 — J. le Goupil (avec autre), 18 l. 10 s. 37 b. ; Th. Fouquerel, 12 l. 15 s. 27 b. ; M. Fouin (avec autre), 30 l. 12 b. ; Ju. Lecarpentier, 9 l. 18 b. ; Ma. Auvray, 28 l. 4 s. 2 chapons ; Ger. Lessard 4 l. 10 s. 16 b. ; Ja. Pinel (avec autre), 27 b. 3 poules ; Ph. Simon (avec autre), 13 l. 10 s. 12 b. ; Julien Lebourgeois 7 l. 10 s. 6 d. 15 b. ; F. Poulain, 9 l 18 b.

1697 — Fra. Langlois, 6 l. 12 b. 1 ch. ; L. de Bérolles, esc. 9 b. ; M. Mancel, 15 l. 7 s. 6 d. ; Et. Jeanne, 4 l. 10 s. 12 b. ; P. Le Paulmier, 12 l. 24 b. ; Ja. Dubosq (avec autre), 1 l. 3 s. 9 d. ; J. Duquesnay, 20 l. 20 b. ; Ol. Lecarpentier, 45 l. ; Ja. Duchemin, 10 l. 10 b. ; J Fouques, 10 l. 10 b.

1698 — P. Barey, 15 l. 3 s. 2 p ; Fra. Gondouin 5 s. 1 ch. ; Denis Salles 5 l. ; Ma. Onfroy, 12 l. ; Gilles Avonde, 7 l 10 s. ; Vigor Massieu, 4 l. 10 s 1/2 p. ; J. Le Faulconnier, 19 l. 10 s. ; R. Avonde, 19 l. 10 s. ; Ma. Lecordier, 12 l. ; Th. Baucher, 30 l. ; L Heuzard, 12 l ; Ja. Flambard, 24 l. ; Et Jeanne, 9 l. 15 b ; Ja. Onfroy, 30 l. ; G. Goussiaume, 18 b.

1699 — Gilles Salles, 12 l. ; Ja. Auvray, 4 p. ; Y. Godefroy, 12 l. 15 s. 1 ch. ; G. Richer, 24 l. 15 s. 1 ch. 1 p ; O. Gassion, 47 l. 5 ch. ; Si. Pennier, 37 l. 10 s. 3 ch. ; Ja. Lecouturier, 37 l 10 s ; Ma. Gassion, 2 p. ; N. Frémanger, 5 l. 4 p. ; R. Lajoye, 22 l. 10 s. 2 ch. ; Fra. Duquesnay, 19 l. 10 s. 1 p. ; R. Lajoye, 10 l. 10 s ; O. Barette (avec autre), 2 l ; L.

Godard, 30 l. 4 p. ; N. Rouxeville, 25 l. ; J. Chuquet, 22 l. 4 s. 1 ch. ; O. Lénauld, 31 l. 10 s. 2 ch. ; Ja. Legras (avec autre), 31 l. 5 s. ; Ma. Blouet, 5 p. ; Li. Lehérissy, 16 l. ; J. Le Hérisson (avec autre), 5 l. 1 ch. ; Fra. Fouquerel, 5 l.

1700 – J. Guesnon, 60 l. ; Fr. Dubois, 45 l. ; G. Colleville, 15 l. 12 b. 15 p. ; J. Lanjalley, 7 l. ; Ch. Morel, 33 l. 2 p. ; Th. Le Bas, 2 ch. ; Ger. Le Guay, 26 l. 12 s. 19 b. ; J. Jeanne 20 l. 5 s. ; Ja. Flambard, 6 l. 1 p. ; G. Dujardin, 27 l. ; P. Dujardin, 20 s. 1 p.

1703 — G. Gousseaume (avec autre), 38 l. 6 d. 1 ch. ; L. Heuzard, 13 l. 5 s. ; L. Lemoigne, 16 l. 10 s. ; R. Cotentin, 16 l.

1704 — Le prieur de Saint-Gorgon, 29 l. 15 s. ; Marie Jeanne, 20 l. ; Th. Plaisance, 18 l. ; Ph. Lepleux, 2 ch. ; L. Lehérissy, 7 l. 10 s. 1 ch. ; Ja. Jourdain, 18 l. ; G. Rouxelin, 12 l. 24 b.

1705 — R. Mancel, 2 ch. 1 p. ; Mi. Aubraye, 13 l. 10 s. 27 b.

1708 — J. Languehard, 33 l.

1709 — Ja. Leroux, 18 l. 1 ch.

1710 — Gi. Barette, 2 l. 18 b. ; Lambert Marie, 21 l. 42 b. ; Th. Artur, 24 l. 2 ch. ; Noël James, 24 l. 2 ch. ; Hervé Lehérissy, 20 l. 16 s. 6 d. 1 ch. ; J. Vaultier, 21 l. 12 s. 12 b. ; P. Outrequin, 21 l. 12 s. ; Clé-Fouques, 35 l. 5 s.

1711 — Ch. Hautemps, 24 l. 15 s.

1713 — J. Rouxeville, 13 l. 5 s.

1715 — Gi. Brachet, rétrocession.

1716 — J. Le Goupil, 9 l. 18 b.

1730 — J. Martin, 18 l.

1738 — J. Jeanne, 35 s. ; Ja. Onfroy, 16 l. ; J.-B. Le Bas, 2 l.

1739 — J. Martin, 4 l.

1744 — P. Lesage, 3 l. 1 b.

1745 — Mar. Salles, 61 l. 2 ch.

1747 — J. Richard, 7 b. ; J. Colleville, 2 p.

1755 — Ges. Guérin, 9 l. 2 s.

1762 — Mi. Lehérisson, 32 l. 1 p. ; Mat. Lefebvre, 62 l. 4 s. ; F. Simon, 26 l. 2 s.

1764 — M. Guérin, 131 l. 2 p. ; M. Lefranc, 43 l. ; J. Halard, 29 l. 15 s.

1780 — N. et P. Flambard, frères, 17 b. ; Ja. Colleville, 8 b. 1/2.

1782 — Ja. Troplong, 18 b.

1787 — Ja. le Page, 16 b.

G. DILLAYE.

Le Président
Pierre LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE

(1746-1835)

L'excellence d'une civilisation peut être jugée sur la façon dont l'Etat administre la Justice. Comment il l'entend, comment il la répartit, comment il l'assure : ce sont les assises de sa gloire la plus durable.

La condition primordiale de la Justice est l'impartialité. Aussi les mesures propres à donner au juge la plus grande indépendance possible ont-elles toujours été l'objet des préoccupations des gouvernements les plus sages et les plus fermes. Mais encore faut-il que les hommes chargés d'assumer la tâche redoutable de rendre la justice aient d'éminentes qualités morales. Ce fut l'honneur de la magistrature française de compter constamment parmi ses membres les caractères les plus droits, les esprits les plus éclairés, les consciences les plus irréductibles. De ces hommes passant à juste titre pour les dépositaires de l'équité stricte, les uns sont restés célèbres par leur science juridique, par les lois qu'ils suscitèrent, par les écrits qu'ils laissèrent ; les autres, en plus grand nombre, leur carrière terminée, ont disparu emportant l'estime et les regrets de leurs contemporains, mais sans rester dans la mémoire des générations suivantes. Ils ont passé aux mains de leurs successeurs le flambeau qu'ils avaient reçu de leurs prédécesseurs et personne ne se souvient de la fermeté avec laquelle ils l'ont tenu, ni de l'éclat qu'ils ont su lui donner.

En tout temps, de tels hommes ont été nombreux dans les Cours de Justice provinciales. C'est le rôle de l'histoire locale de rappeler pour un moment leur mémoire, de leur rendre discrètement les hommages auxquels ils ont droit et de dire que, ne fût-ce qu'à titre d'exemple, ils servent encore après leur mort.

Le hasard nous a mis sur la trace de l'un d'eux. Frappé par la rectitude de son caractère et de sa vie, nous avons cherché à le mieux connaître. De cette recherche sont sorties les notes biographiques qui suivent.

En outre, comme il est d'origine normande et qu'il a parcouru en Normandie toutes les étapes de sa carrière, il nous a semblé qu'une Société normande écouterait avec quelque intérêt ce rappel de sa vie.

I.

Pierre Le Menuet de la Jugannière est né à Périers (Manche), le 10 septembre 1746. (1) Comme l'indique son acte de naissance, dont nous devons la copie conforme à l'obligeance de M. le Secrétaire de la Mairie de Périers, il était fils de Gilles Le Menuet, Sr de la Jugannière, et de Marie-Louise Laisné, son épouse. Tous deux étaient de lointaine souche normande. Depuis un siècle, les charges municipales se succédaient dans la famille.

Son grand-père, Mathieu Le Menuet de la Jugannière, fils d'Israël Le Menuet de la Tourelle, avait été, en 1714, maire perpétuel de Saint-Lo. Il avait eu deux fils : Pierre-Mathieu et Gilles. Pierre-Mathieu fut en 1770 premier échevin de Saint-Lo : c'était l'oncle de Pierre Le Menuet.

Son père, Gilles Le Menuet de la Jugannière, fixé à Périers, mourut jeune ainsi que sa femme, de sorte que Pierre Le Menuet resta orphelin à l'âge de huit ans. Il fut élevé par sa grand'mère, qu'il perdit bientôt, puis par son grand-oncle paternel, Pierre Le Menuet, curé de Moon-sur-Elle (arrt de Saint-Lo). Natif de la Manche, ce prêtre s'était distingué par ses connaissances. Il a laissé un mémoire sur la culture des pommiers qui, en 1759, fut couronné par l'Académie de Caen. Il commença l'instruction de son petit neveu, puis l'envoya terminer des humanités au collège de Coutances. Pierre Le Menuet fit ensuite ses études de droit, ce

(1) Des ouvrages très estimables pour la précision des renseignements qu'ils contiennent, tels que ceux de L. Quénault (*Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances*. 2e éd. Coutances, Palettes, 1862, p. 256) et de N. d'Oursel (*Nouvelle biographie normande*. Paris, Picard, 1886, T. II, p. 127) disent que le Président est né à Vaudrimesnil, localité située entre Périers et St-Sauveur-Landelin. Ils n'indiquent pas d'où ils ont tiré cette notion. Il se peut que Pierre Le Menuet de la Jugannière soit né réellement à Vaudrimesnil, où ses grands parents résidaient et que la déclaration de sa naissance ait été faite à Périers, où ses parents habitaient. Avant la Révolution, les registres des baptêmes ou naissances n'étaient pas toujours tenus avec la rigueur convenable. Les rois y veillaient, mais sans succès. Sous Louis XIV même, où de grands progrès avaient été obtenus dans la tenue des registres curiaux, le Roi ne cesse de renouveler ses recommandations à ce sujet, de tancer les curés, de les menacer d'amendes ; ses lieutenants de bailliage n'en finissent pas d'admonester les récalcitrants. En outre, il était fréquent que des naissances arrivées dans une petite paroisse fussent enregistrées dans une paroisse voisine, plus importante, où le baptême avait eu lieu.

qui lui permit, à 22 ans, en 1768, de s'initier aux affaires, comme avocat, à Périers même. Le bailliage de Périers était alors d'une certaine importance. Il l'avait acquise par suite du transfert à Périers de l'ancien bailliage de Saint-Sauveur-Landelin. (1) Nombre de magistrats et d'officiers de ce bailliage y demeuraient.

Peu après le début de sa carrière, en 1770, Pierre Le Menuet épousa Marie-Charlotte Lefebvre, fille d'un avocat de Saint-Lo. Son mariage, ses relations de famille, la notoriété qu'il avait acquise, lui firent désirer un champ d'action plus vaste. En 1779, il vint à Saint-Lo et se fit inscrire au barreau de cette ville. La conscience avec laquelle il exerçait sa profession, sa science juridique, son intelligence des affaires, le souvenir des services rendus par ses ascendants, attirèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Ils lui exprimèrent leur confiance en l'appelant trois ans après son arrivée à Saint-Lo, en 1782, aux fonctions de premier échevin de la ville, choix que le roi ratifia.

Avocat, chargé de l'administration d'une ville importante, ayant comme échevin certaines attributions judiciaires, il était impossible à cet homme de 36 ans, conscient de sa valeur, de rester indifférent aux agitations de l'époque. C'était le temps du ministère de Vergennes, le temps où la Cour par ses prodigalités, la Reine par ses imprudences, commençaient à s'aliéner l'affection de la nation. De Calonne, malgré son habileté, sa souplesse et sa confiance en soi, victime de cette idée fausse que la richesse se prouve par la dépense, recourait sans cesse à l'emprunt. Or, les emprunts appellent inévitablement les impôts. Ceux-ci devinrent écrasants, ce qui augmenta l'animosité du peuple. Il fallut étendre l'impôt aux privilégiés, ce qui provoqua leur hostilité. Rapidement, la royauté courait à la ruine. Pierre Le Menuet comprit que le mouvement qui entraînait le roi à sa chute était sans frein. Comme tant d'autres épris de justice et de liberté, il apprécia les principes généraux de la Révolution sans prévoir l'exagération qui allait s'en suivre : exagération presque fatale, à laquelle conduit toujours une lutte engagée entre un pouvoir, qui, loin de diriger et de régner, ne sait même plus se défendre et les masses pleines d'ardeur et d'espoir qui l'assiègent. Le jeune magistrat embrassa le parti de la Révolution, donnant toutefois à son adhésion le tempérament raisonnable qui était l'essence de son caractère.

(1) G. Lerosey. *Histoire de Périers et de ses notabilités.* Paris, Berche-Tralin, s. d.

Les Etats Généraux furent convoqués le 10 Septembre 1788. Le 24 Janvier 1789, une instruction royale établissait le règlement et en fixait l'ouverture au 27 avril. Cette date fut reportée au 4 mai 1789. Les trois ordres se réunirent chacun dans son Assemblée. A Saint-Lo, l'Assemblée du Tiers eut lieu le 27 février 1789. P. Le Menuet fut nommé le premier des cinq commissaires chargés de la rédaction des cahiers. Il prononça à cette occasion un discours remarqué, où il exprime nettement ses sentiments de loyalisme envers le roi et déplore que le peuple ait été si longtemps écarté de la chose publique.

« Depuis bientôt deux siècles, dit il, la nation avait été privée du précieux avantage de concourir avec son roi à l'administration générale du royaume. Cette antique forme de gouvernement ne nous semblait plus qu'un songe. Etrangers pour ainsi dire au milieu de notre patrie, nous ne tenions à l'Etat que par les contributions. Le patriotisme était éteint dans les cœurs et le seul lien qui nous rattachait au gouvernement était cet amour inné que tout Français éprouve pour son roi et que rien n'est capable d'altérer. »

Plein d'espoir, il félicite le roi d'être redevenu « l'ami de son peuple. »

Le mois suivant, P. Le Menuet fut élu député aux Etats-Généraux. Il dut se récuser, parce que ses charges de famille ne lui permettaient pas d'abandonner sa profession. Il resta néanmoins échevin de sa ville jusqu'à la suppression du corps échevinal, qui, comme toutes les anciennes administrations fut supprimé le 30 octobre 1789. Il fut alors nommé membre du Bureau intermédiaire qui administra la région de Saint-Lo jusqu'en Juillet 1790. Il était désormais marqué pour les fonctions publiques.

Après la division du territoire français en départements subdivisés en *districts*, formés eux-mêmes de cantons comprenant un certain nombre de communes (22 décembre 1789 et 26 février 1790), il devint membre du Directoire du district de Saint Lo. Ce fut vers cette époque qu'ayant été sollicité d'accepter le poste de Receveur général des finances de la Manche, charge où le versement d'un cautionnement était obligatoire, il refusa « dans la crainte de compromettre la fortune d'hommes honorables qui lui offraient de le fournir ». Le motif de son refus montre tout le caractère de Pierre Le Menuet, sa circonspection, sa perspicacité et sa réserve vis-à-vis des excès menaçants de la Révolution.

En septembre 1792, il fut appelé à représenter le ministère public dans la fonction d'accusateur près le Tribunal criminel de la Manche. La

confusion si aisée et si souvent voulue entre les crimes de droit commun et les délits politiques, la facilité avec laquelle une simple présomption acquérait alors la valeur d'un crime accompli, allaient rendre ce poste particulièrement redoutable. Aux élections de 1795, il en devint le président. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1797. Nous verrons un peu plus loin comment il s'en acquitta. Elu député par les électeurs de Saint Lo, il entra au Conseil des Anciens dont il fut secrétaire en l'an VII, puis premier secrétaire. (1) Au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), malgré la pression exercée sur lui, il ne se montra pas favorable au coup de force qui amena la suppression du Directoire et l'établissement de la Commission consulaire exécutive (Sieyès-Roger Ducos et Bonaparte) et aboutit six semaines plus tard au Consulat (Bonaparte-Cambacérès-Le Brun). Aussi Le Menuet fut-il évincé du Corps Législatif. Il rentra alors à Saint-Lo Il avait 55 ans. Le Brun son aîné et son compatriote, jouissait d'un crédit justifié. L'amitié qui les unissait, l'estime réciproque qu'ils se témoignaient firent que, le 1er juin 1802, il fut nommé président du tribunal d'Appel, à Caen, où pendant vingt ans il exerça avec un rare scrupule les hautes fonctions judiciaires dont il fut successivement investi.

Pendant qu'il tenait les magistratures que nous venons d'énumérer, P. Le Menuet put donner, dans chacune d'elles, la mesure de son caractère. Si diverses que fussent les causes qu'il eut à soutenir ou à juger, au milieu des passions les plus ardentes, il sut conserver à la Justice son rôle bienfaisant et ferme, en atténuer la lettre souvent trop appuyée tout en en maintenant *le sens*, souvent aussi dicté par l'intérêt national. C'est dans ce rôle qu'il va nous apparaître au cours des multiples affaires judiciaires auxquelles il participa et dont quelques-unes sont restées dans l'histoire.

II.

Accusateur public près le Tribunal de la Manche pendant que le conventionnel J. B. Le Carpentier terrorisait la région, P. Le Menuet eut presqu'aussitôt à affronter son courroux. Ce fut au sujet d'un prêtre

(1) Plusieurs des rapports faits au Conseil des Anciens, imprimés par l'Imprimerie Nationale nous ont été conservés. Parmi eux, notons les suivants : *Sur la nécessité de constituer en temps de paix un Jury civil près les conseils de guerre ; — Observations sur la réforme du 27 fructidor relative au paiement de la dette publique ; — sur les jugements en dernier ressort ; — Observations concernant l'appel et le témoignage des employés de la Trésorerie.*

réfractaire de Valognes, l'abbé Delalande. Il voulut émigrer et passer à Jersey. Une tempête l'en avait empêché. Bientôt arrêté, il fut déféré au tribunal criminel. Le Menuet sut démontrer que l'acte n'étant pas perpétré, le cas ne tombait pas sous le coup de la Loi. Dans son *Histoire de Périers*, Lerosey raconte ainsi la suite de cette affaire :

« Dénoncé pour ce fait au représentant du peuple, Le Carpentier, dont il était l'ami et auquel il avait des obligations, Le Menuet fut admonesté par le terroriste alors en mission à Coutances. Celui-ci lui demanda pourquoi il n'avait pas appliqué à cet ecclésiastique la loi sur les émigrants. — « Parce que la raison, l'humanité et la Loi me le défendaient », répondit le magistrat. — « Si ce n'est que cela, répliqua le représentant, je vais faire un bout d'arrêt. » — Fais, ajouta Le Menuet, mais prends-y garde, tes arrêts ne sont pas des lois et je ne les exécuterai pas. » — Tu as raison, dit alors Le Carpentier désarmé ; je ne puis me défendre de t'estimer et tu vaux mieux que les misérables qui t'ont dénoncé. » (1)

Cette anecdote montre bien quelle peut être l'influence d'un homme d'équité reconnue sur les caractères les plus farouches. Comme tant d'autres que les vicissitudes politiques ont mis en relief, Le Carpentier était inférieur à la tâche qui lui incombait. Cette infériorité lui était masquée par son immodestie singulière, son désir de paraître, son amour d'un pouvoir qu'il espérait moins illusoire et moins temporaire. Ces vices, nous les observons de nos jours chez la plupart des personnages politiques que rien, dans leurs études, rien, dans leur profession, rien, dans leur éducation, ne désigne pour participer au gouvernement d'une grande nation et que la naïveté populaire élève un moment sur le pavois. En temps de révolution, ils pullulent. Et ce sont ces inférieurs-là qui, au début, animés de bonnes intentions, ne savent comment sortir des embarras inextricables qu'ils ont contribué à créer et sont portés à des moyens d'une violence inimaginable. Ils s'aperçoivent trop tard de l'opprobre qui les attend. Ce sont les facteurs les plus efficients des révolutions. Le Carpentier était de ce nombre. Intelligent, ambitieux, il s'est engagé dans une voie qu'il croyait droite, qui a bientôt dévié de telle sorte qu'il n'a mérité dans l'histoire que l'épithète de « bourreau de la Manche » et qu'il n'a même pu racheter ses erreurs sanguinaires par la dure captivité dans laquelle il termina ses jours.

(1) Lerosey : *Histoire de Périers*, p. 288 et 289.

En novembre 1793, eut lieu le siège de Granville. Dans l'espoir de prendre cette place et d'y attendre les secours de l'Angleterre, les chefs vendéens avec une force nombreuse s'étaient portés sur le Cotentin. Le 14 novembre, ils étaient entrés à Avranches. Cette manœuvre était d'autant plus téméraire que l'armée vendéenne traînait toute sorte d'impedimenta et que son armement était insuffisant, tant comme artillerie que comme matériel de siège et moyens d'assaut, pour l'attaque d'une ville posée sur un roc, telle que Granville. (1) En outre, pour cette expédition, les Vendéens n'avaient même pas attendu que les Anglais fussent prêts à intervenir. Le Carpentier se rendit à Granville avec ce que l'on put concentrer de l'armée républicaine éparpillée dans le Cotentin, pendant qu'à Coutances, une commission fut chargée d'organiser la résistance. Le Menuet en fut nommé le président. Pendant ce temps, ses deux fils étaient à Granville parmi les défenseurs de la place. Pierre-Israël l'aîné, y figurait à titre de simple garde national ; le second, Gilles, était déjà capitaine. Il y fut grièvement blessé. Devenu plus tard inspecteur des Eaux et Forêts, maire de Saint-Lô de 1832 à 1840, chevalier de la Légion d'honneur, il fut la souche de la branche de la famille Le Menuet de la Juganière, très honorablement représentée, de nos jours encore, dans notre province.

L'année qui suivit le siège de Granville, Le Menuet, accusateur public, eut à requérir contre les membres du Comité de surveillance de Gonfreville qui, échappés à la monstrueuse « fournée de Gonfreville », étaient détenus à la prison de Périers en attendant la fin de leur procès.

Cette affaire de Gonfreville compte parmi les plus détestables répressions auxquelles s'est livré Le Carpentier. Un prêtre réfractaire, curé de Granville, émigré à Jersey, l'abbé Sorin de Lépesse, eut l'idée fort inopportune de revenir dans la nuit du 9 au 10 juin 1794 présider une procession nocturne organisée à Gonfreville. C'était narguer le proconsul. Sa fureur se manifesta aussitôt. Il fit arrêter dix des membres du Comité de surveillance local et expédia d'office au Tribunal révolutionnaire de Paris un groupe d'habitants de Gonfreville et des villages voisins, hommes et femmes, la plupart humbles cultivateurs. Ces malheureux

(1) Dans un livre très documenté : *La campagne d'outre-Loire de l'armée vendéenne* (Le Hâvre-Micaux, 1900-1914), un descendant du Président, M. le Baron Le Menuet de la Juganière, a rapporté toutes les péripéties de ce siège en se plaçant au point de vue exclusivement militaire.



furent condamnés et exécutés. Quant aux dix commissaires, on les avait quelque peu oubliés dans leur prison de Périers. Vers la fin de thermidor (août 1794), ils demandèrent qu'on en finît avec leur jugement. Ils furent envoyés devant le tribunal criminel de la Manche. P. Le Menuet ne trouva pas de charges suffisantes pour les retenir et « le Tribunal s'empressa de les mettre hors de cause vu leur innocence évidente et même l'absence de toute accusation régulière. » (1) Leur acquittement fut prononcé le 7 fructidor an II (24 août 1794).

En mai 1796, Le Menuet était président de ce même tribunal de la Manche. Il dut alors intervenir dans une affaire énigmatique et compliquée, celle du baron de Cormatin. Le tribunal militaire de Paris avait déjà condamné Cormatin à la déportation. Cette peine avait été jugée insuffisante : on espérait une condamnation à mort. La cassation du jugement avait été obtenue et c'était à nouveau que la cause était renvoyée devant le Tribunal criminel de la Manche.

C'était un étrange et turbulent personnage que Desoteux baron de Cormatin. Adjudant général dans l'ancienne armée royale, il avait été mis en accusation dès 1791 pour avoir pris part aux projets de Bouillé, relatifs à la fuite de Louis XVI. Emigré, il vint en 1793 se mêler aux Chouans de Bretagne. En 1794, le comte de Puisaye, avant de gagner l'Angleterre, pressé de désigner un officier capable, en son absence, de prendre la direction du service, avait nommé le baron de Cormatin, major général de l'armée catholique et royale de Bretagne, ce que confirmèrent les Princes le 15 octobre 1794. Pendant que d'Angleterre, où il jugeait mal la situation, Puisaye donnait à Cormatin des instructions impraticables et stimulait son activité, les troupes blanches et bleues étaient, les unes comme les autres, fatiguées et désemparées. Hoche avait chargé le général Humbert de tenter un accord avec les Chouans et ceux-ci semblaient se prêter à la conversation. Le 3 janvier 1795, une suspension d'armes avait été acceptée de part et d'autre ; Humbert et de Boishardy l'avaient signée. Cormatin entre alors en scène, se rend auprès de Hoche à Rennes et se fait fort d'obtenir l'assentiment de Charette à la conclusion d'une paix définitive. Cormatin fit sur Hoche une fâcheuse impression que le général garda jusqu'à la fin. Si Charette et les Vendéens inclinaient à la pacification, les Chouans de Bretagne restaient opposés à toute

(1) SAROT : *La Terreur dans la Manche*. Coutances, Salettes, 1877, p. 129.

concession. Voyant les démarches et l'attitude de Cormatin, ils le prirent pour un traître. Charette, les chefs vendéens et Cormatin se remontrèrent à La Jannie et, quelques jours après, signèrent un traité avec les Républicains (17 février 1795). A La Jannie, Cormatin fit à Charette la même impression qu'il avait faite à Hoche. Le 30 mars, Cormatin se trouva à La Prévalaye avec les chefs chouans les plus décidés : Cadoudal, de Boishardy et le comte Louis de Frotté. Cette entrevue aboutit le 20 avril 1795 au traité de La Mabilais. Cormatin, au comble de ses vœux, s'attribua tout le succès de cette double pacification, en tira vanité et se signala par ses extravagances. A La Mabilais, il avait fait à Cadoudal et surtout à Frotté une déplorable impression. Qu'on fût blanc ou bleu, on jugeait Cormatin de la même manière. Billard de Veaux l'exprime d'un mot « l'emballeur Cormatin. » Il dit qu'il affectait « une détermination qui n'est autre chose, aux yeux d'un connaisseur d'hommes que jactance et vanité. »

Quel que fût le degré de sincérité de Cormatin, il était difficile de maintenir l'accord entre des adversaires aussi distants d'idées qu'étaient les Républicains et les Royalistes. De part et d'autre on se méfiait ; des deux côtés, on se méfiait de Cormatin. Aussi un mois s'était à peine écoulé que toutes les tractations précédentes étaient oubliées. Les Chouans autant que les Bleus d'ailleurs s'étaient montrés assez indociles dans l'application des conventions et le Comité de Salut public, rancunier et impatient, fit arrêter le 26 mai 1795, à Rennes, Cormatin et plusieurs chefs royalistes qu'on incarcéra au Fort national, à Cherbourg. Cormatin protesta contre cette arrestation. Il ne réussit qu'à se faire transférer à Paris pour y être traduit devant le Tribunal militaire. Contre toute attente, l'affaire traîna et ce ne fut que le 19 décembre que Cormatin se vit condamner à la déportation.

Pendant toute la durée de l'instruction, le baron n'avait cessé de se défendre avec la plus grande énergie, et par tous les moyens, oralement, par écrit, et même par voie d'affiches. Ses protestations furent conduites d'abord sur un ton d'assurance très raisonnable ; elles finirent par tourner à la menace. Certains représentants du peuple étaient visés. Il se créa ainsi nombre d'ennemis très influents qui trouvèrent trop douce à leur gré la condamnation prononcée. Il importait de faire reviser le jugement : on y parvint. Cormatin devait subir à la Guyane la peine de la déportation. En attendant son embarquement, on l'envoya à Cherbourg. Dans le trajet de Paris à Cherbourg, il fit une halte de deux jours à la prison

de Caen, dont le gardien sut lui soustraire son portefeuille. Il contenait des lettres confidentielles qu'on voulut voir très compromettantes et significatives. Cette découverte prenait alors l'importance d'un fait nouveau. Le jugement du Tribunal militaire fut cassé et le 17 janvier 1796, le Directoire renvoya Cormatin à Coutances devant le Tribunal criminel de la Manche. Pierre Le Menuet en était le président.

Bien que des influences politiques très-puissantes semblent avoir pesé sur le tribunal, bien que le dossier contînt de lourdes charges, bien que nous puissions présumer que Cormatin ait fait sur l'homme réfléchi et calme qu'était le président la même impression que sur des gens tels que Hoche Frotté, Charette et les autres qui l'avaient vu à l'œuvre, le jugement du Tribunal de la Manche fut favorable et l'acquittement prononcé. (1) Ce ne fut pas pour Cormatin la liberté. Il fut incarcéré de nouveau au Fort national à Cherbourg. Il n'y cessa de se démener, de se compromettre par des correspondances clandestines, et, chose singulière, de poursuivre, quoique captif, tout un roman d'amour qu'il échafauda avec la marquise de Feuardent et qui fut encore interprété comme un complot contre la sûreté de l'Etat. Ses gardiens eux-mêmes insistèrent pour qu'on les débarrassât de cet indomptable prisonnier. Il fut transféré au château de Ham. Enfin, Cormatin se lassa de tant de récriminations inutiles. Il fut bien inspiré en sollicitant simplement sa mise en liberté et en promettant sa foi au Premier Consul. En 1802, il obtint de rentrer à son foyer. Une fois libre, il redevint si insupportable qu'en 1812 il

(1) Le baron de Cormatin a été l'objet d'une étude très approfondie de la part de M. Henri Welschinger. Il en est résulté un ouvrage très vivant, intitulé : « *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin* », (Paris, Plon, 1894). C'est dans ce livre que nous avons puisé la plupart des détails que nous avons donnés sur sa vie.

M. Welschinger est porté à l'indulgence pour le baron, sans doute par une large compréhension du caractère du personnage et par pitié vis à vis des malheurs qui l'accablèrent et des traitements rigoureux qui lui furent infligés. En admettant même que Cormatin ait joué double jeu, il semble qu'on ait été plus perfide envers lui qu'il ne l'avait été lui-même pour les autres. Sur la foi d'une correspondance *anonyme* et manifestement partiale, M. Welschinger paraît dire que Pierre Le Menuet eut quelque peine à se décider à admettre la non-culpabilité de Cormatin. Cela ne peut que prouver son sens de la responsabilité et sa circonspection dans une affaire aussi complexe. L'histoire ne doit faire état que du résultat final : le verdict d'acquittement, signé et prononcé solennellement par le président Le Menuet. Du reste les historiens locaux les plus qualifiés lui ont toujours fait gloire de sa conduite dans ce procès. Citons comme exemple ce jugement de Quénault dans ses *Recherches sur la Manche et le pays chartrain*. « Le Président Pierre Le Menuet.... qui a été une des plus grandes illustrations de la magistrature normande aussi bien par son talent que par son caractère, ne voulut pas suivre le gouvernement dans la voie déloyale et cruelle qu'il lui traçait. Le tribunal acquitta Desoteux-Cormatin sur les chefs d'émigration et de conspiration. »

n'avait plus ni amis ni ressources. Il finit par être pourvu d'une modeste place à la manufacture impériale de tabacs, à Lyon, où il mourut à la fin de Juillet 1812, âgé de 59 ans.

A propos du jugement de Cormatin, signalons une coïncidence curieuse surtout pour la famille de la Jugannière. Ce jugement est signé : Le Menuet ; — de Lalande ; — Foucher ; — Duprey ; — Letenneur et Michel. Or, la fille du juge Foucher épousa plus tard le second fils du président Le Menuet, Gilles, que nous avons vu plus haut blessé au siège de Granville et devenu maire de Saint Lo.

En 1797, Pierre Le Menuet quitta la magistrature pour sièger au Conseil des Anciens. Il mit alors son crédit au service de ses compatriotes, poursuivant sans trève ce rôle de conciliateur dont il avait déjà donné tant de preuves, s'efforçer de rapprocher les esprits et d'atténuer les rancunes. C'est ainsi qu'il s'employa activement pour faire rayer de la liste des émigrés le comte de Bonvouloir, dont la famille saisit l'occasion, à Bayeux, de témoigner sa reconnaissance à l'arrière-petit-fils du président, alors substitut du procureur impérial à Bayeux.

Ayant eu la bonne fortune d'avoir entre les mains la relation du fait, écrite par ce magistrat lui-même, nous ne pouvons mieux faire qne de la reproduire textuellement :

« Le 8 juin 1856, j'étais nommé substitut du Procureur impérial près le Tribunal civil de Bayeux A un bal chez le comte de Germiny, je vis venir à moi un grand et beau vieillard dont l'affabilité et la distinction avaient attiré mon regard. — Je suis, me dit-il, le comte de Bonvouloir et en vous voyant ce soir, je ne puis résister au désir de vous apprendre qu'en 1797, ce fut à l'intervention de votre aïeul député au Conseil des Anciens, le Président Le Menuet, que mon père a dû la vie. — Et il me raconta avec émotion la scène que je vais essayer de retracer. »

« Un matin de l'année 1797, le député Le Menuet se préparait à sortir de son appartement situé à un 3e étage de la rue de Tournon, près du Luxembourg quand on vint l'avertir qu'une dame insistait pour le voir. Il dit de la faire entrer et il se trouva en face d'une dame en proie à la plus vive émotion.

« — Je suis, dit-elle, la comtesse de Bonvouloir. Je suis votre compatriote ; et à ce titre, je viens vous demander vos conseils et votre appui... Mon mari, qui a émigré, a cru sur la foi de renseignements trompeurs qu'il pouvait rentrer sans avoir à craindre d'être inquiété. Il est depuis

hier seulement à Paris, caché chez des amis sûrs ; mais d'une minute à l'autre, il peut être reconnu et arrêté. »

« — Malheureusement, Madame, je ne puis rien moi-même : mais je sais un homme qui peut sauver votre mari, c'est Fouché, ministre de la police. Ma situation de député me donne accès auprès de lui et si vous n'éprouvez pas trop grande répugnance à venir le solliciter vous même, je m'offre pour vous accompagner. »

« Le temps de se rendre au ministère de la Police et Pierre Le Menuet entrait avec Madame de Bonvouloir dans le cabinet du ministre. »

« L'accueil fut glacial et Madame de Bonvouloir se retira désespérée. »

« Le même jour, à 6 heures du soir, une estafette du ministre de la Police apportait au député Le Menuet un pli cacheté. C'était l'avis de la radiation sur la liste des émigrés du comte de Bonvouloir. »

En 1802, Pierre Le Menuet fut nommé Président du Tribunal d'Appel de Caen. L'Empire sut récompenser ses services et surtout ses mérites. Il l'honora en lui conférant en 1806 la croix de Commandeur de la Légion d'honneur, plus tard, en le créant baron de l'Empire, bien qu'il n'eût jamais cessé de manifester avec la même fermeté son indépendance et n'admît aucune concession dans ce qui pouvait altérer la dignité de son caractère. Il le montra dans une circonstance où l'opinion publique, à Caen, était très vivement surexcitée.

Dans la nuit du 7 au 8 septembre 1809, un chouan, très populaire pour son intrépidité et le succès de ses ruses, devenu un conspirateur redoutable, le vicomte François-Robert d'Aché, traqué par la police impériale, attiré dans un piège, avait été assassiné, au mépris du droit des gens, par les gendarmes qui l'avaient arrêté sur la route de Luc au moment où il comptait s'embarquer pour l'Angleterre. Non sans raison, tout le monde accusait de cette forfaiture un sous-officier de gendarmerie, nommé Foison. Aussi l'opinion caennaise avait-elle été fort mal impressionnée par la décision de l'Empereur, qui accordait au meurtrier la croix de la Légion d'honneur. Il fallut bien cependant obéir à l'ordre impérial et remettre au gendarme trop zélé cette croix saluée par les quolibets de toute la ville. A cette époque, la remise des insignes avait lieu en audience solennelle de la Cour d'appel. Le président Le Menuet de la Jugannière en fut donc chargé Au lieu de suivre le rite habituel, il fit lire le décret par le greffier et déposer par un huissier la croix sur une table. Et pour tout compliment, il dit à Foison : « Vous voyez cette croix ; vous

pouvez la prendre. » Puis il leva brusquement la séance. Or il savait à quoi il s'exposait, l'incident devant être immédiatement rapporté à Fouché, alors ministre de la Police impériale, principal instigateur de la conduite suivie envers d'Aché.

Certains auteurs qui ont écrit sur Robert d'Aché, entre autres M. G. Lenôtre, dans son remarquable ouvrage intitulé « *Tournebut* » et M. A. Létienne, dans « *Fr. R. d'Aché* », ce dernier sur la foi d'un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bayeux, catalogué sous le n° 453, en racontant la remise de la croix à Foison, ont donné pour héros de la scène M. Lance, alors secrétaire général et chargé par son Préfet absent, M. Caffarelli, de le remplacer. M. E. de Beaurepaire, mieux documenté et, par ses attaches à la magistrature, mieux placé pour connaître la vérité, a rendu, dans ses *Etudes sur l'histoire de la Révolution dans le Calvados*, la part qui était due au Président Le Menuet de la Jugannière. Un témoignage contemporain corrobore encore cette version.

Esnault, dans ses *Mémoires sur la Révolution et l'Empire*, conservés à la Bibliothèque de Caen (MS. 276, t. I, p. 199), dit en effet « qu'après la lecture du décret, le président lui fit prêter le serment d'usage, lui donna la croix et lui dit sèchement : « Vous pouvez vous retirer. »

III.

Par décrét du 15 août 1810, Le Président Le Menuet fut créé Baron de l'Empire. (1) Quand en 1811, le Tribunal d'appel de Caen fut converti en Cour d'appel, il en fut nommé premier Président (12 mai 1811). Cette même année, le passage de Napoléon à Caen va nous fournir un nouvel exemple de l'indépendance du Président et de sa manière franche d'exprimer sa pensée quand il croyait avoir quoi que ce fût d'utile à dire.

Napoléon, allant poser la première pierre de la digue de Cherbourg, s'arrêta à Caen Tout en reconnaissant et en proclamant à maintes reprises l'importance de la Normandie dans l'Etat français, l'Empereur n'avait pas grande sympathie pour cette province où il n'avait cessé de rencontrer des résistances et qui avait servi de base ou d'asile à des conspirateurs qu'il sentait acharnés contre sa personne plus peut-être que contre le régime impérial. Aux approches de Caen, il avait même manifesté quelque méfiance. Tout s'était bien passé. Rien ne troubla les cérémonies

(1) Les armoiries qui lui ont été attribuées sont : « d'azur à la croix d'or, cantonné en chef d'une rose, et en pointe, à dextre et à senestre, d'une coquille, le tout d'argent franc, quartier de baron, président de cour d'appel, brochant sur le tout. Pour livrées, les couleurs de l'écu. »

officielles, empreintes d'ailleurs de loyalisme. Pendant le séjour impérial, un banquet fut offert à Napoléon. Les principaux fonctionnaires et quelques notabilés y assistèrent. Le président Le Menuet était parmi les convives. Dans la soirée, comme l'Empereur se disait satisfait de l'enthousiasme que sa venue avait provoqué : « C'est vrai, lui dit le magistrat, cependant je ne puis vous dissimuler qu'en vous voyant venir en ce moment, je tremblais qu'une froide réception ne vous attendît ; le pays est dans la consternation, des levées rigoureuses viennent d'être faites et nos habitants qui pleurent leurs enfants peut être morts au champ d'honneur sont encore ruinés par les garnisaires placés chez eux. — L'Empereur à ces mots fronça le sourcil et s'éloigna brusquement.

— « Vous avez eu un grand courage, Monsieur le Président, lui dit-on.

— « Non, j'ai payé mon dîner.

« Le lendemain l'ordre était donné de lever tous les garnisaires. » (1)

En 1812, la ville de Caen fut troublée par une grave émeute provoquée par la disette et la cherté du blé. Le Préfet, baron Méchin, et le Maire, après plus de deux heures d'efforts ne parvinrent pas à calmer l'effervescence : au contraire, bafoués, insultés, menacés, ils durent quitter la place, non sans peine, et le Préfet trouva un refuge dans l'hôtel du Président Le Menuet de la Jugannière, place Saint-Sauveur. Après quelques minutes d'entretien, le Président fit ouvrir les portes à deux battants et se tenant aux côtés du Préfet se mit en devoir de le reconduire à la Préfecture. Les manifestants à sa vue, par respect pour le vieux magistrat, ouvrirent leurs rangs et le calme serait peut-être revenu, si par malheur une foule d'émeutiers n'avait durant le trajet débouché de la rue Ecuyère. Le désordre continua, mais la répression ne se fit pas attendre. L'Empereur envoya aussitôt un de ses aides de camp, le général comte Durosnel, avec l'ordre de châtier les rebelles. Un tribunal militaire fut constitué et malgré les conseils de modération que M. Le Menuet s'efforça de donner, le général y déploya une excessive sévérité, dont on se souvint un peu plus tard. (2)

Dans sa longue carrière le Président avait vu se dérouler assez d'évé-

(1) Lerosey : *Histoire de Périers*, p. 291.

(2) Th. Massot, dans un éloquent discours prononcé le 26 novembre 1840 à la séance publique de l'Académie de Caen, et consacré à la biographie du Président Le Menuet de la Jugannière, résume dans la note suivante cette déplorable répression :

« Un général, aide de camp de l'Empereur, arriva avec un régiment de cavalerie de la Garde ; une Commission militaire se réunit au château et condamna à mort sept ou huit personnes

nements politiques pour se convaincre que la plupart des débordements populaires ont pour cause principale le défaut d'instruction du peuple. Plus rudimentaire est l'instruction générale, plus violentes, plus brutales et désordonnées sont les réactions populaires. Le défaut du sens critique, que seule l'instruction peut donner, facilite singulièrement l'obéissance aveugle de la foule à ses meneurs. Le Président désira surtout developper l'instruction comme un facteur d'ordre et de paix ; aussi fut-il à Caen un des plus actifs promoteurs de l'établissement des écoles. Il fut même le fondateur de la première école d'enseignement mutuel de la région.

Quand la Restauration arriva, M. Le Menuet de la Jugannière, alors septuagénaire, songea à se retirer. Il demanda sa mise à la retraite. Elle ne fut pas agréée et comme réponse, il reçut du gouvernement.... pour la seconde fois, la croix de Commandeur de la Légion d'honneur. Cette méprise prouvait néanmoins qu'on tenait à ses services. Il était du reste très estimé de ses adversaires politiques de la veille ; car, présenté au Roi par le duc Pasquier, garde des sceaux, il eut la satisfaction d'entendre son chef s'exprimer ainsi : « Sire, je présente à Votre majesté, le premier des premiers Présidents. »

En 1823, les idées réactionnaires s'affirmant de plus en plus, le baron Le Menuet de la Jugannière soit qu'il sollicitât de nouveau sa retraite, soit comme certains l'ont dit qu'on « ressuscitât » à son insu sa première demande, se vit décerner l'honorariat. Il quitta alors la Cour de Caen et se retira dans la propriété de famille qu'il possédait à Vaudrimesnil, près de Périers. La révolution de 1830 survint ; et sur une campagne que mena activement le *Pilote du Calvados*, le ministre de la Justice de Louis-Philippe, Dupont (de l'Eure), ancien collègue du baron Le Menuet, comme Président de la Cour de Rouen, le rappela à l'activité malgré son grand âge. A 85 ans, il vint reprendre son siège et présider la Cour de Caen. De toutes parts dans la région, ce fut l'occasion de témoignages éclatants de sympathie, de respect et d'estime. Ne citons que la manifestation enthousiaste dont il fut l'objet lorsque, retournant à Caen, il s'arrêta à Bayeux. La ville entière, garde nationale en tête, se porta au devant de lui jusqu'à Saint-Vigor, où il était descendu chez son ami, M.

parmi lesquelles se trouvaient des femmes. Les condamnés furent exécutés immédiatement et l'on dit qu'il y eut une erreur dans l'exécution. Ce qui est certain c'est qu'il ne reste aucune trace écrite des opérations de la commission. » (*Mémoire de l'Académie de Caen,* 1840, p. XCII. — Voir aussi l'histoire de ce procès dans le travail de Gaston LAVALLEY : *Napoléon et sa disette de 1812.* Paris, Picard. (Mém. Ac. de Caen, 1915.)

de Chauffrey. Le barreau l'accueillit avec une déférence empressée et le bâtonnier des avocats, M. Desclosières, prononça en cette circonstance un discours qui nous est resté, dans lequel il exprima éloquemment ce que tout le monde pensait de ce magistrat de haute allure, qui avait si utilement, si dignement représenté ce que doivent être la Justice et le Juge.

En 1835, le Président baron Pierre Le Menuet de la Jugannière mourut à Caen toujours en fonctions, à l'âge de 90 ans. Il fut inhumé au cimetière Saint-Jean. (1)

Nous sommes heureux d'avoir pu rendre à sa mémoire un hommage modeste et mérité.

Nous ne voulons pas clore cet article sans exprimer nos vifs remerciements à M. le baron Le Menuet de la Jugannière, arrière-petit-fils du Président, pour la libéralité avec laquelle il nous a ouvert ses archives de famille

A. LÉTIENNE.

(1) Un portrait du Président est encore conservé à Caen, dans la Chambre du Conseil de la Cour d'Appel. Il y fut placé par suite d'une délibération de la Cour, en date du 1er février 1872, à l'instigation du premier président Olivier. Ce portrait est une copie. L'original qui en fut peint par Fleury, vers 1830 ou 1835, est resté entre les mains de la famille.

ETUDES TOPONYMIQUES

RYES

Ris, 1082 (Ch. de la Trinité) ; *Rie*, 1155 (Wace) ; *Magni Rotuli : Ria*, 1168 ; *Rie*, 1198 ; *Rya*, 1203 ; *Rye*, 1250... (Dictionnaire topographique).

La seule indication qu'on puisse tirer de ces formes anciennes, c'est que, dès le XIe siècle, la prononciation vulgaire était Rî.

H. Barré (1), s'appuyant sur la forme *Ris*, de 1082, (2) fait venir Ryes du bas-allemand *rijs*, osier.

(1) Les noms de lieu d'origine germanique dans le Calvados (Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, XXXIe session, Paris, 15-19 Juillet 1913).

(2) La latinisation *Ria* montre que l's final de *Ris* était adventice, ou du moins ne se prononçait pas.

Les noms de lieu venus de noms d'arbres d'origine germanique sont rares : Ch. Joret (1) n'en cite pas ; Longnon (2) en note quelques-uns, tous composés, comme Bouquehault (Pas-de-Calais), Bohain (Aisne), le bois, *holt*, ou le village, *heim*, du hêtre, allemand *buche*, etc... Aucun de ces mots n'appartient d'ailleurs à la Normandie.

Toutefois nous avons, dans le Bessin, Tour, *Ternum*, 1128, qu'on est tenté de rattacher au danois *torn*, épine (peut-être aussi nom d'homme), d'autant que *torn* entre dans Tournebu (Bocage) ; Tontuit (Pays d'Auge), *Tornetuit*, XIIIe siècle ; Tourneville (Evrecin), *Tornevilla*, 1215, etc., tous mots d'origine noroise. Mais le fait que, dans la région de Tour, on ne trouve point d'autres noms de lieu d'origine scandinave, et qu'en revanche, il y en a plusieurs d'origine saxonne ou germanique, tels qu'Etreham, Surrain, et, un peu plus au sud, Cottun, nous incline à lui attribuer aussi une origine germanique. (3)

Quoi qu'il en soit, il nous paraît beaucoup plus vraisemblable que Ryes se rattache tout simplement au latin *rivus*, ruisseau, comme les noms de lieu suivants, cités par Longnon : (4) Ris (Puy de-Dôme, Hautes-Pyrénées) ; Rix (Nièvre) ; Grand-Ris (Loire) *Grandis Rivus ;* ry de Vignory (Haute-Marne) *Wambionis Rivus*, IXe siècle... Cette liste pourrait être complétée ; nous nous bornerons à y ajouter Ry (Seine-Inférieure), ancien doyenné, *Decanatus de Rivo*. (5)

A l'appui de cette étymologie, on peut faire observer que les noms de plusieurs communes ou villages voisins de Ryes ont aussi des mots latins comme thèmes primitifs. Ainsi Sommervieu, de *Solimarii* ou *Solimari ; viculus*, le petit village de *Solimarius* ou de *Solimarus ;* Magny, *Magneium*, 1134, de *Magniacus* ou de *Maniacus*, le domaine de *Magnius* ou de *Manius*, gentilices d'origine romaine ; Vaux, jadis Vau, de *vallis*, vallée ; le village de Pouligny, entre Magny et Vaux, de *Pulliniacus*, sans doute d'un gentilice qui se rattache au latin *pullinus*, petit (d'un animal),

(1) Les Noms de lieu d'origine non romane... en Normandie. Paris, Picard, 1913.

(2) Les Noms de lieu de la France, Paris, Champion, 2d fascicule, p. 194-195 et p. 215.

(3) Allemand *dorn ;* le germanique doit être *thorn*, qui est aussi la forme noroise. — L'*n* final de Tour est tombé, comme dans four de *furnum*, hiver de *hibernum*, et le nom de lieu Ver (Calvados, Manche, Oise), ailleurs Vern (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire), du celtique *vernos*, vergne (aune), latinisé *vernus* ou *vernum*.

(4) Op. cit., 2d fascicule, p. 243.

(5) Abbé Cochet : la Seine-Inférieure Archéologique. — A *rivus* se rattache aussi peut-être *Ri* (Orne), malgré la latinisation *Rica*, 1096, qui ferait présumer une variante de « raie » (sillon). Dès le XIe siècle, les latinisations sont peu sûres : ainsi Chambois (Orne), Chambagum, 1024, vient d'un primitif *Cambetum* (Holder, art. Cambeton).

rejeton ; Tracy, etc. (1) Autour de Ryes, on ne trouve, au contraire, aucun nom de lieu d'origine germanique ; mais, au sud-est, Bazenville et Tierceville datent de l'époque normande.

A côté de la forme Ri ou Ry, Ris, etc., venue de *rivus*, on a aussi la forme Ru et Rupt (les deux consonnes finales de Rupt sont parasites). Ainsi dans Parfouru (Calvados), Parfondru (Aisne), Parfondrupt (Meuse), *Profundus Rivus*, le ruisseau profond ; Maurupt (Marne), *Malus Rivus*, le mauvais ruisseau, etc. — *Rupalley*, *Rupalaium*, 1184, hameau d'Isigny, non loin d'un ancien gué de la Vire, que devait traverser une voie romaine, paraît venir aussi d'un primitif *Rivus Palladii*, le ruisseau de *Palladuis*, gentilice d'origine romaine ; comparer Courpalay (Seine-et-Marne), *Cortis Palladii*. On a même la forme Reux dans Buffignereux (Aisne), *Wulfiniaci Rivus*, IXe siècle, et sans doute dans Reux, canton de Pont-l'Evèque (Calvados), bien que ce mot soit latinisé *Rotæ*, les Roues, au Moyen-Age (XIVe siècle), apparemment parce que « roue » se dit « reue » en dialecte normand.

Quant au ruisseau le Rieu, affluent de l'Elle, qui a donné son nom à une ferme de la commune de Baynes et à l'ancienne commune de Saint-Laurent-du-Rieu, comme les autres Rieu ou Rieux des pays de la langue d'oïl, ce mot se rattache plutôt à un diminutif de *rivus*, soit *rivulus*, soit peût-être un bas-latin *rivellus*.

Le fait que Ryes n'est jamais latinité *rivus* dans les formes anciennes, (2) semble indiquer que, dès le XIe siècle, le mot « ri », ruisseau, n'existait plus, au moins dans le Bessin, depuis un assez long temps, et que le sens même s'en était perdu. (3)

Il y a aussi, près de Bayeux, à Monceaux (*Monticelli*, les petits monts), un Lieu-Ryes situé près de l'Aure. Ryes, le chef-lieu de canton, est, comme on sait, sur *la Gronde*, petit cours d'eau côtier, qui se jette à Asnelles.

(1) Sommervieu, Magny, Pouligny (campagne de Saint-Vigor-le-Grand), Tracy, sont des noms de lieu de l'epoque gallo-romaine ; Vaux peut être d'origine plus récente. Ajouter à ces mots Maronne (moins bien Maromme), à l'est de Ryes, commune de Bazenville, *Marrona*, 1180, de *Matronia*, fémmin du gentilice *Matronius*.

(2) Nous ne connaissons que celles données par le Dictionnaire topographique ; il est probable qu'il en existe d'autres, notamment une forme vulgaire Ry.

(3) « Ri » était devenu « ru », comme dans Parfouru-l'Eclin.

SOMMERVIEU

Un archéologue d'outre-Manche, Stapleton, a plaisamment expliqué ce nom de lieu par l'anglais *Summer View*, vue d'été, paysage d'été.

Une autre étymologie non moins fantaisiste est celle fournie par une forme de 1377, *Saint-Mervieu*, (1) un saint aussi peu authentique que Saint-Eny, nom d'une commune de la Manche, pour Sainteny (en un seul mot). Des gens du pays, paraît-il, prononcent encore Saint-Mervieu.

Nous avons dit, dans notre étude sur Ryes, que Sommervieu venait d'un primitif *Solimarii viculus*, le petit village de *Solimarius*.

Les formes anciennes qu'on trouve dans le Dictionnaire topographique, sauf peut être une qui sera mentionnée plus loin, ne sont d'aucune utilité pour l'étude de ce mot, la plupart étant, en effet, comme la plus ancienne *Summerveium*, 1218, de simples latinisations des formes vulgaires, lesquelles déjà ne diffèrent du mot actuel que par des variantes graphiques insignifiantes. — Le second élément du mot, — vieu, — vient d'un diminutif du latin *vicus*, village, *viculus* ou peut-être le bas-latin *vicellus*, d'où Viel (Ardennes), Vieu (Aisne), Vieux (Ardennes). *Vetulus viculus* ou vicellus a donné Vieuxviel (Ille-et-Vilaine). (2)

Le premier élément est le gentilice *Solimarius*, du nom de celte *Solimaros*. Le féminin *Solimaria*, la maison de *Solimarius* a donné Sommières (Vienne), *Solmeria*, 1096, et Sommières (Gard), *Someire*, 1033. (3)

Du dérivé *Solimariacus*, le domaine de *Solimarius*, viennent Sommeré (Saône-et-Loire), *Solmeriacus ;* Saumery (Eure-et Loir) ; Saumery (Loiret), *Solmeriaca*, etc. A cette liste que nous fournit Holder (4) il faut ajouter vraisemblablement Sommery (Seine-Inférieure), dont nous ignorons les formes anciennes, et Soumargé, commune de Saint-Jean-le-Blanc (Calvados), *Sommargié*, 1416. (5)

Ajoutons que la tonique *a* du premier élément *Solimarii* se retrouve encore, non modifiée, dans une forme vulgaire de 1377, *Sommarvieu*. (6)

(1) Dictionnaire topographique du Calvados, article Sommervieu.

(2) Longnon, *op. cit.*, p. 123-124.

(3) Comparer à cette forme vulgaire ancienne de Sommières (Gard) celles de Sommières (Vienne), *Somere*, 1300, *Sommères*, 1419.

(4) *Op. cit.*, art. *Solimariaca*.

(5) Dans Soumargé, de *Solimariacus*, l'*i* qui précède le suffixe *acus*, s'est mué en *i* consonne ou *j* (devenu *g*), comme dans Marsangis (Marne, Yonne), de *Maximiacus*, et dans Soulangy (Calvados), de *Solemniacus*. Le changement toutefois est rare après un *r* ; le nom commun « cierge » qu'on rattache d'ordinaire à *cerius* pour *cereus*, vient d'un bas-latin *cerieum*,

(6) Dictionnaire topographique.

Le nom de gaulois *Solimaros*, *Solimarus*, dont le gentilice *Solimarius* est dérivé, contient l'adjectif *maros*, grand, breton-armoricain *meur*. Le sens de la première partie du mot nous est inconnu ; comparer toutefois le gentilice gallo-romain *Solius*, et, avec un suffixe, le *cognomen* ou surnom *Solinus*. Ces deux noms d'homme se trouvent dans plusieurs inscriptions. (1)

ISIGNY-SUR-MER

Isignie, 1195 ; *Isegneium*, *Isigneium*, 1476. — Dictionnaire topographique.

Le primitif de ce nom de lieu est, selon toute probabilité, *Iciniacum*, qu'on trouve dans la Table de Peutinger sous la forme *Iciniaco*, pour désigner une localité nommée aujourd'hui *Itzing* (Alpes Rhétiques). (2)

Iciniacum est une variante d'*Icciniacum*, la *villa*, le domaine d'*Iccinius*, gentilice venu d'un diminutif d'*Iccius*, nom de gaulois ; César mentionne le rémois *Iccius* ; le même nom se trouve dans un certain nombre d'inscriptions et de noms de lieu.

Ces noms de lieu ont remplacé *cc* tantôt par *ss*, tantôt par *z* ; ainsi Usson (Loire, Puy-de-Dôme, Vienne), d'*Icciomagus*, le champ d'*Iccius* ; Izeure (Côte-d'Or), Yzeure (Allier), Yzeures (Indre et-Loire), d'*Icciodurum*, le fort d'*Iccius*. — Le gentilice *Icius*, variante d'*Iceius*, est le thème primitif d'Ifs, canton de Caen, *Icium*, 1078, jadis *Iz* (Is), devenu Ifs, par suite d'une fausse étymologie.

On n'a pas d'exemples d'*Ic(c)inius*, mais le nom de lieu *Iciniaco* de la Table de Peutinger suffit pour établir que ce gentilice a existé. D'ailleurs les noms de personne d'origine celtique formés avec le suffixe diminutif *ino* ne manquent pas : tels sont *Artinus*, d'*Artos* (ours et nom d'homme) ; *Carantinus*, de *Carantos* (Aimable), etc.

Il y a un autre Isigny (Manche) dit Isigny-le-Buat ou Isigny-Pain-d'Avoine, et Isenay (Nièvre) est sans doute une variante du même mot.

(1) Nous avons rattaché Sommervieu au gentilice *Solimarius*, parce que ce sont surtout des gentilices qui ont servi à former des noms de lieu ; mais un *Solimari viculus*, ou petit village de *Solimaros* est aussi très plausible ; elle expliquerait même le maintien de l'*a* dans la forme *Sommarvieu* du XIV[e] siècle.

(2) Itzing ne vient pas précisément d'*Iciniacum*, mais d'*Icinius* (*Iccinius*), le suffixe *acum* étant tombé, comme il est arrivé dans d'autres noms de lieu, sans doute parce que, souvent, pour désigner une localité, on se contentait d'énoncer le nom de famille ou gentilice qui précédait le suffixe.

L'*i* de la seconde syllabe d'*Iccinius* est long, ce qui explique que cette syllabe, devenue atone dans le dérivé *Icciniacum*, s'est maintenue dans Isigny. (1)

CAUMONT-L'ÉVENTÉ

Le Dictionnaire topographique ne donne aucune forme ancienne de Caumont-l'Eventé ; mais c'est évidemment le même mot que Caumont, dit Caumont-sur-Orne, canton de Thury-Harcourt, ancien *Calvus Mons*, le mont chauve, c'est à-dire dénudé, sans arbres, battu par les vents (l'Eventé).

On a vu, dans Caumont-l'Eventé, un *Calvi Mons* ou Mont de *Calvus*, nom de possesseur d'origine latine, signifiant « le chauve », sous prétexte qu'il n'est plus dénudé. (2) A la vérité *Calvus* n'est qu'un *cognomen* ou surnom, mais on a le gentilice *Calvius*, d'où *Calviacus*, qui a donné Calviac (Lot), Cauviac (Gard), Calviat (Dordogne), Chaugey (Côte-d'Or), et... Caugi, hameau, partie sur Saint-Vigor-le-Grand, partie sur Sommervieu.

Il faut toutefois remarquer qu'avec le temps, l'aspect des lieux change, et si, d'ordinaire, les montagnes élevées se dénudent, les roches de faible altitude qui constituent les rebords d'un plateau, se couvrent au contraire, peu à peu, de terre végétale. Or la couche d'humus n'est pas encore bien épaisse, ni les arbres abondants sur ce mont schisteux. Le nom de Caumont, ou mont chauve, a pu d'ailleurs s'appliquer aussi à des hauteurs déboisées, par exemple pour cause de défrichement.

Il y a, en France, au moins deux douzaines de communes du nom de Caumont ou de Chaumont, sans compter les noms de lieux divers. On peut donc tenir pour certain que le premier élément de ce mot n'est pas un nom de possesseur, mais une épithète, comme dans Clermont, *Clarus Mons*, le mont clair, le mont lumineux, qui est aussi le nom d'un assez grand nombre de communes et d'écarts. (3)

(1) Holder, Alt-Celtischer Sprachschatz, article *Iciniacum*. — Voir aussi les articles *Iccius, Icciacus, Icciodurus, Icciomagus, Iciomagus, -ino.*

(2) Abbé Masselin : les Noms de Communes de l'arrondissement de Bayeux (Annuaire de l'Association Normande, année 1907, p. 251 et *sq.*)

(3) Dans le Calvados, on trouve, d'une part, Caumont, hameaux à Beuzeval, *Calvus Mons*, 1224, à Rocques, à Tordouet ; Chaumont, à Boissey (ce dernier peut-être d'un nom de possesseur) ; et, d'autre part, Clermont, ancienne commune réunie à Beuvron, *Clarus Mons*, 1198;

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX ÉTUDES TOPONYMIQUES DU XIVe VOLUME

TRÉVIÈRES. — Page 120, note 2, ajouter :

L'exemple de Carrouges montre 1° que l'adjonction du suffixe *aria* à *trivium* n'est pas vraisemblable ; 2° que *Trivium* eût donné Trige ou Trège.

Page 121, à la fin du 4e alinéa, après Cahan (Orne), ajouter en note :

Cahan, Cahahon, 1230, ni Chahains (Orne), Sécheheims, 1314, ne se rattachent à Cavannos ou à Cavan(n)ius. Cahan est peut-être toutefois d'origine celtique ; Chahains est composé du germanique ham, heim, hameau.

Page 121, à la fin du 5e alinéa, après *Trevereium*, 1402, ajouter en note :

Mais Tréverec (Côtes-du-Nord) est un composé de l'armoricain *tref* ou *trev*, village, église, succursale. — Tréviers (Gard) vient de *Tres Vias*, les Trois-Voies ; l'*r* qui précède l'*s* final est adventice et n'existe pas dans les formes les plus anciennes de ce mot.

Page 122, lignes 27-28, au lieu de : *e* bref tonique devient *ré* en français (*ré* est une coquille), lire :

e bref tonique devient *iè* en français.

Page 122, lignes 30-31, au lieu de : C'est ce que montrent les noms de lieu, etc., lire :

C'est ce que montre le nom de lieu en *acus*, qui en est dérivé, Tréveray, mentionné ci-dessus.

Page 123, à la fin de l'Appendice I, ajouter l'alinéa suivant :

La commune de Fourques (Gard) doit son nom à ce qu'elle est située en un endroit où le Rhône bifurque.

BALLEROY. — Page 124, à propos du vers de Silius Italicus, ajouter en note, après l'avant-dernier alinéa :

Les Vettons, peuple celtique de la Lusitanie (Portugal). — Il résulte de deux passages d'Hérodote (II, 33 ; IV, 49) que les Celtes, après avoir conquis l'ouest de la Gaule, vers la fin du VIe siècle avant l'ère chrétienne, franchirent ensuite les Pyrénées occidentales et occupèrent le centre et l'ouest de la Péninsule Ibérique, où il y a encore un grand nombre de noms de lieu d'origine celtique, tels que Coïmbre (Portugal), *Conimbriga* ; Ségovie, Salamanque (Castilles) ; Segorbe (province de Valence), *Segobriga*, etc.

Page 124, dernier alinéa, au lieu de Bures-le-Roi, lire :

Bur-le-Roi (forme normande Bur le-Rei)...

Philibert CLOUET.

Clermont, ferme à la Hoguette (peut-être d'un nom de possesseur) ; Clermont, hameau, à Saint-Martin-de-Tallevende, Clermont et surtout Caumont, Chaumont sont en effet employés comme noms de famille ; de ce dernier vient la Chaumondière, pour la Chaumontière, c'est-à-dire la propriété de Chaumont. C'est le nom d'un hameau situé à Cheffreville-Tonnencourt et à Notre-Dame-de-Courson.

FÊTES
DU DEUXIÈME MILLÉNAIRE NORMAND
à BAYEUX

(8 et 9 Juin 1924)

La duché de Normandie ne fut point constituée en une seule fois. L'entrevue de Saint Clair-sur-Epte, entre le roi de France, Charles III, et le norwégien Rolf, ne fit que confirmer à celui-ci la possession des conquêtes des Normands de la Seine dans les trois diocèses de Rouen, Evreux et Lisieux : ceux de Bayeux et de Sées étaient restés en dehors de cet accord verbal.

En 923, les Normands profitant de la compétition entre Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi en cette année, et Charles III, fils posthume du Louis II le Bègue, réclamèrent une augmentation de territoire qu'aurait promise le dernier, et Raoul, pour obtenir d'eux la reconnaissance de ses droits, leur concéda les diocèses ou comtés du Bessin et du Mans et forcément celui de Sées, entre les deux premiers.

Seconde étape dans l'arrondissement des conquêtes primitives qui va être l'occasion de la commémoration du nouveau Millénaire.

M. Albert-Petit, dans son article inséré au n° 68 du Bulletin des Normands de Paris, dit que « c'est à Bayeux qu'une cérémonie paraîtrait le mieux à sa place ». Cette invite de l'auteur d'une « Histoire de la Normandie », a trouvé écho chez les descendants des antiques Bajocasses, les modernes Bayeusains. Leur vieille cité, dont le sol fut foulé successivement par ses indigènes, les Romains, les Saxons, les Bretons, les Francs et les Normands, a souri à cette suggestion de revivifier le souvenir lointain d'une de ses enfants, née il y a 10 siècles, tige des ducs de Normandie et par suite des rois d'Angleterre et s'est empressée d'accepter l'offre

des « Normands de Paris » de commémorer la date de 1923, dans la patrie de Pope.

Pope, disent Dudon et autres auteurs anciens, était la fille de Bérenger, comte, pour le roi Eudes, du pays Bessin, qui défendit, à deux reprises, et non sans gloire, Bayeux capitale de son comté, contre les attaques des pirates du Nord, succomba à la tâche et fut tué, en 890, quand Bayeux fut mis à sac, brûlé et rasé. Les quelques habitants qui échappèrent à la mort furent emmenés en captivité et réduits en esclavage ; la fille de l'infortué Bérenger fut du nombre. Par un prodigieux retour de fortune, cette noble esclave était destinée à captiver son vainqueur, qui, séduit par ses charmes, l'honora plus tard de sa couche en 902, alors qu'elle était âgée de 23 ans.

Dudon de Saint-Quentin, mort en 1043, s'appuyant, dit Steenstrup, sur les renseignements que lui procurait Raoul, comte d'Ivry, frère utérin du troisième duc normand, Richard Ier, nous apprend que Rolf, qui s'était réservé tout le butin et tous les captifs, emmena tout joyeux avec lui, outre-mer, Pope, jeune et belle vierge, doublement issue de sang noble, se l'adjoignit sans rites conjugaux et engendra d'elle son fils et successeur Guillaume.

Plusieurs historiens locaux la mentionnent avec plus ou moins de détails dans leurs écrits :

D'abord, Jean Hermant (1650-1725), dans son « Histoire du diocèse de Bayeux » sous l'épiscopat d'Erlebaut, pasteur de l'église de ce nom, lors de la destruction de cette ville.

Michel Beziers, le deuxième en date (1719-1782), lui consacre *une ligne* dans son « Discours préliminaire sur le diocèse de Bayeux ».

Delauney, J.-B.-Gabriel (1752-1831), avocat, ancien député du Tiers à la Constituante et ancien Conservateur des Sciences et Arts à Bayeux, poète à ses heures, auteur de « Bayeux et ses environs — poème » et de quelques autres pièces de vers, a célébré Rolf et Pope dans une petite pièce très rare, imprimée en placard in-4°, sur 2 colonnes et qui semble avoir été destinée à être encartée dans un journal. Cet opuscule a pour titre « Les amours de Rollon, ou Bayeux reconstruit ». Le poète y a naturellement usé et abusé du privilège qu'Horace accorde à ses pareils de tout oser. Sa fiction débute par une courte description du siège de la ville :

. . . .
Bayeux fut pris, pillé, réduit en cendres,
Tout y périt sauf un objet touchant :

Du Gouverneur c'était l'unique enfant,
L'aimable Pope, l'idole de la ville,
Petit chef-d'œuvre, encore fort inutile,
Dix ans au plus !,......................
............un vrai charme ! un prodige !
Tel qu'on en rêve au paradis d'Odin !
Pour ne donner dans un trop doux vertige,
En toute hâte avec d'autres trésors,
Rollon l'envoie aux îles Scandinaves.

Quinze ans, le pirate continua ses dévastations. Puis c'est l'accord de Saint-Clair, la conversion, le mariage avec Gisèle qui s'en va de langueur. Un jour, Rollon, sous le faux nom d'Elred, son confident, va visiter Pope, toujours présente à sa pensée, ayant en horreur le souvenir du bourreau des siens et furieuse en l'entendant lui tirer cet horoscope :

La Normandie, un jour, vous reverra :
Le duc vous aime et vous épousera.

Celui-ci, sous son faux nom, change en amour l'horrreur qu'il inspire :

Il est si doux de se laisser toucher !

Pope voudrait bien revoir son pays où sa tante Berthe vit encore. Rollon l'y emmène secrètement et la laisse dans les bras de celle-ci, tandis qu'il va rendre les derniers devoirs à la duchesse Gisèle, décédée. A son retour, l'amour va croissant, mais Pope déclare qu'elle ne se donnera qu'à son vengeur. Elred, parti pour aller provoquer son maître et seigneur, revient avec mille ouvriers, conduit la nièce et la tante sous une tente dressée pendant la nuit, et leur fait constater la reconstruction de sa maison et de sa ville natale qu'elle désirait tant. En reconnaissant son Elred dans la personne du duc, Pope vaincue par sa bienveillance tombe dans ses bras. Les épousailles suivirent, en 902, et de Rolf et de Pope issit Guillaume.

Où fut sa peine est sa félicité.

M. de Barghon-Fort-Rion mit sa plume à la dévotion de la belle Pope, en 1858. « La Belle Pope, femme de Rollon, premier duc de Normandie », tel est le titre de sa plaquette en prose, dont le IVe chapitre est intitulé : *Bayeux reconstruit*. « C'est une étude historique, tempérée par un peu de couleur poétique, dit l'auteur qui a voulu qu'on pût apprendre quelque chose sans s'en apercevoir, sur la vie d'une femme illustre à qui la ville de Bayeux s'enorgueillit à bon droit d'avoir donné naissance ». Selon

M. de Barghon-Fort-Rion, Rollon qui, après un premier siège de Bayeux, suivi d'une trêve, s'était vu refuser par son père la main de Pope, fille du comte Bérenger, revint prendre cette ville ; le comte fut tué, presque tous les habitants passés au fil de l'épée, les filles emmenées captives. Pope fut du nombre et Rolf l'envoya grandir aux îles Scandinaves, puis l'épousa, en 902, sans avoir jamais contracté mariage avec Gisèle. Notre auteur lui attribue la conversion de son époux, qu'elle rendit, sous la double influence de la religion et de l'amour, le modèle des bons princes et des sages législateurs. La vue de son Bayeux dévasté la remplissait de tristesse : Rolf en pressa la reconstruction (en 915 ou 916) et son fils put y passer, avec sa mère, quelques années de son enfance, sous la direction de Bothon, qui lui apprit le danois. Car Hrolf

...........volt qui seit a tèle escole
Que as Daneis sache parler
Ci ne savent rien forz romanz ;
Mes a Baïeus en a tanz
Qui ne savent si Daneiz non.

Dans la fin du chapitre IV, l'auteur écrit : « La belle Pope a laissé un nom immortel dans les fastes de la province qui fut son berceau ».

En 1866, l'idée d'honorer particulièrement le souvenir de la magicienne qui, par son charme sur son époux, fut la seconde créatrice de la capitale des Bajocasses, avait pris quelque ampleur et fait songer à l'érection d'un monument de reconnaissance. Un sieur Chigouesnel, « historien approximatif, plus rempli de bonnes intentions que d'érudition », suivant un de ses malicieux concitoyens, auteur d'une « Nouvelle Histoire de Bayeux », avec cette épigraphe : *Patriæ patribusque nunquam satis datum esse potest*, fut un ardent protagoniste de ce projet (qui d'ailleurs était sien) et son bruyant avocat. Pope, y lit-on à la page 583, est la première duchesse de Normandie... Elle est la plus grande figure de notre histoire, et à tous égards, elle a d'incontestables titres à l'érection du monument que nous sollicitons en son honneur. Dans cette conviction, nous joignons ici un projet de statue que depuis longtemps nous avions essayé de modeler. Nous le donnons, moins comme l'idéal d'une œuvre de cette importance, que pour appeler de plus en plus sur elle l'attention de tous ceux qui, s'occupant des embellissements de notre ville, la verraient avec plaisir se montrer fière des illustrations qu'elle a vu naitre ». Et l'auteur offrait le produit de son ouvrage pour contribuer à la dépense pour doter enfin notre ville d'un monument « qu'appellent

depuis longtemps de tous leurs vœux les amis de nos gloires nationales ». Ceux-ci ne répondirent point à son appel et « il est fort heureux que ce monument n'ait pu être érigé car il eût ridiculisé à jamais la ville de Bayeux », a dit *Le Lexovien*.

*
* *

Les deux guerres contre l'envahisseur et leurs conséquences ont longtemps détourné ou éloigné l'esprit public de réaliser des conceptions de ce genre ; un modernisme exclusif semblait avoir oublié les initiateurs primitifs de la gloire ancestrale. Mais, l'union sacrée aidant, les Français ont compris que notre France n'était pas l'œuvre d'un jour et que tous les artisans de cette grande œuvre avaient droit à leur part de reconnaissance. C'est dans cet ordre d'idées que les Normands de Paris ont pris la cause de Pope en main et décidé de venir à Bayeux, les 8 et 9 Juin 1924, commémorer solennellement en notre ville, en concours avec les habitants descendants directs des Northmans, le rattachement, à la concession primitive de Charles III, des comtés ou diocèses de Bayeux et du Mans et forcément de Sées enclavé entre eux.

Un comité, présidé par M. Ernult, Chevalier de la Légion d'Honneur au titre militaire, Maire de Bayeux, composé de Conseillers municipaux et des membres de Sociétés locales, apporta la plus grande activité à organiser les réceptions et les fêtes qui ont eu lieu à cette occasion, fêtes pendant lesquelles fut inaugurée, officiellement, le Dimanche 8 Juin, la plaque commémorative du rattachement d'un nouveau territoire à la Normandie et en mémoire de Pope Bérenger.

Un de ses premiers actes fut de faire appel à des notabilités du pays normand pour patronner ces fêtes du second Millénaire de la Normandie et il fut, en conséquence, constitué un comité d'honneur ainsi composé :

Présidents d'Honneur : MM. Henry Chéron, ancien ministre, sénateur, président du Conseil Général ; Robert Thoumyre, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, président des Normands de Paris ; Henry Paté, haut commissaire du Gouvernement à la guerre.

Membres du Comité : MM. Hélitas, préfet du Calvados ; Fauran, préfet de l'Orne ; Boivin-Champeaux, comte de Saint-Quentin, sénateurs du Calvados ; Leneveu, sénateur de l'Orne ; Blaisot, Cautru, Engerand, Flandin, François Gérard, comte d'Harcourt, Laniel, députés du Calvados ; duc d'Audiffret-Pasquier, Dariac, de Ludre, Roulleaux-Dugage, députés de l'Orne ; Lemieux, président de la Chambre des Communes

d'Ottawa (Canada) ; Roy, haut commissaire du Canada à Paris ; Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux ; Mgr Bardel, évêque de Séez ; Maigron, recteur de l'Université de Caen ; Prentout, professeur d'Histoire de Normandie de l'Université de Caen, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; baron Gérard, vice-président du Conseil Général ; de Longuemare, directeur de l'Association Normande, conseiller général ; Boutrois, Dansac, Labbé, conseillers généraux ; Aubert, sous-préfet de Bayeux ; Chicot Delmas, Guérard, Lecoustour, Marie, Rauline, conseillers d'arrondissement ; Marie, maire de Caen ; Ernult, maire de Bayeux ; Le Bacheley, président du Tribunal Civil ; Leloutre, procureur de la République ; Le Mière, président du Tribunal de Commerce ; Salles, président fondateur des Normands de Paris ; Mlle Béhier, vice-présidente des Normands de Paris ; MM. le Dr Doranlo, président de la Société des Antiquaires de Normandie ; Tournouër, président de la Société Archéologique de l'Orne ; Anquetil, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ; Sauvage, archiviste départemental.

*
* *

Les fêtes, qui devaient durer deux jours, furent fixées aux 8 et 9 Juin, fête et lendemain de Pentecôte. En voici le programme :

Le dimanche, à 11 heures et demie, réception à l'Hôtel de Ville, par la Municipalité des personnages officiels et des Normands de Paris. — A 12 heures 1/2, banquet par souscription, à la salle St-Laurent (20 fr.) — Visite officielle à la Tapisserie Mathilde. — A 2 heures, ouverture de la Kermesse et de ses attractions, dans les jardins de la Bibliothèque. — A 5 heures, square de l'Hôtel-de-Ville, cérémonie officielle de la commémoration du Millénaire et inauguration d'une plaque à la mémoire de Pope Bérenger. — Le soir, fête de nuit à la Kermesse, embrasement de la Cathédrale, représentation de gala au Tréteau Bajocasse.

Le lundi, à 11 heures, Cérémonie à la Cathédrale, présidée par Mgr Lemonnier. — A 2 heures, défilé costumé, noce normande, cortège de la reine de la dentelle, réception de la reine par la municipalité. — Continuation de la Kermesse. — A 5 heures, visite de la Cathédrale. — A 18 heures, Concert à la halle par *La Fraternelle* de Caen. — A 20 heures, fête de nuit place St-Patrice et Concert par *La Fraternelle* et la *Musique Municipale*. — Retraite aux flambeaux. — Bal à la halle.

*
* *

Bayeux a revêtu une de ces parures de fête où elle excelle. Les gens d'âge mûr se croiraient revenus aux jours déjà légendaires de l'érection de la statue de M. de Caumont. Depuis des jours et des jours des légions de peintres ont rafraîchi l'extérieur des bâtiments municipaux et la plupart des devantures des magasins de la Cité ; les rues pavoisées et enguirlandées, les arcs de triomphe offrent un aspect des plus pittoresques ; les riverains ont rivalisé de bon goût pour orner leur façade et donner aux vieux logis un air de jeunesse, et de gaîté ; la grande artère n'est que fleurs et que verdure ; pas une maison qui ne disparaisse sous les drapeaux, les lanternes vénitiennes et surtout les fleurs à profusion, le tout agencé avec un sens incomparable de l'élégance et de la grâce. Et pour donner à cette fête une physionomie toute de circonstance, les détenteurs de meubles, de costumes, de dentelles et de bijoux normands ont sorti, de leurs armoires, les reliques de leurs ancêtres pour reconstruire un passé qui ne fut pas sans gloire. Contentons-nous, dans l'impossibilité de citer toutes ces intéressantes exhibitions, d'en mentionner quelques unes : la vieille cuisine de ferme des Magasins Letenneur et son rustique mobilier, avec le fils et la fille du maître, partant pour la messe dans leurs atours normands (meubles et objets provenant des salons de l'antiquaire Métais, notre collègue) ; l'intérieur paysan aussi de la rotonde des Nouvelles Galeries, avec la bonne vieille qui actionne les bloquets d'un métier à dentelle, tandis que son fils, les pieds allongés devant l'âtre, lit l'*Almanach de Rouen* ; et chez M. Duval, « Aux Elégants », trois mannequins de dames normandes adornées de précieuses étoffes, de mirifiques dentelles et des bijoux (Saint-Esprits, croix, pendants d'oreilles, esclavages), — riches évocations de la parure de nos mères, — avoisinées de minuscules paysans en blaude, pied de frêne au poingt et jouant aux dominos la moque de cidre qu'ils boivent, œuvres d'un talent hors ligne.

1re JOURNÉE

LE DIMANCHE 8 JUIN

S. Médard s'est discrètement effacé devant les Solennités de la Pentecôte ; Bayeux s'est réveillé sous les rayons d'un gai soleil promettant une belle journée. Dès le matin, chemin de fer, tramways, autos, véhicules de toutes sortes déferlent un flot sans cesse grossissant d'étrangers à la

ville : habitants de la banlieue, habitués de nos plages, touristes de toute provenance ; les rues regorgent de monde.

La Réception

A 11 h. 1/2, M. le Maire, assisté de ses adjoints, reçoit, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, les Normands de Paris ; Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Mgr Mério, représentant le cardinal Dubois, M. Labutte, doyen du chapitre ; le clergé ; les personnages officiels ; — les invités de marque, parmi lesquels M. W. H. Venables Vernon, esq. bailli de Jersey, Nicolle vicomte de Jersey, John Edwin éc[r] connétable de St-Hélier, M. P.-W.-C. Briard av[t] à Jersey ; — Wijkman, consul de Suède, à Rouen ; le vice-consul de Norwège, à Paris, le capitaine Loeken de l'armée norwégienne, assistant des étudiants norwégiens à Rouen ; Edward Stang, délégué des étudiants de Christiana (Oslo) ; Larsen, Thon, Evers et Hjort, norwégiens ; Nasud, représentant des Normands de Buenos-Ayres ; Dupuy, secretaire du Commissaire général du Canada ; Beaumont, délégué des Normands de Saïgon ; la magistrature, les corps constitués, les Sénateurs, Conseillers généraux et d'arrondissement, Maires, M. Albert-Petit, remplaçant M. Thoumyre, député, président des Normands de Paris ; Tournouër président de la Société historique et archéologique de l'Orne ; M. Maigron, recteur de l'Université de Caen ; M. Prentout, professeur d'histoire normande à cette Université, etc.

M. Ernult eut un mot aimable pour chacun d'eux, et les présentations faites, la plus franche cordialité régna entre tous ces étrangers. Mgr Lemonnier (le prélat le plus libéral de France, a dit M. le sénateur Chéron), très entouré, reçut, avec sa bonne grâce habituelle, les hommages de tous.

La réception terminée, le cortège se forme et, précédé du fanion des Normands de Paris sur lequel s'éploie le léopard normand, gagne la salle St-Laurent où est servi un déjeûner, non sans teurgoule, falue, cidre et calvados, tout à l'honneur du Vatel qui l'a préparé.

Le Banquet

Cent soixante convives participèrent à ces agapes fraternelles, descendants des lointains wikings, et habitant différents rivages. Il y eut 3 tables. A la table d'honneur prirent place M. le Maire de Bayeux, et à sa droite et à sa gauche, MM. Chéron, sénateur ; Venables Vernon, esq. baillif de Jersey ; Mgr Lemonnier ; Boivin-Champeaux, sénateur ; le Connétable de St Hélier ; Mlle Behier, vice-présidente des Normands de Paris ;

M. Maigron. recteur de l'Université ; M. Hélitas, préfet du Calvados ; Albert Petit, délégué spécial de M. Thoumyre, président des Normands de Paris (retenu en cette ville, comme nos députés, par les évènements politiques) ; Mgr Mério, représentant le cardinal Dubois ; Nicolle, vicomte de Jersey ; le comte d'Harcourt, conseiller général, Wijkmann, consul de Suède à Rouen ; Salles, président-fondateur des Normands de Paris.

Aux deux autres tables, présidées par les deux adjoints, on remarquait, outre nos hôtes étrangers, M. Le Bacheley, président du Tribunal civil ; M. le Sous-Préfet ; M. le baron Gérard, vice-président du Conseil général ; des Conseillers généraux et d'arrondissement ; MM. les Vicaires Généraux ; le capitaine de gendarmerie Prior ; Marie et Hubert, maires de Caen et de Sées ; Desmazure, maire de Trouville ; le Dr Doranlo, président des Antiquaires de Normandie ; Prentout, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen ; Tournouër, président de la Société historique et archéologique de l'Orne ; Anquetil, président et Buhot, secrétaire de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ; René Mathieu, représentant du Touring-Club (sites, monuments, tourisme) ; Petelle, président de la Chambre des notaires ; Leroy, secrétaire général des Normands de Paris ; J. Morlent, directeur de la Manufacture de porcelaine ; Simon, père et fils ; Lefort, du Comité des fêtes ; Diard, professeur au Lycée de Rouen ; Le Blanc-Barbedienne, président de l'Amicale du Calvados, etc., etc.

La presse y était représentée par l'*Echo Normand*, le *Petit Parisien*, le *Journal de Rouen*, le *Moniteur du Calvados*, le *Lexovien*, le *Journal de Bayeux* et l'*Indicateur de Bayeux*.

La réunion, comme il convient quand de nombreux membres d'une grande famille qui ne se sont pas vus de long temps, fut des plus cordiales et enjouées. Les Normands d'origine, quoique nés sous des ciels différents ou habitant des régions éloignées, ont gardé pieusement l'esprit d'union qui édifia, puis conserva leur force et leur puissance, et les rend encore redoutables aux fauteurs de désordre.

Au champagne, M. le Préfet du Calvados donna le signal des toasts.
Il évoqua l'ancienneté de Bayeux, qui fit figure dans l'histoire avant Caen, sa puînée, esquissa la silhouette des premiers normands jusqu'à Pope dont l'union avec le vainqueur Rollon consacra celle des Neustriens et des Wikings, union féconde qui fit la grandeur du pays, union qu'il serait très désirable de voir refleurir entre tous les français et invita les convives à porter, avec lui, le traditionnel toast au Président de la République.

M. Ernult, le distingué maire de Bayeux, prit ensuite la parole, pour souhaiter la bienvenue à nos hôtes :

« Bayeux est en fête !

« Bayeux a revêtu pour recevoir ses hôtes sa parure des grands jours. Pendant de longues semaines, pendant des mois, elle, la petite ville perdue dans la ceinture d'émeraude de ses prairies, elle a préparé l'heure présente. Elle a voulu suppléer à l'étroitesse de son territoire par l'accueil fait à ses visiteurs, en y apportant tout son cœur.

« Et c'est à moi qu'incombe cette tâche quelque peu lourde de recevoir en son nom tous ceux qui sont accourus à son appel. Je m'excuse de le faire en toute simplicité.

« En dehors des faits que nous commémorons, et dans l'accomplissement desquels Bayeux eut un rôle si tragique, l'intérêt de cette belle journée n'est-il pas aussi de grouper sur un point de notre vieille Normandie tous ces fils de même origine, de même souche, portant dans leurs veines le sang généreux de ces conquérants Normands qui étonnèrent le monde par leur audace et leurs exploits.

« Ils sont bien faits pour se comprendre tous ces fils d'une même race. Et, lorsque dans les réunions de ce jour, d'autres, plus autorisés que moi, mettront en relief la haute influence exercée par nos Ancêtres pendant les dix siècles qui se sont écoulés depuis l'emprise des hommes du Nord sur notre sol, tous, Normands d'origine et de cœur, nous saurons applaudir à leurs paroles.

. . . .

« Normands, nous avons foi dans notre race. Nous avons foi dans ces belles et fortes qualités que nous tenons de nos Ancêtres, et notre devoir est de les mettre en valeur aux yeux du monde.

« Aussi, lorsque sur notre chemin nous rencontrons une belle et grande association comme celle des Normands de Paris, qui a su grouper autour d'elle une élite des fils de notre pays, qui sait exalter le génie de notre race et en divulguer les traits, nous devons aller à elle et l'aider de nos efforts.

« N'est-ce pas à l'activité de son Comité que nous devons, Normands de toutes provenances, d'être réunis aujourd'hui à Bayeux pour célébrer la gloire de nos Ancêtres.

« Je salue ici les représentants des pays Scandinaves, du Canada, des Iles Anglo-Normandes.

« Tous ont tenu, par leur présence amicale, à affirmer l'intérêt que leurs pays portent à nos origines communes.

« Qu'il me soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à nos Présidents et à nos Membres du Comité d'honneur : ils ont bien voulu nous prêter leur appui moral et patronner nos fêtes.

« Je remercie tout particulièrement Monsieur le Sénateur Henry Chéron d'en avoir accepté la présidence effective.

« MM. les députés Engerand, Blaisot, Flandin, Cautru, Laniel, Gérard, se sont excusés à la dernière minute.

« Nous comprenons que tous sont rétenus loin de nous par un devoir impérieux et nous ne pouvons que leur exprimer le regret de ne pas les avoir parmi nous.

« Je serais un ingrat si j'oubliais de remercier également tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur précieux concours et particulièrement les membres de la Presse Parisienne et Normande, dont les journaux nous ont offert si gracieusement l'hospitalité de leurs colonnes.

« Je lève mon verre en l'honneur de nos hôtes et en l'honneur de notre belle province de Normandie. »

Puis M. Chéron, sénateur, président de la fête, rappela avec beaucoup d'à-propos, des souvenirs historiques présentés d'une façon très humoristique, vantant la fidélité des Normands à la parole donnée, leur respect pour l'autorité ...respectable et leur tenacité à défendre leur droit. Il termina par un toast dans lequel il réunit le bailli de Jersey et le représentant du Canada, salua les autorités et notabilités présentes, le Maire et le Conseil Municipal, remerciant le Corps de Ville de son inoubliable réception.

Puis, sir W. H Venables Vernon, esq., bailli de Jersey depuis 1899, d'une des plus anciennes familles anglo normandes inscrites au Domesday-book, descendu des Seigneurs de Vernon en Normandie, qui parle admirablement et sans aucun accent étranger notre langue qui est aussi la sienne, puisqu'à Jersey on est d'abord et avant tout Normand, prit la parole en son nom et en celui de ses administrés, « Normands de cœur et de souche et qui le resteront toujours ». Il remercia le Maire de Bayeux de l'honneur qu'il lui avait fait en l'invitant aux fêtes du Millénaire, et de s'être souvenu que son île était un lambeau de la Normandie. Il a rappelé que la coutume normande régnait toujours à Jersey, que la clameur de haro y était encore en usage, ainsi que l'hommage au Duc

et que les hers des feudataires d'avant 1202 étaient toujours nommés aux Etats. Nos cœurs, notre droit, nos institutions et notre liberté, tout cela est normand, et si nous allons chez vous nous nous sentons un peu chez nous. Et quand le Teuton vous attaque nous nous levons tous pour vous défendre. La petite île de Jersey a perdu, pendant la guerre, 4.000 de ses enfants qui s'engagèrent volontairement pour combattre pendant la grande guerre auprès des troupes françaises. Et l'éminent magistrat conclut humoristiquement que si les normands avaient eu voix prépondérante dans la transaction des traités de paix ils eussent, sans nul doute, été bien meilleurs.

On fit une belle et touchante ovation aux paroles de l'orateur.

M. A. Albert-Petit, le savant rédacteur des *Débats*, parla ensuite au nom de M. Thoumyre, président des Normands de Paris et député de la Seine-Inférieure, retenu au Parlement par suite des difficultés de l'heure présente. Sa fine improvisation où il fait l'historique de notre race et de ses navigateurs que l'on retrouve partout, et son éloge de la loyauté du normand, dont la poignée de main a la valeur d'une signature, fut aussi chaleureusement applaudi.

Applaudie également fut l'allocution de M. Wijkman, le distingué consul de Suède à Rouen, aux « hôtes distingués et amis normands », aux noms d'un son familier pour lui et dont beaucoup de visages lui rappellent ceux de ses compatriotes. Il se complaît à rappeler la persistance des liens qui rattachent la Suède à la France, leurs rapports amicaux et la fraternité d'armes qui les réunit sous le ministère de Richelieu. « Je ne vois pas, conclut-il, une meilleure manière de rendre hommage à la Normandie belle et glorieuse, de la fondation de laquelle vous célébrez aujourd'hui le souvenir, que de rendre hommage à la France, dont la grandeur est faite en partie de la collaboration des esprits, des forces morales et des cœurs normands ».

Pour terminer, M. Salles donna lecture d'un certain nombre de télégrammes d'excuses de M. le Préfet de l'Orne, de M. Thoumyre et de personnalités de Stockholm, de Christiania et du Canada, qui affirmaient être de cœur à Bayeux, au milieu de leurs frères et amis..

Visite à la Tapisserie

La visite officielle de la Tapisserie de la reine Mathilde, confiée aux soins attentifs de Mlle Abraham, conservatrice, fut faite sous la direction de M. Prentout, le distingué professeur d'histoire de la Normandie, en

l'Université de Caen. Ce savant qui a étudié dans le détail cet inestimable trésor, monument unique de notre histoire normande, après l'avoir présenté à nos visiteurs étrangers, fit, avec une clarté parfaite, la critique des diverses opinions émises à son sujet, établit l'époque de sa confection, la nationalité saxonne des gens qui l'ouvrèrent, et la personnalité du mécène qui en eut l'idée.

Les personnalités présentes ont suivi, avec beaucoup d'intérêt, les judicieuses observations de M. Prentout qui a fait admirablement ressortir toutes les ressources que l'on peut tirer de cette broderie au point de vue de l'iconographie et de l'archéologie, ressources qui viennent corroborer les données précises du renommé professeur.

L'heure qui s'avançait, inexorable, permit à peine aux visiteurs de jeter un trop rapide coup d'œil sur les reliures et manuscrits enluminés, exposés dans la salle de la Bibliothèque, dont la belle tenue les impressionna. Le musée lapidaire, ses monuments funéraires, la cloche de Fontenailles (1202) doyenne des cloches françaises, les intéressèrent vivement.

Inauguration de la Plaque

Le cortège se reforma ensuite pour se rendre à l'inauguration de la plaque commémorative, apposée sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, à la mémoire de Pope et à la célébration du Millénaire à Bayeux.

Le square où s'élève la statue de M. de Caumont est envahi par une foule des plus compactes ; le vaste perron, agencé en genre de tribune, est réservé aux personnages officiels et aux invités de marque dont nous avons signalé la présence aux pages précédentes et auxquels se sont adjoints M. le Supérieur du Grand Séminaire ; les membres du Conseil municipal et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; M. Dumontet, l'inspecteur primaire, des membres du corps enseignant et les chefs des différentes administrations de la ville ; la *Musique municipale*, l'*Orphéon Bayeusain* et un groupe de dames sont massés sur une des terrasses.

La cérémonie commence par l'exécution d'un *Allegro militaire* et le chant d'*En avant la Normandie*.

Puis M. le Maire, prenant le premier la parole, prononce le discours suivant :

« Dans les fastes de notre ville, ces deux journées des huit et neuf juin doivent marquer une étape inoubliable.

« Les personnalités qui ont bien voulu rehausser l'éclat de nos fêtes

par leur présence, l'arrivée dans nos murs de nos frères de Paris, de représentants et de délégations des pays scandinaves, du Canada, des îles anglo-normandes, ne nous apportent-elles pas la preuve de l'importance des évènements qui, il y a mille ans, se déroulèrent sur notre sol et dont l'influence se fait encore sentir à notre époque.

« En ce jour, notre vieille cité peut à bon droit jeter un regard sur ce passé. Elle est fière du rôle qu'elle y tînt.

« D'autres villes ont pu, depuis, la surpasser. Elles n'effaceront pas sa gloire ancienne.

« Son origine est si lointaine qu'elle se perd dans l'obscurité des temps. Comme capitale de notre Bessin elle connut la splendeur des cités romaines avec ses aqueducs, ses monuments et ses temples de marbre. Puis dans le rôle important qu'elle joua à l'époque que nous commémorons, elle vécut des heures tragiques qui laissèrent des traces si profondes.

« Prise et saccagée une première fois par les Normands, elle se relève; et quelques années plus tard elle résiste victorieusement aux bandes de Rollon conduites par son lieutenant Bothon. Ce dernier reste prisonnier entre les mains des vainqueurs.

« Mais ce succès est de courte durée. Un an s'est à peine écoulé, que Rollon aborde sur les côtes du Bessin et, après un violent combat, emporte Bayeux de vive force. Il se venge cruellement de la résistance qu'il a éprouvée. La cité est pillée, livrée aux flammes et ses habitants sont massacrés ou emmenés en captivité.

« Pendant quelques années, elle n'est plus qu'un amoncellement de ruines. Et, à l'emplacement où nous sommes, les murs de l'ancienne cité s'écroulent lamentablement dans le ruisseau fangeux qui en protégeait l'accès.

« Mais de ces ruines notre ville va bientôt renaître. Elle va reprendre son rang de Capitale du Bessin. Et la source de sa renaissance va jaillir de sa défaite même.

« Parmi les captifs emmenés par Rollon se trouvait une enfant, Pope, fille de Bérenger, comte du Bessin, qui fut tué en défendant Bayeux.

« Nos poètes Normands ont chanté la beauté de cette enfant dont l'influence fut grande sur le vainqueur. Et ils nous la dépeignent comme la Fée bienfaisante à qui nous devons la reconstruction de Bayeux.

« Aussi en cette journée consacrée à commémorer les hauts faits de nos ancêtres les Normands, devons-nous, nous autres Bayeusains, célébrer bien haut la mémoire de cette charmante Pope dont s'enorgueillit, à juste titre, notre histoire.

« Et nous verrons avec orgueil son nom figurer sur cette plaque commémorative que nous allons inaugurer. — Pour nous, ne représente-t-elle pas le premier chaînon de cette race puissante que créèrent les hommes du Nord, lorsqu'ils s'implantèrent sur notre sol et s'allièrent aux vieilles souches Gauloises.

« Le fidèle Bothon reçut, dit-on, en partage, le Comté du Bessin. Sous l'impulsion de Pope il reconstruisit Bayeux, qu'il repeupla entièrement de Normands ; — et pendant de nombreuses années le langage du vainqueur prévalut dans cette région, à ce point qu'au dire des vieux Chroniqueurs les ducs de Normandie envoyèrent leurs fils à Bayeux pour être instruits dans les dialectes du Nord.

« A quelle phase de ces évènements se place exactement cette date de 924 qui marque le rattachement officiel du Bessin et de l'Hiesmois à la Normandie ? C'est ce qu'il est peut-être difficile de préciser.

« Les bandes de Rollon tenaient solidement nos régions qu'ils avaient envahies. Et il n'y a aucun doute que la cession de 924 ne fit que consacrer l'occupation de fait.

« Dix siècles ont passé sur cette épopée Normande que domine pour nous la belle figure de Pope.

« Les Normands, en grands aventuriers, ont depuis essaimé dans toutes les parties du monde. Ils ont fondé des colonies, créé des Royaumes ; mais notre belle terre de Normandie est restée le berceau de la race, celui vers lequel se tournent les regards de ceux qui portent dans leurs veines le sang des Normands ».

M. Leroy, secrétaire général des Normands de Paris, lui succède, et d'une voix claironnante lit le discours que devait prononcer M. Thoumyre, président de cette Société, évocation magistrale des différentes étapes de la progression des Scandinaves dans l'antique Neustrie, de leur action pacificatrice et colonisatrice, de la collaboration féconde des anciens et nouveaux habitants, des gloires littéraires et artistiques de la Normandie et de la part qu'elle prît dans l'épanouissement historique de la France à laquelle « elle a sacrifié pour la défense de son territoire, sur terre et sur mer, les meilleurs de ses enfants sans jamais rien perdre de ses droits propres et de sa liberté. »

« Quel est le peuple au monde, a dit l'orateur, qui puisse se vanter de pouvoir, sans avoir rien perdu de sa liberté, de son caractère et de ses traditions, fêter après mille ans, comme si c'était hier, les épousailles de

son premier duc, geste charmant où le farouche conquérant pour mieux s'attacher au sol qu'il a conquis, prend pour femme une jeune fille de Bayeux, la fille du comte Berenger. Rien ne saurait mieux expliquer, ni mieux peindre l'âme normande, dans laquelle s'allient la force qui produit dans la lutte, et la douceur de caractère que le poète a traduit dans ses chants.

« Notre race, d'origine scandinave, a donné le plein éclat de son génie en se fixant sur la terre normande. En ajoutant à sa vigueur naturelle et à sa puissance de travail la finesse et la culture des peuples d'origine latine qui vivent sur le sol français, la Normandie, après mille ans de gloire et de prospérité, après mille ans de la plus inaltérable fidélité à la grande famille française, n'a jamais rompu les liens qui l'attachent aux pays scandinaves où dorment nos ancêtres. Elle reste en même temps pour ceux de ses enfants qui s'en sont allés au travers du monde courir leur destinée, la petite patrie toujours aimée et adorée. »

Après cette vibrante allocution, que souligne une salve d'applaudissements, sur un signe de M. le Maire aux deux sous-officiers de pompiers qui étaient à droite et à gauche de la plaque commémorative, le voile qui la recouvrait tombe ; la musique municipale joue *la Marseillaise*, et la foule considérable, qui l'écoute debout, salue la plaque en marbre noir de 1 m 40 de haut sur 0 m 75 de large, sortie des ateliers du sculpteur bayeusain Béchet, sur laquelle se lit en lettres d'or :

924 — 1924

MILLÉNAIRE

DE LA RÉUNION DU BESSIN

A LA NORMANDIE

HOMMAGE

DE BAÏEUX, SA PATRIE RESTAURÉE,

A

POPE BERENGER

FILLE DU COMTE DU PAYS BESSIN,

ÉPOUSE DE ROLLON

FONDATEUR DU DUCHÉ NORMAND

PRÉSENTS « LES NORMANDS DE PARIS »

L'Orphéon et la Musique Municipale font entendre à nouveau des chants populaires normands : *En avant la Normandie*, la douce *Romance de Bérat* et le martial *Chant des Normands*, paroles de Julien Travers, musique d'Auber, exécuté à Falaise lors de l'inauguration de la statue de Guillaume-le-Conquérant, composition originale et très caractéristique, au rythme cadencé d'un pas de marche triomphale.

M. Ernult donna ensuite la parole à M. Anquetil, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, qui s'exprime en ces termes :

« C'est un rude honneur d'avoir à parler congrûment des origines de l'ancien duché de Normandie, de la femme d'où est sortie la série de ses douze ducs, et celle des rois d'Angleterre, devant cette brillante assemblée normande, où se coudoient tant de personnages éminents de la science historique.

« C'est pourquoi je solliciterai, dès l'abord, leur insigne bienveillance pour le modeste confrère qui, cheminant dans la voie de la tradition, se propose, en commémorant la réunion légale d'une seconde parcelle de la Neustrie à la Normandie, de rendre à Pope sa compatriote, devenue la première duchesse de cette province, un pieux hommage pour les bienfaits que ses charmes surent obtenir du vainqueur pour son pays infortuné et de magnifier notre Normandie.

« Baïeux, Arœgenus, — dont l'origine s'estompe péniblement dans les nuages du passé, lieu de concentration des Celto-Gaulois baïocasses et de leurs célèbres druides, une des neuf cités de la deuxième lyonnaise sous la domination romaine, désolée et livrée aux flammes par les Saxons un instant contenus par Carausius, conquise par les Franks qui y recrutèrent des mercenaires, menait une existence plus ou moins effacée, quand, encouragés peut-être par les Saxons immigrés qui avaient su apprécier les charmes de son site, des Norvégiens, contraints d'abandonner leur patrie après le combat naval de Hafursfiord et errants par les océans, vinrent aborder sur ses rivages.

« Dès 848, ils sont à Maisy avec Bioërn et Hastings et massacrent deux évêques de Bayeux, Sulpice et Baltfride.

« En 891, ils assiègent pour la seconde fois Bayeux. L'an précédent, un des Normands de la Seine, Bothon, avait tenté de l'emporter de vive force, mais, fait prisonnier dans une sortie par Bérenger qui y commandait pour le roi Eudes, il avait dû racheter sa liberté par une trêve d'un

an. Rolf, des mêmes normands, quitta un moment le siège de Paris et vengea son camarade, en prenant Bayeux qui fut mise à sac, brûlée et rasée et son défenseur tué. « Une partie des habitants, dit Béziers (16 et s.) dans son *Histoire sommaire*, fut immolée, l'autre fut faite esclave avec la belle Pope, fille du Comte Berenger, dont les charmes firent tant d'impression sur le vainqueur qu'il l'épousa à la mode de son pays. A quoi il n'y a rien d'étonnant puisqu'alors des rois de France épousaient leurs femmes par le sou et le denier. »

« Bayeux resta plusieurs années dans la plus déplorable situation ; ce n'était plus qu'un amas de décombres, ou tout au plus une simple bourgade formée de quelques infortunés qui s'étaient dérobés à la mort et à l'esclavage.

« Pope, devenue mère de Guillaume-Longue-Epée (905), que la vue de sa ville natale dévastée remplissait de tristesse, en pressa la reconstruction et aidée de Bothon, à qui Rollon en avait confié le gouvernement, en fit la seconde ville du duché, visitée souvent par les ducs qui y avaient palais et, dans les environs, la fameuse ville de Bier-le-Roy.

« En 960, Richard II construisait le château de Bayeux.

« Quelques années après, l'an 1000, Hugues, évêque du lieu, réédifiait la Cathédrale.

« Mais si l'occupation de presque toute l'ancienne Neustrie constituait une conquête de fait, il y manquait la consécration de droit. Le colloque de St-Clair-sur-Epte n'avait reconnu à Rollon, pour prix de sa conversion et de son engagement à défendre le sol contre d'autres envahisseurs, que le pays de la Bresle à la Dive. En fin normand, Rollon, profitant des compétitions entre Raoul et Charles III, garda une neutralité prudente qu'il se fit acheter par le premier au prix d'une nouvelle extension de territoire jusqu'à la Vire à l'ouest comprenant Alençon et Sées. Ceci se passait en 923 ou 924 ; tel est le fait dont nous célébrons aujourd'hui le millénaire glorieux, avec la collaboration des Normands de Paris.

« Presque tous les anciens possesseurs du sol étaient morts ou en fuite avec leurs familles ; les serfs étaient errants ou dispersés, les halliers, les broussailles et les landes couvraient partout la terre et l'on faisait des lieues entières sans voir la fumée d'un toît, sans entendre aboyer un chien. » Les normands ouvrirent enfin les yeux sur les richesses que recélait le sol de ce fertile désert et commencèrent à se fixer sur les terres qu'ils avaient ravagées. Au dehors, ils continuaient leurs rapines et leurs violences, mais dans le pays qu'ils s'étaient approprié et qu'ils appelaient

déjà Normandie, ils agissaient en maîtres intelligents et leurs rares sujets étaient moins malheureux que le pauvre peuple des autres provinces. Aussi, marchands, colons et serfs accourent-ils. Rolf, dit la chronique de Fontenelle, se concilia l'affection des gens de toute race et de tous métiers et fit un seul peuple de tant de gens de nations diverses. Les Normands prirent partout l'initiative ; ils renoncèrent à leur langue comme à leurs dieux... ils contribuèrent puissamment à tout recréer.

« Mais nulle partie de notre pays de France n'offre, comme théâtre des vieux événements de notre histoire, un intérêt plus puissant, un spectacle plus grand, des souvenirs plus glorieux et de plus nobles exemples que notre Normandie. Arrachée à l'anarchie féodale par les armes de Rollon, elle eut plus que des assemblées plus ou moins représentatives ; retrempée par la race Scandinave, elle ne fit jamais fléchir l'intérêt général devant le particulier. Elle eut des lois écrites, délibérées, votées et sanctionnées par elle ; ses institutions, ses coutumes de liberté, son échiquier, ses assises, son appel au droit, le haro son cri impératif de justice, trois siècles avant les Etablissements de Saint-Louis ; elle eut de plus, avec ses laboureurs, ses artisans, ses marins, ses gens de guerre, le sentiment de sa force, la dignité de son droit, son indomptable énergie, sa volonté toujours puissante. Témoin : la charte aux Normands de 1315.

« Seule, mais appuyée sur elle-même, au bruit de ses armes qui avaient mis en fuite de vaillants rois de France, aux champs de Croissanville et de Bihorel, de Varaville et de Mortemer, de Brenneville et de Courcelles ; au bruit de ces mêmes armes qui, seules, avaient courbé la fière Albion, dont la chute est l'objet de la Tapisserie que vous venez de voir, et donné à quelques-uns de ses preux et aux fils Tancrède de Hauteville les royaumes de Naples et de Sicile, les rochers de l'Epire, les plaines de la Macédoine et les rives de l'Euphrate, la Normandie reste encore la terre la plus libre de France.

« Le génie de ses fils ne se contente point de la gloire meurtrière des combats ; il aspire à celle des nobles entreprises et des grandes découvertes. Nous l'avons vu à l'extrémité des plages africaines y planter ses léopards plus d'un siècle avant Vasco de Gama. Un normand est « conquesteur et roy des Canaries. » De Gonneville déploye le pavillon français dans les mers de l'Inde et découvre les terres australes. Jean Cousin visite la Guinée et aborde, croit on, l'Amérique avant Colomb. Les flottes des armateurs Ango promènent un peu partout le drapeau national. Les matelots de Dieppe, Fécamp, Honfleur, Cherbourg et Granville sont à

Terre-Neuve au xvᵉ. Soixante ans après, c'est encore un normand qui s'établit dans la Floride.

« Si le pavillon de la France flotte en Acadie, aux rives du Saint-Laurent, au centre du Canada et sur les côtes du Brésil, ce sont des Normands qui l'arborent. Partout où ils apparaissent ils défrichent, cultivent, fondent, colonisent. De Québec, ils gagnent le Mississipi, le descendent sur un parcours de mille lieues jusqu'au golfe du Mexique et la France leur doit la Louisiane que les malheurs de la patrie la forcèrent de vendre 80 millions.

« L'éclat de la marine normande, ses découvertes sont des indices véridiques du degré où s'étaient élevés les arts, l'industrie et le commerce, sur cette terre de travail et de production.

« Un facteur puissant de cette prospérité commerciale doit être rapporté au mariage des Wikings avec les femmes de Neustrie, mariages qui modifièrent très vite la langue des vainqueurs. Guillaume Iᵉʳ devait déjà envoyer son fils et successeur, Richard, à Bayeux, où s'étaient réfugiés les normands intransigeants, pour y apprendre le danois, le romanz seul étant la langue régnante à Rouen, ce qui faisait dire à Robert Cenau que Bayeux devint l'académie des enfants des ducs pour leur éducation et Rouen, leur école, pour se former dans l'art du gouvernement.

« Comme en toutes choses, les Normands excellèrent dans les lettres, nous pouvons saluer chez eux, dans leurs débuts, les trouvères et les poëtes qui succédèrent aux scaldes et aux bardes antiques, Philippe de Thaon, Wace, Jean de Maisons, Richard de Lison, Alexandre de Bernay, Gace de la Bigne et Alain Chartier. Ajoutons à ces noms ceux à jamais célèbres de Malherbe, le père de la poésie française et du grand Corneille, le poëte par excellence des nobles sentiments et des grandes pensées. Ce dernier surtout est une preuve vivante que les Normands n'oublieront jamais les principes de morale civique qui firent d'eux un élément de régénération pour la nation française avec laquelle ils avaient contracté une indissoluble alliance en 1204.

« Les Normands ont-ils dégénéré depuis lors ? Non ! répondent ces vers d'un poilu de la grande guerre.

Les Normands d'aujourd'hui valent ceux d'autrefois,
Ils ont le vieux bon sens et la même vaillance,
Nobles ou roturiers, paysans ou bourgeois,
Ils gardent le souci de leur indépendance.
. . . .
Leur cœur est tout rempli de l'amour du pays ;



Quand il faut le défendre ils donnent leur vie,
Car ils sont de ces gens lesquels jamais n'oublient,
Et savent la grandeur de ce nom : Formigny !

Ils l'ont prouvé naguère en des endroits fameux,
Aux plaines de Belgique, à Verdun, sur la Somme !
Ils y ont surpassé la vaillance des preux
Et mérité qu'on dise : ah ! ce sont là des hommes

« Vive la Normandie ! vive la France ! »

« De tous les discours qui furent prononcés à la cérémonie officielle du Millénaire, dit M. Deville, du *Journal de Rouen*, il en est un sur lequel je tiens à insister tout particulièrement, celui de M. Anquetil, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux Depuis de longues années, M. Anquetil s'est consacré à l'étude du passé de sa ville, et ses travaux, en particulier ceux sur la tapisserie, font autorité. Le professeur Prentout s'est plu à le reconnaître, lors de la visite qu'il dirigea dans l'après-midi. M. Anquetil n'a pas hésité à accepter la lourde tâche de parler des origines de l'ancien duché de Normandie, de la femme qui fut la mère et l'aïeule de ses douze ducs. Il l'a fait avec autant d'éloquence que de savoir devant une brillante assemblée normande où se trouvaient réunis les plus éminents représentants de la science historique »

M. Prentout clôtura la série des discours d'inauguration, parlant avec l'autorité qui s'attache à son éminente personnalité du millénaire commémoré, du passé glorieux de notre cité et rappelant les liens qui nous unissent aux pays scandinaves où ses venues sont autant de fêtes de famille. Voici ce discours, qui est un véritable titre de noblesse pour Bayeux, le dernier Conservatoire de la langue danoise :

« Mesdames, Messieurs,

« Ce n'est pas sans quelque embarras que je succède à tant d'éminents orateurs. « Tout est dit », et si je prends la parole à la fin de cette cérémonie, c'est uniquement pour répondre à l'appel de l'aimable président de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres de Bayeux, mon vieil ami M. Anquetil, et de votre distingué maire, M. Ernult.

« Essayons cependant de replacer dans la suite de l'histoire de la Normandie l'événement que nous commémorons aujourd'hui. Par le traité de 924, les Normands prennent pied en Basse Normandie. (1) Le Bessin

(1) Sur cet événement, on pourra consulter mon *Etude critique sur Dudon de Saint-Quentin*. Paris, 1916, in-8, pp. 176-178, 199-203, etc.

devient normand, et si le Bessin n'avait pas été normand, ne manquerait-il pas quelque chose à la Normandie ? Cette belle ville de Bayeux avec sa cathédrale, vivante leçon d'histoire de l'art, ses maisons de bois, sa Tapisserie. Enfin, c'est la conquête du Bessin qui a permis sous Guillaume-Longue-Epée la réunion du Cotentin et de l'Avranchin. Et voilà un troisième millénaire que nous célébrerons, je l'espère bien, dans neuf ans, à Saint-Lo, Coutances, Avranches ou Cherbourg. Si les Normands n'avaient été maîtres du Bessin en 924, ils n'auraient pu acquérir en 933 la Normandie occidentale. (1) Et quelle importance a eue cette acquisition ! C'est grâce à ce don de 933 que Jersey, la perle de la Normandie, est devenue normande et est restée le conservatoire du droit coutumier normand. Ne nous permet-elle pas de célébrer aujourd'hui nos compatriotes jersiais : M. le Bailli Sir William Vernon, qui préside avec tant

---

(1) On a dit et répété à propos des cérémonies de cette année que l'Hiémois avait été réun. à la Normandie en même temps que le Bessin. C'est ce qu'écrit encore M. Albert-Petit dans la *Revue bleue*. (*Le Millénaire de la Normandie*, 7 Juin 1924, p. 371).

Il croit qu'il faut entendre de l'Hiémois ce que les *Annales* de Flodoard disent à la date de 924. « *Ejus tamen concessu terra illis aucta, Cinomannis et Baiocæ.* » (M. Albert-Petit, sans citer le texte, attribue par erreur ce renseignement à Dudon de Saint-Quentin, qui, cette fois, est innocent de ce que M. Albert-Petit appelle une confusion).

Dans mon *Essai sur les origines et la fondation du Duché de Normandie*, Caen, 1911, p. 184, j'avais conjecturé que les Normands ne s'étant emparés du Maine que sous Guillaume-le-Conquérant en 1063 ou 1064, il fallait admettre que Flodoard aurait fait une confusion entre le Maine et l'Hiémois. Avant moi, Deville, *Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VI, 64), disait que si l'on donnait alors le Maine à Rollon, « c'est que ce prince avait reçu en même temps toute la partie sud de la Normandie qui avoisine cette province. » M. Lot, *Fidèles ou vassaux*, Paris, 1904, in-8, p. 170, n. 1, envisage la même solution. Mais, en 1915, dans mon *Etude critique sur Dudon de Saint-Quentin*, p. 202, n. 2, j'avais fait remarquer que le texte de Flodoard était formel, j'ajoute que Flodoard est toujours précis. J'étais donc, dès cette date, et je suis encore aujourd'hui porté à croire que c'est bien le Maine, occupé peut-être alors par les Bretons, comme le Bessin, que Raoul a donné en 924 à Rollon. Seulement ceux-ci l'auront presqu'aussitôt perdu jusqu'en 1063-1064, sauf toutefois le Passais.

Quant à l'Hiémois, dans ses *Origines de la Normandie et du duché d'Alençon de l'an 850 à l'an 1085*, Paris, 1920, in-8, ouvrage qui doit beaucoup à mon *Etude critique sur Dudon*, M. du Motey a soutenu en son chapitre V, qu'en 944, *le comté d'Exmes, comprenant tout le diocèse de Sées, moins le Cerbonnais, n'était pas encore normand en 944, mais qu'il le devint avant la mort de Hugues-le-Grand en 956.* »

Sa démonstration n'est pas aussi péremptoire que ces termes pourraient le donner à penser ; mais nous pensons qu'il y a lieu cependant de tenir grand compte d'un document cité par lui ; nous nous proposons de revenir sur cette question des *origines de la maison de Bellême* ; nous croyons, en tout cas, qu'il faut être très circonspect au sujet de la date de la réunion de l'Hiémois à la Normandie.

d'autorité à la destinée de l'île de Jersey ; M. Toulmin Nicolle, qui a fait de la Société jersiaise l'une des premières sociétés normandes ; le connétable de Saint-Hélier, votre aimable collègue, M. le Maire.

« En 924, le Bessin est devenu partie intégrante de la Normandie, et il semble bien que dans les années qui ont suivi, Bayeux, devenue ville frontière des Normands, ait été occupée par une armée destinée à contenir les Bretons, comme jadis dans le même but les rois francs y avaient installé les « Saxones Bajocassini. »

« Bayeux est, à partir de cette date, un centre scandinave. Guillaume-Longue-Epée y envoie son fils Richard pour apprendre le danois — disons la langue norraine. A qui confie-t-il son fils ? au chef de l'armée, *militiæ suæ principi*. A Bayeux, il apprendra le danois, *ut ibi lingua eruditus d.cisca*, afin qu'il puisse parler avec ses sujets ou avec ceux qui viennent encore du dehors, et si Jersey est le conservatoire du droit normand, Bayeux fut au xe siècle le conservatoire de la langue norraine. A Rouen, ville peu scandinave et où les Normands, convertis au christianisme, se sont vite francisés, on ne parle plus déjà, trente ans après le traité de Saint Clair-sur-Epte, la langue norraine.

« Bayeux et le Bessin qui avait été au ve siècle occupé par les Suèves, au vie siècle par les Saxons, au début du ixe siècle par les gens nobles de Saxe, — c'est là le sens, je l'ai établi, d'Otlingua Saxonia — Bayeux reçoit au xe siècle, une garnison scandinave. Le Bessin, le type de ses habitants le montre assez, est maintenant un pays normand, un pays d'hommes du nord.

« Chose étrange, on est parfois porté à nier aujourd'hui, à un moment où nous célébrons tous les millénaires qui nous avertissent de nos véritables origines, la part considérable que les Normands ont eue dans la formation de notre province. Le droit normand est d'origine franque disent les uns, les Normands qui construisaient en bois n'ont eu aucune influence sur le développement de notre architecture normande de pierre — et cela est évident — disent les autres. Un érudit qui ne retrouve aucune trace de leur influence dans l'évolution de l'habitation à Rouen est porté à croire que les Normands furent peu nombreux, que leur colonisation fut limitée à quelques régions maritimes. Et pourtant, ils ont pénétré par tous les fleuves, on les retrouve dans toutes les vallées Et d'ailleurs, quand toutes ces constatations partielles seraient vraies, elles n'empêcheraient pas que la Normandie ne soit une Normandie, un pays fondé par des gens du nord, et qui tient de là sa profonde originalité.

« Prenez-y garde, disais-je lundi au congrès de la Société des Anti-

quaires, dans mon ***rapport sur le mouvement historique en Normandie***, si vous niez cet apport scandinave, vous créez un autre problème plus insoluble que tous les autres. On vous demanderait pourquoi notre province a un art, une littérature si profondément originale, que célébrait samedi dernier avec tant d'éloquence le grand savant belge, Ch. Wilmotte ; pourquoi les Normands ont un type si caractérisé ; à quoi doit notre province de se distinguer si absolument de ses voisines la Bretagne, la Picardie, l'Ile-de-France ? Pourquoi nous sommes des Normands et non des Picards ou des Bretons ? Et pourquoi nous sommes, comme on l'a dit, si particulièrement attachés à nos institutions, pourquoi les Normands ont écrit dans l'histoire tant de pages glorieuses, pourquoi ils ont réalisé tant de conquêtes, fondé tant d'Etats ? C'est qu'il y avait chez ces Vikings une extraordinaire puissance d'assimilation, chez ces soldats et ces marins d'incomparables facultés créatrices.

« Messieurs, le meilleur moyen d'étudier ces problèmes, c'est d'aller au pays des ancêtres, comme je l'ai fait cet hiver, en me rendant à l'invitation des Comités de l'Alliance française. Eh bien, le type normand est tellement identique au type scandinave qu'en traversant le Kattégat, je croyais traverser comme jadis l'estuaire de la Seine pour me rendre du Havre à Honfleur, au milieu de mes compatriotes. A l'approche du Jutland, vers quatre heures du soir, le soleil ne se reflèta plus dans les eaux de la mer que pour leur donner le ton mat de l'argent. La côte, couverte de bois, prit des tons plus sévères ; ce changement subit et un air plus vif m'avertirent que j'abordais les paysages du nord, plus austères que les nôtres, plus grandioses aussi. Ce n'est plus notre verdoyante Normandie avec toutes ses gammes de vert, mais le noir des bois de sapins, les tons argentés des bouleaux, le ton mat des eaux des lacs, le violet et l'ocre des montagnes dont les sommets sont couverts de neiges. Sous tous ces traits et une intensité de couleur dont nous ne pouvons nous faire une idée, et qu'explique l'impressionnisme norvégien, certes, cette nature plus sauvage, et d'ailleurs combien belle en ses divers aspects ! est profondément différente de la nôtre. Mais les hommes se ressemblent. Quand cette après-midi même je débarquai à Aarhuus, l'aimable bibliothécaire de la ville, président du Comité de l'Alliance, hésita longtemps avant de se présenter. Il m'avait pris pour un de ses compatriotes, et la même chose était arrivée à ceux qui m'attendirent à Copenhague, à Linkoping ou à Stockholm ; si cela ne s'est pas produit en Norvège, c'est qu'un journal norvégien avait publié mon portrait dès

mon arrivée. Ces yeux bleus ou pers, ce teint blond, ces épaules carrées et aussi ce nez busqué et j'ajoute au moins en Norvège et en Suède une taille élevée, voilà ce que j'ai rencontré partout sur les rives des Détroits, danoises, norvégiennes ou suédoises. La Normandie est une colonie, je ne dirai pas danoise, comme l'a écrit mon illustre collègue J. Steenstrup, professeur à l'Université de Copenhague, ma s scandinave, danoise, norvégienne et suédoise.

« Aux noms de lieu en *tot*, endroit gazonneux et défriché, *bec*, ruisseau, *mare*, mare, *dal*, vallée, *lande*, forêt, si nombreux en notre Normandie du pays de Caux mais aussi dans la vallée de la Dive et le Cotentin, joignez les noms d'homme plus difficiles à étudier et à reconnaître, dont quelques uns sont absolument spéciaux à notre province : Anquetil, par exemple, et celui qui porte ce nom personnifie si bien à tous égards notre robuste, savante et fière Normandie ; Turquetil. Ce sont les noms en *Ketil*, noms norrains, que nous retrouvons dans les poèmes scandinaves, dans les Sagas. Et ce sont leurs fils qui habitent la Normandie ou les trois royaumes. Et la cordialité de l'accueil est le sûr garant de la persistance des liens qui nous unissent, accueil inoubliable qui a fait de mon voyage l'une des pages de ma vie que je suis le plus heureux d'avoir vécues.

« Les Scandinaves aiment la France, les comités de l'Alliance française sont florissants. A Christiania, la salle de l'Université était comble. Même dans de petites villes comme Stavanger j'ai eu 80 auditeurs à ma conférence, j'en ai eu plus de 800 à Stockholm, et parmi eux une partie du gouvernement. Ils aiment tout particulièrement leurs cousins de Normandie. Partout les journaux qui annonçaient ma conférence avaient soin de proclamer mon titre de professeur d'Histoire de Normandie.

« La réception chaleureuse, enthousiaste, j'allais dire aussi inattendue, (inattendue en raison de la propagande allemande qui empoisonne la presse des pays scandinaves), que m'ont réservée mes collègues de l'Université d'Upsal s'adressait bien pour une grande part au professeur de l'Université de Caen, au Normand.

« De quoi leur ai-je parlé ? et ceci vous intéresse. De notre Normandie, de ses habitants, de leurs coutumes, de leur habitation, de leur costume. Mais parmi les sujets que je leur ai proposés, savez vous celui qui a eu le plus de succès ? la Tapisserie de Bayeux !

« J'ai fait dans les trois royaumes douze conférences ; eh bien, huit fois, dans les trois capitales, à Upsal, à Bergen, à Stavanger, à Aarhuus, à Linkoping, on m'a demandé de parler de la Tapisserie.

« Bien m'en a pris de l'avoir depuis longtemps étudiée, visitée, d'y avoir mené maintes fois nos Sociétés françaises : la *Société d'Archéologie*, dès 1908 ; l'*Union des Sociétés des Beaux-Arts de Caen*, l'an dernier ; nos étudiants français, anglais et scandinaves, presque chaque année depuis la guerre.

« Votre Tapisserie en effet est un monument incomparable pour l'histoire de la conquête de l'Angleterre, et j'ajoute un témoignage contemporain. Dans mes cours publics, dans la *Revue des Cours et Conférences*, je me suis efforcé de le démontrer contre de nombreux contradicteurs anciens ou récents, qu'elle est, cette broderie, une œuvre anglo saxonne, sortie de ces célèbres ateliers qui travaillaient alors dans les couvents de l'Angleterre, mais une œuvre commandée par Guillaume lui-même ou par son frère Eudes, votre évêque, l'un des fondateurs de votre magnifique cathédrale, et je ne suis pas loin de croire, comme mon ami M. Anquetil, qu'elle a été commandée pour les fêtes mêmes de la consécration de la cathédrale en 1077. Son histoire est liée à celle de la cathédrale. Voilà la thèse que je soutiens contre ceux qui, animés d'un esprit hypercritique et ne comparant point, comme je l'ai fait, notre Tapisserie aux sources contemporaines, étaient prêts à proclamer que la Tapisserie n'avait de bajocasse que son nom et qu'elle était venue à Bayeux par hasard au XV[e] siècle, ou encore contre ceux qui, comme M. Marignan, voulaient la faire dater du XII[e] siècle seulement. (1)

(1) Avant de prendre la parole à l'hôtel-de-ville, sur les aimables instances de M. le Maire de Bayeux et de M. Anquetil, qui était plus qualifié que moi, j'ai eu le grand honneur de présenter la Tapisserie à nos visiteurs jersiais, scandinaves et normands. Qu'on me permette de rappeler ici, pour prendre date, une petite découverte que je puis ajouter aux leçons que j'avais faites il y a trois ans à la Faculté des lettres dans mon cours public, leçons que j'ai publiées dans la *Revue des Cours et Conférences* des 15 avril, 15 mai et 31 mai 1922. Au cours de ces leçons, j'essayais de résoudre le problème posé par cette Ælfgyva qui figure au milieu de la Tapisserie. Dans l'une de ces leçons, n° du 31 mai 1922, p. 309-310, j'énumérais toutes les hypothèses qui ont été faites au sujet de cette Ælfgyva, princesse anglo saxonne, sœur d'Harold, fille de Guillaume-le-Conquérant, fiancée à Harold.

On a imaginé à ce sujet bien des romans. M. Fowke notamment. J'émettais cette hypothèse qu'Ælfgyva, mot incontestablement anglo-saxon (*givl.* donner), c'était la brodeuse chargée de l'exécution de la broderie. J'ai depuis lors trouvé un texte qui donne quelque poids à cette hypothèse. Cette Ælfgyva est sans doute Ælfgyva, abbesse de Barking, que Guillaume prit sous sa protection, suos sa sauvegarde, par un texte formel, malheureusement non daté. Mais si on se souvient que Guillaume, au cours de sa marche sur Londres, en décrivant un cercle autour de cette ville, s'arrêta à Barking en 1066, on sera tenté de dire que dès cette date il prit cette abbesse sous sa protection et on peut *supposer* qu'Ælfgyva était à la tête d'un de ces ateliers de broderie qui florissaient dans les monastères anglo-saxons. J'ai donné la primeur de cette hypothèse aux visiteurs de la Tapisserie dans cette journée du 9 juin 1924, c'est pourquoi je me permets de la rappeler ici.

« Que la Tapisserie soit une œuvre anglo-saxonne contemporaine de la Conquête, un témoin de ce que notre civilisation normande comportait encore d'éléments scandinaves, ma visite dans les musées de Suède et de Norvège me l'a montré. A Trondjhem on conserve une broderie telle que la nôtre en sa composition matérielle. A Stockholm, comme je visitais le musée national, M. Arue, l'aimable surintendant qui m'en faisait si obligeamment l'honneur avec tant de compétence, sortit d'une vitrine un petit pavillon de cuivre. « Voilà, me dit-il, un pavillon tel qu'en arboraient les bateaux des vikings. — Eh bien, lui dis-je, cela m'intéresse prodigieusement, car il y a un dessin de pavillon absolument identique dans la Tapisserie ». La flotte de Guillaume, c'est celle des vikings ; les bateaux d'Öseberg et de Golkstad trouvés dans les fyords de Christiania et que j'ai visités en cette ville, ce sont les bateaux de la Tapisserie, avec leur proue et leur poupe fortement relevées et ornées d'une fine sculpture sur bois, avec les entailles marquées à tribord et bâbord pour enfoncer les boucliers des guerriers.

« Ce sont des bateaux identiques qui ont porté nos ancêtres en Normandie avant de porter leurs fils à la conquête de l'Angleterre. La Normandie a un grand rôle à jouer à l'heure actuelle, un rôle que son Université en particulier doit s'efforcer de remplir ; elle doit être le lien entre la France et les pays scandinaves. Mais elle doit être aussi le lien entre la France et l'Angleterre, car les Anglais ne renient plus aujourd'hui, comme ils l'ont fait longtemps, sous l'influence de la science germanique, les effets bienfaisants de la conquête normande, si apparents à qui sait les étudier.

« Pour ne prendre que les conséquences artistiques de la conquête, quels magnifiques témoins de l'architecture normande nous offre l'Angleterre depuis la grandiose cathédrale de Durham, la sévère abbaye de Peterborough que j'ai visitées à mon retour de Norvège, jusqu'à la Tour de Londres, chef-d'œuvre de notre architecture militaire, bâtie en pierre de Caen.

« Et nous pouvons les rapprocher de leur contemporaine, votre cathédrale de Bayeux qui, elle aussi, présente tous les traits si caractéristiques de l'école normande tant dans les écoinçons de sa nef romane que dans la décoration de son chœur gothique. Elle est une leçon complète d'histoire de l'art normand depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVe. Elle fut la gloire de ses évêques, Hugues, Eudes de Conteville, Philippe d'Harcourt au XIIe siècle, Louis d'Harcourt au XVe et n'oublions pas celui qui sauva

la coupole au XIXᵉ siècle, Mgr Robin, si bien secondé par l'énergie des Bayeusains et par un architecte de génie, Flachat.

« Si la Normandie doit être le trait d'union entre la France et les pays du nord, Bayeux a été dans le passé le trait d'union entre la Normandie de Rollon et la Normandie occidentale. Elle doit, à ce titre, attirer de plus en plus les visiteurs étrangers. Par sa cathédrale, sa Tapisserie, ses vieilles maisons de bois, elle est au premier titre une ville d'art.

« En parcourant ses rues, ils salueront la statue de votre poète Alain Chartier qui fut à une heure de notre histoire un écrivain national, et, légende pour légende (je pense à celle de Pope), j'aime à me rappeler qu'en mon enfance je m'émerveillais de Marguerite d'Alençon baisant la bouche du poète endormi, le père de l'éloquence française.

« Et à l'endroit où nous sommes, vous avez élevé une statue au grand archéologue dont nous commémorions, il y a huit jours, les œuvres immortelles.

« Voilà les titres de gloire de Bayeux. Ce me fut un grand honneur d'avoir à les rappeler dans cette ville qui m'est chère, où je reviens chaque année avec plaisir, et dans un jour où nous célébrons en présence de nos cousins scandinaves et jersiais la réunion de Bayeux à la Normandie. C'est une de nos plus anciennes capitales, un des joyaux de la Normandie, c'est, depuis les temps romains et celtiques, la ville de sapience. Elle l'est demeurée à travers les âges. »

La manifestation se termina par l'exécution de l'hymne national.

La Kermesse

A 2 heures, avait eu lieu l'ouverture de la Kermesse installée dans la cour d'honneur et les jardins de l'ancien évêché. On y rencontrait d'abord une suite de constructions d'antan, abritant des échoppes de métiers normands : atelier de fabrication où était vendue la poterie de Noron ; un éventaire d'échaudez, gasteaux et pastez chauds ; un étal de porcelaine de Bayeux ; un atelier de dentellières de Bayeux ; la forge, à l'enseigne de Jean Lamour, du réputé ferronnier d'art, maistre Marie, où les chansons accompagnent le bruit des marteaux ; souvenirs du pays et gâteaux, avec, sur une terrasse cabarets et galettes de sarrazin toutes fraîches.

Dans le jardin : la cartomancienne Antinéa, un Guignol, jeu de massacre, cirque avec clowns, écuyers et cheval.

Des chanteurs sous parapluie égayent les visiteurs qui se rendent, à

travers un joli décor de vieux manoirs, au « Tréteau bajocasse » auquel un programme alléchant conviait pour le soir à la représentation de la pièce d'Anatole France « *la comédie de celui qui épousa une femme muette* » et à un acte de notre confrère L. Le Gras, « *Dix siècles ont passé* », charmant à-propos de circonstance. Un concert était aussi annoncé, ainsi que des numéros de music-hall. On refusa du monde. Chacun félicitait hautement les auteurs et metteurs en œuvre de cet attrayant numéro du programme des fêtes.

Le soir, il y eut *fête de nuit*, accompagnant un embrasement de la tour centrale de la cathédrale. Celui qui trace ces lignes avait vu antérieurement 3 illuminations (c'était le terme modeste reçu alors) de cet antique édifice ; la première, avec lampions, lors de la première fête de la Conception de la Vierge ; la seconde, avec verres de couleur, lors du voyage de Napoléon III à Cherbourg pour l'inauguration du bassin qui porte son nom ; la troisième, avec feux de Bengale, lors des noces d'argent de l'évêque Hugonin. Ces divers éclairages convenaient mieux à la majesté sombre de notre mère église que celui plus éclatant de « la fée électricité », et je ne suis pas étonné de la critique discrète qu'en a faite le *Journal de Bayeux*. L'éclatant spectacle offert par cet embrasement permit à notre compatriote du *Lexovien* d'exhaler son horreur pour l'œuvre de l'architecte Crétin en termes, un peu trop vifs, toutefois : « les curieux purent croire qu'un homme de goût, agacé par l'étrange chaudronnerie qui couronne la tour, venait de commettre un attentat méritoire... » En sortant de la kermesse, il y eut foule pour aller admirer les multiples illuminations de nos rues. Toutes étaient copieuses et du goût le plus sûr.

2e JOURNÉE

LE LUNDI 9 JUIN

Les fêtes continuent par un temps radieux. En vérité, S. Médard ment à sa réputation.

Dès le matin, de joyeux accents signalent l'arrivée de *la Fraternelle* de Caen.

A 11 heures, eut lieu, à la cathédrale, sous la présidence de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, une grande cérémonie religieuse à laquelle les Sociétés musicales de notre ville prêtèrent leur dévoué concours. 150 exécutants prirent part à cette solennité musicale.

Le clergé fit son entrée dans le chœur aux accents de la *Marche triomphale* de Villemin, exécutée par la Musique municipale. La messe commence, célébrée par M. le chanoine Brière, chancelier de l'évêché. La maîtrise de la cathédrale, renforcée de l'Orphéon et du chœur de dames, de l'Union Symphonique et d'un groupe d'artistes et d'amateurs, fait entendre, sous la direction de M. l'abbé Bigard, maître de chapelle, qui tiendra avec autorité le bâton de chef d'orchestre durant la cérémonie, un chœur à 5 voix, orchestre et 2 orgues, emprunté au *Psaume 150*, composé par un maître de la Renaissance française, J. Mauduit.

Le chanoine Le Boucher, professeur de dogme au grand séminaire, monta en chaire et, après l'évangile, dans un panégyrique d'une magistrale envolée, aussi remarquable par une science raffinée du langage de l'architecture que par la beauté et la distinction de son style, célébra la cathédrale de Bayeux, « monument et symbole d'un peuple sage... où les principaux événements de l'histoire locale ont retenti ; où ils sont inscrits comme en autant de registres de pierre ; où ils survivent dans un présent toujours actuel.... Cathédrale du XIe, cathédrale du XIIIe, cathédrale du XVe siècles..., diverse, féconde en contraste et pourtant une aussi par l'idéal entrevu et poursuivi... dont la construction fut pour l'esprit normand une mise en demeure et une occasion d'affirmer ses qualités natives et séculaires de solidité et de robustesse, de clarté logique et d'harmonieux équilibre. »

L'auditoire était suspendu aux lèvres de l'orateur sacré évoquant dans un merveilleux langage « quelques-uns des moments principaux de notre histoire », la série des bienfaiteurs de l'église métropolitaine : d'abord le fastueux Odon, ordonnateur de la tapisserie de la reine Mathilde, dont il abandonne les faits et gestes à l'impartiale histoire, pour ne voir en lui que le constructeur magnifique de la cathédrale romane. — Cent trente ans ont passé. La Normandie réalise, dans la continuation de son œuvre pie, la nouvelle formule d'art qui lui permet de résoudre le problème de la voûte et celui de l'éclairage : elle suit les maîtres de l'œuvre de l'Ile-de-France. Moins riches, moins puissants, les évêques, entre autres Robert des Ableiges et Thomas de Fréauville, emploient leurs ressources à allier le gothique naissant à l'antique roman ; c'est l'époque de l'épanouissement du chœur merveilleux que les touristes ne se lassent pas d'admirer, de l'éclosion des colonnettes qui portent élégamment le fardeau de la voûte, des chapelles rayonnantes dont les verrières tamisent la lumière accrue, des doubles baies de l'étage supérieur, claire-voie continue par où

la lumière peut entrer à flots pressés. — Cent cinquante ans plus tard, quand Formigny eut libéré le sol français de l'envahisseur, une fureur de bâtir répara les dommages de la guerre et la reconnaissance s'ingénia à couronner d'une flore luxuriante la Cathédrale. Louis de Harcourt, son évêque, remplaça à ses frais l'archaïque lanterne romane par une couronne donnant au vieux monument une note actuelle et grandiose.

La cathédrale est achevée. « Une, dans un ensemble de propriétés qui se font équilibre et se concilient parce qu'elles répondent à un même idéal et s'inspirent d'un même esprit ; ex-voto de tout un peuple hardi, généreux, puissant, qui, comblé de biens, sut faire la part de Dieu. »

Après les prélats sa reconnaissance s'adresse aux fidèles :

« Peuple normand, extraordinairement réaliste ;

mystique, toujours, par le respect de la puissance divine et la crainte de ses justices, parfois, d'une façon un peu inquiétante et comme colorée d'une teinte superstitieuse ;

logicien : écoutez-le débattre un problème où ses intérêts sont en jeu : quelle fécondité verbale, quelle rigueur pressante et quelle souple dialectique, même s'il a des raisons de douter du succès !

poétique : il faut le voir admirer les grands blés quand la brise du soir fait frissonner la plaine, caresser d'un œil ému les pommiers en fleurs, et les pâturages verdoyants et la mer poissonneuse. Il est vrai seulement que chez nous la poésie est le reflet qui se joue à la surface de réalités plus tangibles et substantielles ;

sensible : pleurant en écoutant la chanson de Roland, doué de facultés émotives et de sens esthétique, témoins Alain Chartier et Arcisse de Caumont.

Ces qualités diverses donnaient à notre cathédrale romane sa signification et sa parure spirituelle ; mais aucune d'elles ne saurait nous faire oublier sa qualité essentielle : monument et symbole d'un peuple sage. »

Ce discours, dont notre résumé ne donne qu'une bien pâle analyse, fut écouté avec une religieuse attention par l'assistance d'élite, venue d'un peu partout où la race normande a prolongé ses racines, pays continentaux et rivages d'outre-mer. Il obtint le même succès auprès de tous les auditeurs qui remplissaient la cathédrale.

Après l'offertoire de Franck *Dextera Domini*, par les chœurs avec soli et orchestre, on entendit une brillante audition de la cantate normande *Dex aïe*, du regretté Marcel Royer, organiste de St-Jean de Caen, mort en 1912, avec prologue et épilogue par les chœurs, et invocations par

Mlle Jeanne Laloue et M. Pouchain, dont l'art et le talent sont toujours heureux de prêter leur concours à nos grandes fêtes religieuses.

La *Marche triomphale* de Th. Dubois, exécutée aux grandes orgues par M. le chanoine Belliard, organiste, accompagna l'exode de la foule qui avait franchi les parvis de la séculaire basilique.

La Cavalcade

A 2 heures, partait de la rue Saint-Loup le défilé costumé du cortège de la Reine de la Dentelle et de la *Noce normande*, la grosse attraction du jour pour beaucoup. En tête, les tambours et les clairons des sapeurs-pompiers, puis la Musique municipale. Ensuite, bicyclette fleurie, voiture d'enfant, voiturette joujou, autos fleuries, automobile des mariés sur le siège de laquelle était la pâtissière, chars de la poterie de Noron, du gros bère, de l'agriculture avec de jeunes valets et de jeunes servantes à envier par les cultivateurs de chez nous.

La *Fraternelle* de Caen précédait la *Noce normande* organisée par les « Normands de Paris ». L'époux n'était autre que notre jeune concitoyen M. Métais, délicieusement costumé, et la mariée une charmante normande de Paris, unis et conjoints par le sympathique fondateur de cette Société, M. Salle, maire inamovible de Créances. Quatre sapeurs porte-haches, au bonnet à poil renfrogné, ceints du blanc tablier, tels qu'on les voyait encore à la procession de la Fête-Dieu il y a un demi-siècle, encadraient une pompe, centenaire, fleurie comme une relique, ayant, par un singulier anachronisme, des tuyaux tricolores (elle était née en 1824 !) avec cette inscription : « à la volonté de Dieu et à sa miséricorde, 1824. »

Enfin, le char de la Reine et de ses demoiselles d'honneur, aux costumes d'antiques étoffes de soie, avec fichus assortis et coiffures de vieilles dentelles.

Le tout encadré d'appétissantes normandes, conduites par des gars décidés, qui vendaient des programmes.

Ce magnifique défilé, très bien organisé et des mieux réussi, prit fin à l'hôtel-de-ville où la Municipalité reçut la reine et la noce normande. M. Salle fit les présentations pendant lesquelles les deux magistrats rivalisèrent d'esprit et de galanterie. Le maire de Bayeux remit des cadeaux à la Reine et à ses demoiselles d'honneur, et on choqua les verres de champagne, en trinquant à la mode normande.

Visite de la Cathédrale

Cette visite, dont l'annonce avait attiré nombre d'archéologues distingués, eut lieu sous la conduite éclairée de M. le chanoine Dubosq, Vicaire-général, Supérieur du Grand Séminaire, Président de la Commission diocésaine de surveillance des travaux aux églises, pour lequel ce monument de la foi de nos pères n'a point de secrets. Beaucoup d'étrangers qui se trouvaient à ce moment dans l'église eurent la bonne fortune de profiter des explications que le savant ecclésiastique donna sur les origines et les styles de l'édifice et des remarques techniques que lui suggérait sa compétence indiscutée. Il fut écouté avec la plus grande attention par ses auditeurs, si pressés autour de lui qu'il avait peine à avancer dans la nef. Sa modestie ne put se dérober à leurs félicitations.

Le trésor, si remarquable par son mobilier si composite, recueilli au cours des siècles et patiemment réuni par deux chanoines, MM. Guérin et Deslandes, fut ouvert aux curieux par M. le chanoine-agrégé Le Mâle, Archiviste diocésain, son Conservateur, ainsi que la Salle capitulaire des XIIe et XIIIe siècles. La crypte, dans laquelle il existe peut être quelques vestiges de la première cathédrale normande, fut décrite par M. Anquetil.

Pendant ce temps, la foire de la kermesse battait son plein, puis *la Fraternelle* donnait, dans la halle, un concert « dont bénéficie particulièrement le quartier Saint Jean », suivant l'*Indicateur de Bayeux*. (Ne serait-ce point, dans cette journée de festins intellectuels, un os à ronger pour les électeurs dudit quartier, trop souvent oubliés ?)

La soirée

A 10 heures, *la Fraternelle*, cette excellente harmonie de Caen et la Musique municipale de Bayeux, donnent un concert d'ensemble sur la place Saint-Patrice, au milieu d'une foule énorme dans laquelle on remarquait la présence de la pompe à incendie du défilé de l'après-midi. Les musiciens occupaient une vaste estrade installée au centre de la place et inondée de lumière électrique. Sous les allées de tilleuls, des milliers d'ampoules brillaient, ajoutant à la féerie du spectacle. Cette audition musicale parfaite fut écoutée avec grand plaisir par l'assistance qui ne rompit le silence que pour saluer, à diverses reprises, de bravos sans fin, les artistes.

Le Concert terminé, une frémissante retraite aux flambeaux, suivie de plus d'un millier de personnes, chantant et dansant, dans les rangs serrés

desquelles les pompiers traînaient leur vieil outil centenaire, parcourut les voies de notre grande artère, enguirlandées de feuillages et de fleurs, éclairées de lumières de diverses couleurs. Des maisons présentaient l'écusson de Normandie timbré de 2 léopards d'or ; ailleurs un drakar norwégien avec ses rameurs. Dans le reste de la ville il y eut d'autres illuminations : l'Hôtel-de-ville, l'Evêché, le Grand Séminaire, la Gendarmerie, la Porcelaine s'étaient particulièrement distingués. La Cathédrale, embrasée à nouveau, dominait cet océan de lumières. Arrivée à la halle, où les flonflons du bal commençaient à se faire entendre, la monstrueuse colonne des retraitants se disloqua ; les infatigables et les jeunes entrèrent danser jusqu'au matin et la plupart des autres joyeux manifestants rentrèrent au logis goûter un repos bien mérité.

Il faut féliciter du succès de ces fêtes, applaudies unanimement par la Presse, ceux qui les ont si bien organisées : M. le Maire Ernult ; MM. Le Gras et Simon, Conseillers municipaux, le Comité des fêtes, l'Union Commerciale, les *Normands de Paris*, et surtout les habitants de notre bonne ville.

E. A. de Gouey.

Le *Touring-Club de France,* par l'intermédiaire de M. René Mathieu, représentant du Comité des Sites et Monuments et d'Art régional du T. C. F., assisté de MM. Fouasse et Godal, délégués du T. C. F. à Bayeux, a décerné à l'occasion des fêtes du Millénaire, les récompenses suivantes :

Plaquette d'argent : la ville de Bayeux, pour la féliciter de son heureuse initiative.

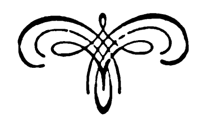
Médaille d'argent : La société *Les Normands de Paris* pour l'ensemble de leur noce normande.

Médailles de Bronze : Mesdemoiselles Andrée Manoury, Suzanne Roy et Odette Vally.

Diplômes d'honneur : Madame Levieux ; Mesdemoiselles Suzanne Sampoux, Raymonde Sampoux, Henriette Levain, Elise Chénon, Madeleine Levain, Isabelle Lancesseur, Berthe Gouye, Madeleine Lecomte, Simone Juste, Jeanne Laurent, Arlette Blin.



Dans la séance du Conseil municipal du 19 juin 1924, M. Ernult, maire, fit connaître le résultat financier des fêtes du Millénaire. Deux crédits, l'un de 16.800 fr., l'autre de 9.532 fr., avaient été ouverts par la Ville, non sans un certain tirage de la part de Conseillers timorés. Or, non seulement point n'a été besoin d'utiliser ces crédits, car les recettes ayant été de 37.500 fr. et les dépenses de 35.540 fr., il resta un boni de 1960 francs.



SÉANCE SOLENNELLE

DU

5 SEPTEMBRE 1922

DISCOURS des Présidents

de la Société de Bayeux et de celle de l'Orne

1° Discours de M. ANQUETIL

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur, au nom de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres de Bayeux, de mes concitoyens et au mien, de vous offrir nos sentiments de cordial et fraternel accueil : cordial, parce que dans la recherche de la vérité historique, dans la vénération des reliques de nos pères, dans le culte pieux des œuvres du passé, dans la poursuite du progrès des lettres, des sciences et des arts, les sociétés savantes n'ont qu'un cœur ; — fraternel, parce que dans nos veines il y a infusion du même sang saxon et danois normand, qui nous a donné notre caractère prudent et réservé, parce qu'en 1790, nous faillimes être désignés sous le même vocable départemental d'Orne, modifié par un simple adjectif, Orne supérieure et Orne inférieure.

Et je suis particulièrement heureux de vous souhaiter cette bienvenue en cet hôtel de Toulouse (1), où l'illustre Balzac, — en proie aux diffi-

---

(1) Local où se tenait la séance solennelle.

cultés de la vie, villégiaturant, en 1823, chez sa sœur Laure, mariée récemment à M. Surville, auteur de travaux sur les Thermes de l'église Saint-Laurent de Bayeux, — composa quelques-unes de ses œuvres et y burina, de sa plume mordante, dans la *Femme abandonnée*, un saisissant tableau de cette vieille demeure et de ses hôtes, pâles et falots représentants d'une époque vieillie et démodée et d'une société disparue.

Bayeux, ville épiscopale, avait un clergé nombreux qui cultivait les lettres. Dans le Moyen-Age, les Samson de Douvres et autres élèves de l'Université de Liège où l'évêque Odon les envoyait étudier, Wace, Serlon, Pierre de Blois, Gace de la Bigne, Nicolas Oresme, Clémangis, Antoine Solier, publièrent des ouvrages estimés. Plus tard, Marguerin de la Bigne, Hermant, L'archant de Grimouville, Outhier, Mgr de Luynes, Béziers, l'abbé Pluquet, se distinguèrent dans la même carrière.

L'ère des encyclopédistes et des philosophes dont les opinions préparèrent la Révolution, et celle-ci à son apparition, en diminuant l'influence et les richesses du clergé, semblent avoir éteint, parmi cet ordre, le goût des lettres.

Mais ces mêmes causes firent éclore, avec la multiplication des loges maçonniques, nombre d'académies libres dans les provinces. Ces académies, institutions libres, fondées par des initiatives privées, s'appuyant sur un principe commun : l'égalité devant la loi de l'esprit, réunissent des hommes épris de belles-lettres, d'art, puis de science. Elles apparaissent dans la seconde moitié du grand siècle. « Les académiciens sont, à l'origine, lisons-nous dans un récent article publié par M. Savarit dans la *Revue des Deux-Mondes*, des amateurs, écrivains, gentilshommes, magistrats, prêtres ou religieux, grands fonctionnaires, échevins, qui veulent se réfugier dans le libre royaume de l'esprit, et sans le marquer expressément, échapper ainsi, au moins quelques heures, aux abus du pouvoir ou aux tracas du siècle. Presque toujours, le fondateur est un écrivain, un lettré, ou un savant qui réunit autour de lui, souvent dans sa propre maison, des hommes d'étude. »

C'est ainsi que les premières assemblées de la Société académique de Bayeux, dont je vous entretiendrai, au cours de cette lecture, se tinrent, rue Royale, chez M. Bauquet de Grandval, lieutenant général criminel au bailliage.

Pluquet regarde le *Collège de Bayeux*, établi rue aux Coqs, sur un terrain concédé par les ducs de Normandie, comme le plus ancien éta-

blissement littéraire de la ville. L'évêque Bernardin de Saint-François joignit une royale aumône à une collecte faite en ville, en 1580, pour le faire restaurer et l'augmenta à ses dépens (1). On y soutenait des thèses, on y représentait des tragédies, on y dansait des ballets. Le régent de troisième y prononça, en latin, l'oraison funèbre de Henri IV. Les compositions littéraires étaient toujours en cette langue. Le principal, titulaire de la prébende de Grisy, était généralement un homme remarquable et un poète latin excellent. L'abbé de Baudre, le dernier, traduisit en vers latins l'*Art poétique* de Boileau, œuvre dans quelques endroits de laquelle il ne lui est pas inférieur, et qui fut imprimée par Claude Le Blond, imprimeur établi à Bayeux vers 1791.

Guy de Chamillard, intendant de Caen, qui résida en notre ville de 1667 à 1676, forma, suivant Hermant, une académie dont il fut le chef et dont on ne connait pas les travaux.

En 1770, alors que la plus grande opposition existait entre les Parlements et le pouvoir royal, l'année qui précéda l'établissement du Conseil supérieur, quelques personnes se réunirent pour former une *Chambre de Société*, où elles se rassembleraient pour trouver un honnête délassement, soit dans les douceurs de la conversation, soit dans la lecture des nouvelles littéraires et politiques, soit enfin dans la récréation des jeux de société, resserrés dans de justes bornes. MM. Deshameaux, du Mottey et de Cussy avaient été les premiers fondateurs de cette Société hybride dont la Révolution acheva la ruine, et qui renaquit en 1818, sous le nom de *Salon littéraire* pour disparaître à la fin de l'empire.

Le 16 octobre 1792, un *Collège de Médecine*, existant depuis dix sept ans, considéré comme corporation, eut le sort de celles-ci. Je ne mentionne cette association que parce que ses membres faisaient à l'hôpital de la ville des cours théoriques et pratiques suivis par un certain nombre d'élèves, ce qui la constituait, en quelque sorte, comme une école préparatoire de médecine. Ils avaient un mannequin pour les accouchements que les Le Tual, père et fils, directeurs du service chirurgical des hospices, réclamèrent à la commune le 17 brumaire an II.

Nous arrivons à la *Société académique de Bayeux*, fondée vers 1784, par M. Bauquet de Grandval, lieutenant général au bailliage, ex conseiller au

(1) Potier dit qu'il donna beaucoup de ses moyens pour aider au Chapitre et aux bourgeois à les bâtir, sans quoi elles n'eussent été entreprises ni faites. Ses armes étaient aux carreaux de la chapelle dédiée à la Vierge.



Conseil supérieur de 1771, et son directeur. Pendant quelques années, elle eut une organisation libre, mais quand M. de Wimpfen, officier général de mérite, auteur de travaux estimés sur l'art militaire et du *Manuel de Xéfolius*, en fut nommé président, l'autorisation royale fut demandée, « au nom de plusieurs citoyens notables », dans une requête où ils se disent livrés à la culture des sciences et des lettres et particulièrement à celle de l'histoire, et désireux que leur zèle devienne plus avantageux à leur patrie et surtout à la jeunesse par l'exemple toujours subsistant des bonnes études et d'une émulation soutenue. L'autorisation fut accordée le 23 décembre 1789. Le cardinal Loménie de Brienne, ministre des finances, accepta la présidence honoraire. L'académie devait jouir de tous les droits et prérogatives accordés aux Académies des Sciences et Belles-Lettres du royaume. « Les académies provinciales, fondées sur le modèle de celles de Paris, avec cette différence qu'elles réunissaient les lettres, les sciences, les arts, les inscriptions et les sciences politiques, obtinrent vite du pouvoir les privilèges et libertés des compagnies parisiennes. »

La Société littéraire de Bayeux comprenait trois sortes de membres : quinze titulaires parmi lesquels un directeur, un secrétaire et un trésorier ; dix adjoints et un nombre indéterminé d'associés libres. Le directeur était nommé annuellement et ne pouvait être continué plus de trois ans ; le secrétaire et le trésorier étaient perpétuels ; toutes ces nominations avaient lieu au scrutin. Aucun candidat au titre d'adjoint ou d'associé ne pouvait être élu que par la moitié des voix des quinze titulaires ; le membre titulaire devait être choisi parmi les adjoints et aux deux tiers des voix, le tout au scrutin.

Les réunions avaient lieu au moins tous les premiers dimanches du mois et étaient publiques. Deux réunions semestrielles consacrées aux affaires étaient particulières. A chaque réunion mensuelle un des membres, à son tour, ferait un discours à son gré. Les quatre meilleurs seront imprimés chaque année.

Tout récipiendaire prononcera un discours de réception.

Hélas ! ces statuts remarquables n'étaient pas destinés à une longue pratique, car la Société qu'ils devaient régir disparaissait en 1790 ou 91. La plupart de ses réunions se tinrent rue du Goulet, aujourd'hui Alain-Chartier, dans la grande salle de l'établissement d'un abbé Héroult, chef d'institution. On y traitait les questions agronomiques, sociales, littéraires et scientifiques ; mais l'Hôtel-de-Ville devint bientôt le lieu ordinaire de leurs réunions.

Si un heureux hasard n'avait permis à M. Luthereau, — un de nos distingués et regrettés sociétaires, collaborateur et fondateur de plusieurs revues littéraires et auteur de *Jean Joret* — de retrouver, en 1834, parmi les nombreux documents antérieurs à la Révolution, entassés pêle-mêle, soit au greffe, soit dans les combles du Palais de Justice, quelques feuillets épars du registre tenu par le secrétaire, de Conjon fils, nous aurions toujours ignoré les noms de ses membres et peut-être aussi ses statuts. M. Luthereau a recueilli quarante noms, tant de titulaires que d'adjoints et de correspondants, parmi lesquels nous citerons : dom Le Guelinel, ex-bénédictin, auteur d'une *Flora Bajocensis*, en deux volumes ; le baron Moisson-Devaux, député à la Constituante, botaniste célèbre ; l'abbé Le Guay, heurier, auteur d'une histoire géographique et anecdotique de la Normandie, que la censure empêcha de publier ; Delauney, Honoré-François, curé de Vaucelles, paléographe distingué, qui a écrit sur la Tapisserie, sur Bayeux, et le tableau de la bataille de Formigny ; l'abbé Paysant, curé de Saint-Malo ; Deschamps, qui devint administrateur du district, juge au tribunal des douanes à Cherbourg, auteur d'une élégie sur la mort de l'évêque Bisson ; de Conjon fils, secrétaire et membre fondateur, collaborateur et correspondant du Musée de Paris et de celui de Bordeaux, collaborateur du *Journal de Normandie* et de l'*Almanach des Muses*, membre des Rosati d'Arras. Il émigra en 1792 et arrêté plus tard à Rouen ne fut mis en liberté que sur sa déclaration de n'être allé en Angleterre que « comme artiste, pour apprendre parfaitement la langue anglaise, afin de traduire quelques romans de cette nation », déclaration faite longtemps après son retour, devant un de ses amis, alors qu'il travaillait à Rouen, sous l'inspiration des représentants du peuple Legendre et Louchet et des corps constitués à la rédaction du *Flambeau du Républicanisme*. Devenu suspect à nouveau, malgré sa comédie, *Roussel et Sophie* ou le *Négociant vertueux*, musique de Garnier, représentée sur le théâtre de la Montagne, il est arrêté le 1er juillet 1794, à Paris, sous l'inculpation d'un double vol : d'une voiture prêtée par le citoyen Perchel et d'une bague confiée par un nommé Petit de Saint-Sever. On cherchait vainement à le faire rentrer à Rouen pour l'y faire arrêter, et ces inculpations n'étaient qu'un prétexte à incarcération à fins politiques. Nous ne savons comment il s'en tira, mais un certain Niquille qu'il vantait comme un ami précieux, et qui n'était qu'un Suisse, inspecteur général de police, rue Mazarine, dut le tirer d'affaire. Conjon, né en 1763, avait alors 31 ans. Il était tombé bien bas ! jusqu'à confesser à Poret, l'agent

national de Rouen, qu'il était employé par la police de Paris et qu'il allait être nommé de la Commission chargée par le Comité de Salut public de faire choix des meilleures pièces de théâtre !

Les quatorze noms des associés correspondants nous montrent que l'influence de l'Académie de Bayeux s'étendait au delà de la ville et du Bessin. Citons seulement parmi eux : Vicq d'Azir, Laurent de Jussieu, l'avocat Leguay d'Arras

La Révolution, sous prétexte que les académies provinciales formaient une aristocratie de l'intelligence, les supprima et parfois confisqua leurs biens.

A Bayeux, table rase faite de tout ce qui était association ou société, il ne resta que les clubs. Toutefois, la Convention eut pitié des objets de sciences, d'arts et d'antiquités et créa dans chaque chef-lieu de district une commission preposée à leur recherche et à leur conservation. Elle fut composée, le 12 avril 1794, pour notre ville, des citoyens : Delauney, ex-constituant, Le Brisoys Surmont, Moisson de Vaux, Bouisset, La Cauve, Jehanne, Lamarre, auxquels s'adjoignit volontairement Cahier de Gerville, ancien ministre ; ces généreux citoyens rendirent les plus grands services, attestés par le registre de leurs délibérations. On y remarque un mémoire sur les fouilles de Saint-Laurent, un projet d'établissement de jardin botanique, de musée, etc.

Le pays natal de Chartier, de Jean Joret, de Martin Pinard, de Raoul de Montfiquet, de Gilles Fumée, de Jacques Mesnage, de Brébeuf, de Marguerin de la Bigne, de Feuardent, un des historiens du mont Saint-Michel, de Jean Potier, de Pierre Dubosc, de Basnage, de Davauleau, de l'architecte J. Moussard, de P. Halley, du musicien Gilles Philippe, des deux Pluquet, André-Adrien et Frédéric, du mathématicien Fréard, de l'écrivain militaire Le Courtois de Surlaville, de l'historien Beziers, de l'auteur dramatique Bodard du Tézai, de Cahier de Gerville, le père de l'état civil laïc, des peintres Delauney, Rupalley et Robert Lefèvre, de G. Weimmer, la grande tragédienne, se devait de reprendre sans retard l'étude des sciences, arts et belles-lettres et d'améliorer l'agriculture et l'horticulture.

Aussi, dès 1824, voyons-nous surgir dans notre ville une association d'une haute utilité, utilité appréciée chez nous par l'octroi de bourses municipales pour l'école d'Alfort, bourses dont un des titulaires fut le fils de J.-Ch. Delamare, nous voulons parler de la *Société Vétérinaire du département du Calvados* qui a duré jusqu'à ces derniers temps et non sans éclat.

Au mois de juillet 1841, quelques citoyens zélés se réunirent à l'Hôtel-de-Ville pour aviser aux moyens d'établir à Bayeux une Société d'agriculture et d'horticulture. Plusieurs membres protestèrent contre ce titre restreint de la nouvelle association et demandèrent qu'on y comprît les sciences, les lettres et les arts, afin que tous les hommes de progrès, tous ceux qui cultivent quelque branche des connaissances humaines pussent prendre part aux travaux de la Société et coopérer à son succès.

Agir autrement eût été aller à l'encontre du but que se proposaient la plupart de ses fondateurs, celui de réunir tous les hommes studieux, tous les amis de leur pays dans une pensée commune, de fonder enfin une institution forte, durable et véritablement utile.

Le 22 août 1841, furent adoptés les statuts de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, autorisée le 22 octobre suivant.

Le but principal fut l'encouragement des progrès de l'agriculture et de l'horticulture. En même temps, elle favorisait la culture des sciences, des lettres et des arts, en tout ce qui peut être utile et applicable à la contrée. Elle devait recueillir tous les documents, tous les objets d'art qui lui seraient offerts et s'efforcer de réunir les matériaux d'une bonne histoire du Bessin, d'où deux sections : l'une d'agriculture ; l'autre des sciences, arts et belles-lettres. Voyons maintenant comment elle a rempli sa mission.

Pour la première section qui se sépara de sa sœur, en 1891, la réponse se trouve dans les comptes rendus de ses concours et de ses expositions, publiés dans les dix premiers volumes de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, et aussi, et surtout dans les progrès continus et indéniables constatés dans les méthodes de culture et d'élevage qui ont consacré le renom des cultivateurs de notre région.

La deuxième section révèle son activité par le nombre et l'importance de ses publications : dix volumes de première série, communs avec sa sœur aînée et treize de seconde, — depuis 1891, — telle est son œuvre, résumée jusqu'en 1907 dans le neuvième volume de la seconde série. Elle a poursuivi, inlassablement, la recherche de tous les documents susceptibles d'illustrer l'histoire locale. L'étude des monuments que nous ont laissés nos pères a exercé la sagacité et les investigations de nos archéologues qui en ont étudié et détaillé les beautés. Les découvertes de monnaies anciennes ont révélé aux numismates la présence, sur notre sol, à des dates diverses, de nationalités successives, chassées par de nouveaux arrivants. Les fouilles pratiquées ont mis à jour des édifices anciens, des

statues, des mosaïques, des peintures, attestant qu'un art civilisateur avait été remplacé par une barbarie grossière. Et toutes ces constatations ont donné lieu à la publication de nombreuses monographies et de savants mémoires très appréciés.

Des cartulaires ont été publiés, soit en partie, soit en totalité, entr'autres le Livre rouge de l'évêché de Bayeux ; les statuts des francs-bouchers de Bayeux ; le livre de la Confrérie Toussaints ; le livre Pelut de la vicomté de Bayeux, du XIVe siècle ; les statuts de plusieurs corps de métiers ; la présentation et la collation de bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Bayeux, de 1435 à 1443, pendant l'occupation anglaise ; les abjurations protestantes à l'occasion de la Saint-Barthélemy ; la chapelle de Baiex, du XIVe siècle ; la Confrérie du Saint Concepvement ou des tailleurs, du XVe siècle.

Dans la catégorie des mémoires, nous rencontrons d'abord une notice historique sur les Sociétés scientifiques et littéraires de Bayeux aux XVIIIe et XIXe siècles, puis des études : sur le sous-sol bayeusain ; sur les thermes du quartier Saint-Laurent et de la rue Laitière (*Olim* Lectière) ; la cheminée moyen-âge de la rue des Chanoines ; sur les léproseries de la région ; sur les rues de la ville et leur éclairage ; sur les hôtels-de-ville successifs ; sur les municipalités et les disettes ; sur la mendicité ; sur les hospices ; sur les milices bourgeoises, les garnisons et les passages de troupes (105.395 hommes de 1756 à 1763) qui accablaient les habitants ;

Ensuite, études sur la construction, les restaurations et transformations de la cathédrale, où tous les styles, du Xe au XVIe, se coudoient sans se heurter ; sur la tour du Patriarche, son coût ; sur les cloches et carillons qui habitèrent les trois tours de la cathédrale et son horloge ; sur le puits baptismal de la chapelle Saint-Pierre ; sur l'ancien autel majeur du chœur du XVe ; sur la salle capitulaire ; sur le sous-sol de la nouvelle sacristie ; sur les fondations, obits et sépultures de la cathédrale ; sur les sépultures dans les églises paroissiales et les couvents de la ville ; sur les tapisseries de l'ancien palais épiscopal ;

Puis, des monographies historiques d'une certaine ampleur sur les vicomtes de Bayeux, les barons de Creully, les seigneurs de Ryes, Bayeux, au XVIIIe siècle ; l'occupation anglaise jusques et y comprise la bataille de Formigny ; le combat naval d'Arromanches ; le Cahier du Tiers-Etat de Bayeux ; l'histoire de la dentelle de Bayeux ;

Notes sur des découvertes de monnaies antiques ou du Moyen-Age à Bayeux, La Cambe, Juaye-Mondaye, Arganchy, Surrain, etc ; sur un sou

d'or mérovingien de l'atelier de Bayeux ; sur la monnaie de cuivre du Chapitre ; sur les assignats de Bayeux et Isigny ;

Recherches sur les divers artistes originaires de Bayeux et du Bessin ; sur George Weimmer ; sur les trois Chartier et la bibliographie d'Alain ; sur Roland des Talents ; sur Gilles de Caux ; sur Jean Petite ; sur Cahier de Gerville, Le Courtois de Surlaville, Chaix d'Estange, le général baron Le Jeune ;

Notices sur l'arbre de la Liberté ; sur la salle de spectacle et les pièces y jouées de 1895 à 1906 ; sur la Société Philharmonique et l'Orphéon ; sur le charbon de terre en Normandie du XIIIe au XVIIIe siècle et sur la mine de Littry ; sur l'antiquité de la Tapisserie Mathilde ; sur une comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles, *La Reine Mathilde*, de Barré, Radet et Desfontaines (ce dernier de Caen). Paris, 1804, Vve Masson, rue de l'Echelle, n° 558 ;

Comptes rendus des fêtes pour l'érection de la statue de Caumont et du centenaire du Collège.

Comme manifestations extérieures, la Société a tenu différentes séances publiques et organisé des expositions en 1841 et 1842, au profit des indigents en 1848, de la caisse de secours des sapeurs-pompiers en 1869 ; expositions rétrospectives de 1876, 1886 et 1899, mettant ainsi en relief, au plus grand profit des artistes, des amateurs et du public, nos richesses locales et nos ressources en tableaux, gravures, sculptures, émaux, porcelaines, faïences, tapisseries, meubles, étoffes, dentelles, armes, etc., et mettant en présence, dans la plus récente, l'art ancien et l'art nouveau.

Et enfin, dernière et importante manifestation de sa vitalité, la Société prit l'initiative de l'érection de la statue élevée à M. de Caumont en 1876 ; de celle d'Alain Chartier en 1895 ; du monument de Formigny en 1903 et du Mobile de la place au Bois quelque temps avant la guerre : ces trois derniers monuments, dûs au ciseau magistral et patriotique de notre regretté collègue Le Duc, dont le talent admirable s'est révélé une fois de plus dans la magnifique statue équestre de Duguesclin, élevée aujourd'hui sur une des places publiques de Caen, et sur la mémoire duquel une jalousie inavouable s'acharnerait encore à faire un silence haineux sans plus de succès que le serpent de la fable voulant mordre une lime.

Le goût des Bayeusains pour le premier des arts donna naissance chez eux à plusieurs sociétés chorales et instrumentales qui rivalisèrent pour procurer à leurs concitoyens le plaisir d'auditions musicales artistiques.

Sans parler de la musique municipale se produisant pour la première

fois, le 28 octobre 1792, sur la place de l'Egalité (Saint-Patrice), nous noterons, suivant l'ordre de leur apparition, la Société philharmonique, l'Orphéon, les Vénitiens, la schola Jehanne d'Arc (chant grégorien et musique ancienne) et l'Union symphonique. Deux d'entre elles attireront spécialement notre attention.

Quelques amateurs, qui se réunissaient pour faire de la musique d'ensemble, sentant le besoin d'avoir un orchestre normal, réussirent, après maintes démarches laborieuses, à élaborer des statuts qui furent adoptés le 26 décembre 1834. Le 1er mars 1835, la compagnie comptait 89 membres fondateurs souscripteurs, de toutes les classes de la société. Le premier concert d'abonnement, où l'on entendit Léon Le Cieux, âgé de 17 ans, qui devait devenir 1er violon de la chapelle impériale, n'eut lieu qu'en 1838.

Entre temps, une société chorale était née. M. Réquier, séduit par les chants des montagnards béarnais alors à la mode, et encouragé par de puissantes amitiés, telle celle du marquis de Fournès, réunit quelques jeunes gens dans une maison de la rue Saint-Malo, généreusement mise à sa disposition par M. Eudelin, tailleur, son propriétaire, et le 1er septembre 1846, y fondait l'Orphéon bayeusain. Ses débuts furent loin d'être plus faciles que ceux de la précédente, et son premier concert fut donné le 13 mars 1848.

Elle et sa sœur aînée avaient mis à profit le temps écoulé pour se perfectionner, lorsqu'une heureuse initiative de M. du Manoir de Juaye, pour donner plus de relief au concert d'abonnement du 16 mars 1855, y associa l'Orphéon, — association prélude d'une collaboration féconde qui ne connut pas d'éclipse.

Une autre chorale, qui ne dura que huit ans (1857-1865), dirigée par M. Oscar Lilman, donna un ou deux concerts. Sa trop courte existence ne fut pas sans honneur, si l'on en juge d'après les récompenses épinglées à sa bannière, aujourd'hui déposée à notre musée municipal par un de ses anciens membres.

La Philharmonique et l'Orphéon acquéraient une notoriété croissante : parmi les artistes, par leurs progrès dans l'art musical, et parmi la population, par leur action bienfaisante à l'endroit des pauvres et des victimes des désastres publics. Ils justifiaient la devise inscrite sur la bannière de cette dernière : *Le bien par le beau*. Incendiés, victimes de tremblements de terre, fondation de salle d'asile, libération du territoire, œuvre des Alsaciens-Lorrains, indigents avaient dans ces deux sociétés deux avocates

éloquentes aux sollicitations desquelles nul n'était sourd. N'a-t-on pas pu évaluer à plus de 50.000 francs les sommes reçues par l'Orphéon pour les détresses humaines de 1848 à 1905 ? L'étranger lui-même recherchait son patronage. En 1894, Jersey l'appela et obtint, par le charme de son concert, plusieurs milliers de francs pour ses pauvres.

Évoluant avec le progrès, nos deux sociétés locales avaient accepté des membres honoraires et ouvert leurs rangs à l'élément féminin : transformations qui leur permirent d'interpréter le *Désert* et *Christophe Colomb* de Félicien David, des oratorios et des œuvres requérant les divers éléments. L'excellence de leurs interprétations dans les concerts annuels que chacune d'elle offrait à ses membres honoraires, jointe à l'attrait du concours d'artistes de l'Opéra et de nos grandes scènes, mérita à notre cité la qualification de *ville aux beaux concerts*.

La Société philharmonique qui, par suite de dissensions intestines, allait se désagrégeant, disparut après un ultime concert donné en 1908. Elle avait été de beaucoup de fêtes, avait longtemps fourni un orchestre aux troupes théâtrales, prêté son concours aux solennités locales de l'inauguration de la statue de M. Caumont et du monument de Formigny.

Son émule, l'Orphéon qui avait aussi concouru à ces deux grandes solennités normandes, lui a survécu et continue l'œuvre à laquelle il s'est voué.

Dès juin 1903, l'Union symphonique se constituant avec des éléments détachés de la Philharmonique et dirigés par un de ses anciens directeurs, se présentait comme sa future héritière. Aujourd'hui, c'est elle qui est l'orchestre du théâtre et qui, par ailleurs, nous régale de concerts appréciés à leur prix.

2° Discours de M. TOURNOÜER

MONSEIGNEUR (1),

Les membres de la Société historique et archéologique de l'Orne remercient Votre Grandeur d'honorer de sa présence la réunion que leur a si bien ménagée l'amabilité de leurs confrères de Bayeux.

Nous lisons quelque part, dans l'histoire de votre église épiscopale, que l'un de vos plus illustres prédécesseurs, saint Gerbold, passait pour être, au VIIe siècle, le « patron de la Bienvenue ». Vous continuez, Mon-

(1) Monseigneur Lemonnier, évêque de Bayeux.

seigneur, cette tradition charmante en venant nous apporter ce soir et votre sympathie et votre encouragement.

Vous nous permettrez donc de mettre sous votre haut patronage le séjour particulièrement agréable que nous faisons dans vos murs hospitaliers.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est en 1920 que nous vint de notre cher confrère, maire de Bayeux, M. Ernult, l'invitation de visiter Bayeux et ses environs. Notre intention était bien, depuis longtemps, de faire du Bessin, si riche en monuments et en souvenirs, le but d'une excursion spéciale. Mais en 1920, Caen nous recevait et il ne nous était pas possible d'allonger alors un programme très chargé. L'an dernier, nous accomplissions, dans la vallée de l'Orne, entre Thury-Harcourt et Pont-d'Ouilly, une randonnée prévue au moment où la guerre éclata. Aujourd'hui, nous pouvons réaliser le projet séduisant qui nous était soumis et qui complétait la visite du Calvados.

M. Ernult, avec sa connaissance du pays et sa grande obligeance, en fut l'organisateur et nous ne saurions trop lui exprimer notre gratitude, regrettant profondément qu'un deuil récent, auquel nous nous associons, ne lui ait pas permis d'être au plaisir après avoir été à la peine. Nous devons beaucoup aussi à la vaste et sûre érudition du président de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux qui sut mettre sa compétence, ses recherches et ses travaux personnels, à notre entière disposition. Grâce à lui, l'histoire des édifices remarquables qui se sont présentés à notre admiration s'est déroulée de façon à exciter notre intérêt et notre curiosité. A sa suite, M. le chanoine Dubosq, que nous sommes heureux de saluer parmi nous, et M. l'abbé Le Mâle nous ont initié aux secrets de la cathédrale et à la richesse de ses trésors. Ce nous est un devoir très doux de leur dire tout le profit que nous avons tiré de leur enseignement et de leurs très judicieuses observations.

A ces accueils chaleureux, aux beautés architectoniques de cette région privilégiée, s'ajoutait une autre attirance, très puissante, elle aussi, celle du grand nom de Caumont. Les héritiers de La Sicotière, héritier lui-même de votre grand compatriote, devaient cet hommage à la mémoire de l'illustre enfant de Bayeux auquel la Basse-Normandie doit son intensité de vie aussi bien agricole qu'intellectuelle. Et, en effet, dans son ardent patriotisme, dans son amour profond pour sa province, Caumont aborda tous les problèmes de son temps, rêvant de ce régionalisme dont

il fut l'un des pionniers les plus énergiques, et dont l'étude se poursuit toujours. Son rôle fut considérable, son influence immense ; elle dépassa le cadre de la province pour s'étendre à la France entière dans ces congrès qu'il suscitait partout. Il poursuivait sans relâche l'idée de décentralisation et le réveil de la vie provinciale. L'*Institut des provinces*, fondé en 1839, ne fut créé que pour atteindre ce but. Il prépara le Comité spécial, constitué en 1871 au sein de l'Association normande, dont les décisions, touchant les réorganisations communales sont aujourd'hui reprises. L'*Institut des provinces* avait encore une autre raison d'être, celle d'obtenir l'unité d'action qui manquait aux Sociétés savantes, d'établir un lien entre elles et de leur offrir un centre commun.

Ces Sociétés, répandues maintenant dans tous les départements et même en certains arrondissements, comme dans le Calvados, elles sont l'œuvre de Caumont. Outre l'*Institut des provinces* et l'*Association normande*, à la fois agricole et archéologique, qui rayonne dans nos cinq départements, on lui doit encore les *Antiquaires de Normandie*, aujourd'hui si bien dirigée par notre éminent confrère, M. Sauvage, les *Congrès scientifiques* qui ne cessèrent qu'avec lui, les *Congrès des Sociétés savantes*, idée excellente, mais qui ne produisit pas tous les résultats attendus, les *Assises scientifiques*, *littéraires et artistiques*, destinées à grouper, tous les cinq ans, nos Sociétés et à résumer leurs travaux, enfin la *Société française d'Archéologie* qui domine en valeur et en influence toutes les autres par le mouvement et l'action que lui ont imprimés ses derniers directeurs, le comte de Marsy et Eugène Lefèvre-Pontalis. Toutes ces initiatives, heureuses et fécondes, répandent maintenant dans nos départements le culte du passé, l'attachement aux provinces et la conservation de leur patrimoine. Notre Société de l'Orne est bien émanée de celles du Calvados. La Sicotière fut notre Caumont. Il en était d'ailleurs l'ami, le disciple et nous lui devons une reconnaissance égale.

Nous inspirant de ces grandes intelligences, nous devons donc, nous, Sociétés savantes de Basse-Normandie, répondre aux aspirations si nobles qu'elles ne cessèrent de poursuivre avec ardeur et patriotisme. L'Institut des provinces n'est plus. Il faut le ressusciter. Il faut que nous ne restions pas isolés dans nos limites départementales et que, tout en gardant chacun notre autonomie et notre indépendance, nous prenions souvent contact les uns avec les autres, comme en ces journées de si cordiale union. N'est-ce pas déjà un petit Congrès que ce rendez-vous ? J'y vois, avec la *Société des sciences*, *arts et belles-lettres de Bayeux*, la *Société his-*

torique de Trévières, notre petite sœur née d'hier et déjà si vivante, la *Société archéologique de Saint-Lo,* qui nous promet sa visite à Cerisy et des représentants de l'*Association normande*, même des *Sociétés havraises*, établissant un rapprochement très heureux entre la Haute et Basse Normandie, que nous constations déjà, avec le plus grand plaisir, il y a deux mois, à Montivilliers. (Congrès de l'Association Normande).

Au lendemain des épreuves cruelles que notre pauvre France a subies, dont elle se relève non sans peine, mais avec cette énergie, ce ressort, cette foi en l'avenir qui font sa force, sa grandeur et sa supériorité, on ressent le besoin de serrer les rangs, de se sentir les coudes, de se dire qu'on est du même pays, que ce pays on l'aime du même amour et qu'on veut d'une ardeur égale son bien et son relèvement.

Nos Sociétés savantes, en dépit de leur titre austère et pompeux, sont des associations merveilleuses pour aider à ces rapprochements. Leur esprit provincial, l'objet de leurs études uniquement fixé sur une région, le souci qu'elles ont de veiller à la protection des richesses monumentales et naturelles, de respecter les vieux souvenirs, de maintenir les traditions, le soin qu'elles prennent de se tenir en dehors des questions politiques qui divisent au lieu de rapprocher, tout cela fait qu'il n'est pas de meilleur foyer pour entretenir, développer, fortifier l'union et l'attachement au sol natal.

Certes, nous y travaillons, mes chers Confrères, mais nous ne nous connaissons pas assez. C'est pourquoi, je le répète, nous devons nous féliciter de cette rencontre dans votre hospitalière cité, et nous efforcer d'être les dignes continuateurs de ceux qui nous ont ouvert la voie. C'est l'un de mes prédécesseurs dans l'Orne, le poète normand par excellence, Gustave Le Vavasseur, qui s'écriait, au Congrès de l'Association normande de Bernay, en 1883 :

Quels ouvriers étaient ceux de la première heure !
Un surtout, je n'ai pas besoin de le nommer,
Car, si nous récoltons, c'est qu'il a su semer.
On n'eût pas distingué ce maître d'un disciple
Sans sa part de travail ; il se la faisait triple ;
Il suffisait à tout, voyait, revoyait tout
Et le premier levé le vit toujours debout.
Aussi bien sa doctrine a-t-elle été féconde.
Messieurs, si de Caumont était encore au monde,
Nous serions, dirigés par lui dans nos efforts,
Plus nombreux, plus vivants, plus hardis et plus forts.

Lors du passage à Bayeux de cette même Association, en 1916, M. de Longuemare disait : « Sur chaque vieux monument conservé à notre admiration on peut lire le nom de Caumont. Que n'a-t-il pas fait connaî-

tre ? Que n'a-t-il pas préservé ? » Et il rappelait heureusement ce mot qu'avait écrit de lui Montalembert : « Il parcourut plus d'une fois la France entière pour sauver ce qui pourrait être sauvé, pour découvrir non seulement les monuments, mais, ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer et les comprendre. » (1)

Ces hommes, ils pouvaient être rares en effet en ce temps-là. Ils sont nombreux aujourd'hui, nos Sociétés en font foi. Si le vandalisme sévit toujours, il trouve maintenant devant lui des énergies pour le combattre. La grande guerre fut en ce sens une haute leçon. La ruine du joyau de nos cathédrales, la destruction de tant de chefs d'œuvre, qui marquaient le génie de nos pères, par un peuple sans dignité, aux instincts barbares, malgré la kultur dont il se pare, a fait comprendre à ceux qui l'ignoraient encore, l'importance et la beauté du trésor artistique que possède la France. Ils auront à cœur désormais de sauver ce qui nous en reste.

La Société historique et archéologique de l'Orne fête avec vous ce soir le quarantième anniversaire de sa fondation. Dans dix ans, elle célèbrera à Alençon ses noces d'or et elle vous convie à commémorer avec elle cette date qui lui est chère. Vous lui rendrez alors la visite que nous vous faisons avec tant de plaisir et qui restera parmi les plus douces et les plus fécondes en enseignement.

(1) A un autre Congrès tenu aussi à Bayeux, en 1877, où l'Orne était représenté par La Sicotière, Victor des Diguères, le comte de Vigneral, Canivet, Le Harivel-Durocher..., Gustave Le Vavasseur caractérisait encore Caumont dans un toast éloquent :

Il n'est pas de métier pénible sur la terre
Qui surpasse en rigueur la tâche volontaire
Que cet homme de bien s'imposa quarante ans.
Il prodigua sa peine et dépensa son temps
Sans trouver un seul jour la besogne importune,
Jamais aucun de vous, épiant la fortune,
Ne s'est couché si tard, ni levé si matin,
Nul ne marcha plus droit vers un but moins certain.
Il ne s'agissait pas de dévouer sa vie,
Il fallait vaincre encor l'ignorance et l'envie
Il fallait réveiller et rendre diligents
Ce tas de paresseux qu'on nomme timides gens.
O vandales bourgeois ! Il fallait vous combattre,
Protéger les vieux murs qu'il vous convient d'abattre
Déraciner, enfin, les préjugés plus durs
Que paresse, sottise, ignorance et vieux murs.

ORIGINE & DATE

DE LA

BRODERIE DE BAYEUX

PAR

ROGER SHERMAN LOOMIS (1)

Philippe Lauer, le savant bibliothécaire de la Bibliothèque nationale exprimait sans aucun doute une opinion courante quand il parlait, au sujet de la Tapisserie de Bayeux, du « caractère exceptionnel et unique, à une époque dépourvue d'industrie, d'un travail de patience et d'art consommés. » (2) Cependant il est permis de se demander si ces âges barbares étaient dépourvus d'industrie et si la Broderie de Bayeux fut un prodige sans rival. Avec toute la déférence due à l'opinion de M. Lauer, j'espère prouver que les Anglo-Saxons produisaient de beaux travaux à l'aiguille, en grande quantité, et que, comme spécimen de leur art, l'historique tenture de Bayeux n'est unique que parce qu'elle est la seule à survivre.

C'était une coutume bien établie chez les tribus teutoniques, après les

---

(1) Traduction française de « *The origin and date of the Bayeux Embroidery* », publié *in* « *The Art Bulletin* », vol. VI, n° 1 (Septembre 1923).

(2) Ph. LAUER : *Le poème de Baudri de Bourgueil* adressé à Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant et *La date de la Tapisserie de Bayeux*, *in* mélanges BÉMONT, Paris, Alcan 1913, 1 vol. in-8.



migrations, de commémorer leurs exploits par des peintures, sculptures ou broderies exécutées avec soin. Cette habitude, dérivée d'un instinct universel, était sans aucun doute renforcée par les imposants souvenirs des triomphes de Rome. Vers l'an 600, la reine Théodolinda fit peindre dans son palais de Monza « *aliquid de Langobardorum gestis.* » Dans la grande salle du conseil de Louis-le-Pieux, à Ingelheim, une série de peintures historiques glorifiait les hauts faits de Charles-Martel et de Pépin et commémorait le couronnement et les victoires de Charlemagne. Le roi Henri I de Germanie fit peindre, dans le hall de Mersebourg, sa victoire sur les Hongrois en 933. Aethelflaed, veuve de Brihtnoth, comte des Saxons de l'Est, tué à Maldon en 991, broda un mémorial de ses exploits et en fit présent à l'église d'Ely. (1)

Cette broderie historique d'Ely est l'œuvre qui offre la plus grande analogie avec le monument conservé à Bayeux. Mais Aethelflaed n'est qu'une des très nombreuses brodeuses anglaises dont les travaux furent fameux dans toute l'Europe, du xe au xive siècles. (2) C'est un détail particulièrement important pour l'étude de la Broderie de Bayeux que le fait de trouver désignée par son propre nom, dans le Domesday-Book, une certaine Leviède (en anglo-saxon : Leofgyth) comme brodeuse du roi et de la reine, et encore que la reine dans son testament mentionne une tunique faite à Winchester par l'épouse d'Alderet. Evidemment, Guillaume et Mathilde manifestaient une prédilection marquée pour le travail à l'aiguille anglo-saxon ; c'est une première probabilité que d'autres normands devaient partager leur goût.

Dans le cas de la Broderie de Bayeux, cette supposition est pleinement confirmée par le caractère des inscriptions. Elles ne peuvent avoir été écrites que par un anglo-saxon. Le nom même qui est donné à la ville de Bayeux est un nom qu'on ne trouve jamais dans les documents normands contemporains, où toujours on lit « Baiocæ. » La forme « Bagias » écrite sur la Broderie n'a d'équivalent que dans le mot « Bagiensi » sur un

---

(1) Migne : *Patrologia Latina*, XCV, 551 ; CV, 624 ; CXXXVI, 823. — *Historia Eliensis*, éd. Wharton, livre II, ch. 6. — La mention fréquente du don fait à l'abbaye de Croyland d'un velum représentant la ruine de Troie ne repose que sur l'autorité du pseudo Ingulf. C'est une source indigne de confiance ; il en est de même des peintures de Charlemagne à Aix, citées par le pseudo Turpin.

(2) A. F. Kendrick : *English Embroidery*, 6-19. — F. X. Michel : *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*, II, 338-43.

plateau du IVe siècle, trouvé dans des fouilles en Angleterre. (1) La forme particulière de la lettre « *thorn* » (reproduite dans le D initial de l'article anglais de l'auteur), n'est d'usage que chez les Anglo-saxons et les Scandinaves. Mais les mots « at Hestenga » et « Ceastra » ont une importance décisive. (2) Notez le mot anglais « at » et le dédoublement caractéristique anglo-saxon de la voyelle dans « Ceastra ». Puis lisez cet extrait d'un bail de l'année 969 : « *In Wiogorna* Ceastre *terram aliquam juris nostri, id est quattuor mansas* æt *Saparetun swa Alhstan hit hæfde, concedo Eadrico ministro meo.* » (3)

La question de la provenance anglo-saxonne serait résolue depuis longtemps si l'ingénieux M. Delauney n'avait pas découvert en 1824 qu'il y avait eu autrefois à Bayeux une colonie de saxons appelés « *Saxones Baiocassini.* » Toutefois ces Saxons établis à Bayeux ne sont pas, comme on pourrait le supposer d'après la rapidité avec laquelle leurs droits ont été admis, très fameux pour leur habileté dans les travaux à l'aiguille. Ils ne sont connus que par une mention de Grégoire de Tours qui, par deux fois, aux dates de 576 et 590, les donne comme ayant été massacrés en grand nombre. Deux savants français, M. Prentout et M. Joret, qui ont récemment étudié le sujet, ont à peine trouvé trace d'eux depuis cette date. (4) Apparemment, leur extermination fut presque complète. Il est certain que personne jusqu'ici n'a produit un document de la région de Bayeux où des mots saxons soient incorporés dans un texte latin. Cependant, depuis un siècle, l'honneur d'avoir produit ce monument de broderie a été généralement concédé aux « *Saxones Baiocassini* », sauf toutefois par les historiens et linguistes compétents. Est-il nécessaire encore de rappeler une autre théorie sérieusement mise en avant il y a quelques années, d'après laquelle les singularités des inscriptions furent l'œuvre de quelque facétieux restaurateur français de la Broderie. Elles y auraient été introduites en même temps que « certains détails picturaux où l'art

(1) Spencer Smith : *Description d'un monument arabe* (Ac. royale, Caen 1820) — H. Prentout : *Essai sur les origines du Duché de Normandie*, 40.

(2) Ces formes sont certainement authentiques car elles apparaissent dans les premières planches : *Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, T. VIII, 650.

(3) W. de Gray Birch : *Cartularium Saxonicum*, III, 530.

(4) H. Prentout : *Essai sur les origines et la fondation du Duché de Normandie*, p. 43-76. — C. Joret : *Noms de lieu d'origine non romane*, 14 f.

s'efface et la police entre. » (1) Naturellement son seul dessein aurait été que ses compatriotes fussent à jamais occupés à discuter les preuves de la provenance anglaise et de l'imagination érotique de la reine Mathilde ! Comme il doit avoir ri de son succès, s'il a jamais existé. Mais hélas, des personnages aussi plaisants n'existent que dans les pages de Rabelais, de Voltaire ou d'Anatole France.

Un argument sérieux peut être opposé à l'origine anglo-saxonne de la Broderie. Le dessin ne montre pas cet arrangement tourmenté des draperies, cette accentuation des plis qui, propre à l'école de Reims, devint un des caractères de l'enluminure anglo-saxonne. Deux réponses sont possibles. Premièrement, les influences continentales se sont manifestées dans l'architecture et la calligraphie plusieurs années avant la conquête. C'est ainsi que le Psautier de New Minster, d'environ 1060, (2) montre ces influences sur les arts plastiques ; en effet ses enluminures ne présentent ni les ondulations ni les lignes serpentines de la première manière. Deuxièmement, bien que la manière de Reims puisse avoir été généralement adoptée par les enlumineurs anglo-saxons, nous ne sommes pas forcés de croire qu'elle le fut par les autres catégories de dessinateurs. En fait, nous avons des preuves concluantes que, dans le même travail, on peut observer la ligne simple concurremment avec la ligne tourmentée. Dans une intéressante paraphrase anglo-saxonne du Pentateuque (British Museum, Claudius B iv.), se trouvent un certain nombre de figures dont les contours et l'arrangement des plis des vêtements pourraient passer pour avoir servi de modèles à la Tapisserie de Bayeux. Mais ici et là, quelque dessinateur maniéré a « mis le style » sur l'esquisse originale : les plis se multiplient, les bords voltigent. (3) L'absence de ce maniérisme dans la Broderie n'ébranle pas la certitude que le compositeur des inscriptions était un anglo-saxon.

Mais les inscriptions sont en latin, et on peut légitimement prétendre que le latin n'était pas familier aux brodeuses anglo-saxonnes. La connais-

---

(1) Trad. littérale d'une phrase de M. Dawson in *Restorations of the Bayeux Embroidery. Antiquary*, 1907, 225-288, publié aussi séparément. — C'est Ed. Lambert qui fut aussi injustement visé par M. Ch. Dawson. — Comme on le voit, M. Loomis proteste contre cette accusation.

(2) British Museum : *Schools of Illumination*, I, pl. 16. — *The Art Bulletin*, V, 4 pl. XXXVII, fig. 20.

(3) E. M. Thompson : *English Illuminated Manuscripts*, pl. 8.

sance de cette langue était limitée au clergé. Est il possible que des clercs aient occasionnellement collaboré à ces travaux dans lesquels les femmes anglaises avaient acquis une réputation européenne ? Une simple visite à un atelier anglo saxon révélera cette collaboration comme une pratique familière. Dans la vie de saint Dunstan, l'abbé artisan, on trouve qu'« une certaine noble dame, nommée Aethelwynn, le fit appeler et le pria instamment de lui esquisser divers motifs pour une étole destinée au service de Dieu, qu'elle se proposait ultérieurement d'enrichir d'or et de pierres précieuses. Il vint et se mit au travail. Il avait, selon sa coutume, apporté sa lyre, que nos pères appelaient une harpe, afin de pouvoir de temps en temps s'égayer soi-même ou distraire ses auditeurs. Or, un jour après dîner, tandis que lui, la dame et les ouvrières allaient reprendre leur tâche, il advint que par une circonstance merveilleuse, la harpe du saint jeune homme, pendue au mur de la chambre, résonnant d'elle-même et sans le moindre contact, rendit un son haut et joyeux.... Quand ils entendirent cela, le saint et la dame furent frappés de stupeur, les ouvrières en oublièrent leur travail dans leurs mains et bien étonnées, se regardant l'une l'autre, se demandèrent quelle nouvelle leçon ce miracle pouvait présager. » (1) Nous avons là, réunis, tous les facteurs nécessaires à l'exécution d'un travail du genre de la Broderie de Bayeux. Le clerc, capable de tracer l'esquisse du décor, sachant composer des inscriptions en anglo-latin ; la noble dame, qui probablement choisit les nuances des laines, dirige et distribue le travail quotidien ; enfin, les « *opératrices* », (2) et en nombre suffisant pour qu'un travail comme la Broderie de Bayeux ne consumât pas les jours de toute une génération. Dans cette scène nous avons, je crois, la clef de l'enigme insoluble d'Aelfgyva et du clerc. Personne n'a prétendu en donner une explication suffisante, sauf feu Tavernier qui affirma avec assurance que l'évêque Turold de Bayeux commémorait ici, pour l'édification de son troupeau, sa juvénile passion pour la fille du roi. (3) Quel roi ? quelle fille ? que fait là, une femme anglo-saxonne, à la cour du duc Guillaume ? Puisque cette explication demande tant d'éclaircissements, je crois préférable de laisser le champ des hypo-

(1) W. Stubbs : *Memorials of Dunstan*. 20 f.

(2) Nous avons conservé à dessein le terme explicite employé par l'auteur (*Note du traducteur*).

(3) *Archæological Journal*, 1914. — 186, Note.

thèses encore ouvert. Ne serait-ce pas tout simplement un petit scandale d'atelier ? Que ce soit un scandale, quiconque examinera les figures érotiques de la marge inférieure, l'attitude du prêtre et l'omission significative du verbe, ne pourra le nier. Que ce fait n'ait aucune connexion avec les événements historiques de la cour de Normandie dans lesquels il est intercalé, c'est fort probable puisque personne n'a réussi à l'y rattacher. Il est certain que l'on trouve précisément là les éléments d'un scandale qu'un atelier saxon pouvait fournir. Il est également certain qu'un respect classique de l'unité ou une délicatesse puritaine n'étaient pas assez communs chez les clercs et les femmes du Moyen Age pour les empêcher de s'amuser d'une plaisanterie grivoise aux dépens de leurs compagnons de travail trop passionnés. Et bien que les « patrons » (1) qui commandèrent la Broderie ne connussent Aelfgyva pas mieux que nous, ils étaient cependant assez au courant des mœurs du quartier latin de l'époque, et comme les artistes eux-mêmes, assez indifférents à l'unité du récit, pour n'avoir pas besoin de deux siècles de réflexion pour en donner le sens.

En parlant des « patrons », au lieu d'un « patron », je m'éloigne de l'opinion des grands maîtres : Freeman, Round, Prentout, Hasking, qui ont été d'accord pour assigner ce rôle à l'évêque Odon seul. Ils peuvent avoir raison, cependant je ne puis m'empêcher d'être frappé de la manière dont Turold, Wadard et Vital (2) sont mis en scène, plus même que le propre frère de l'évêque, Robert. Ce dernier n'y figure qu'une fois et avec la simple indication de son nom. Par contre, Turold, comme Tavernier l'a montré, apparaît quatre fois. Toute une inscription est consacrée à montrer Vital en rapports directs avec le Conquérant lui même. Quant à Wadard il est mis en relief d'une très singulière façon : nous le voyons passer à cheval, plus occupé en apparence à poser devant le spectateur qu'intéressé par tout ce qui se passe autour de lui. Cette nonchalance est d'ailleurs presque unique dans la Broderie où tout n'est qu'orgie de mouvement et tumulte. Si la prééminence marquée donnée à ces trois hommes, vassaux de l'évêque Odon, ne prouve pas qu'ils fussent spécialement intéressés à l'exécution de la Tenture, elle en suggère au moins l'idée.

---

(1) Sur le désir de l'auteur, nous avons conservé le mot « patrons » là où il parle des instigateurs de la Tapisserie, c'est-à-dire des personnages qui en ont ordonné l'exécution. (*Note du traducteur*).

(2) Dr Rock : *Textile Fabrics*. Descriptive catalogue, 1870. CXVII.

Mais si Odon, ou ses vassaux, ou tous ensemble, sont les instigateurs de la Tapisserie, nous pouvons hasarder quelques suppositions sur la date de son exécution. Odon fut emprisonné par le roi Guillaume en 1082 et il n'est pas probable qu'une représentation des deux personnages partageant amicalement les gloires de la conquête, ait été faite après cette année là. De plus, en 1077, Odon célébra la dédicace de la nouvelle Cathédrale de Bayeux en la présence du Conquérant et de la Reine. Nous savons en outre que tous les ans, lors de l'anniversaire de cette dédicace, la grande Tenture était déployée dans la Cathédrale. La théorie de Delauney qui est que la Broderie fut préparée en vue de la cérémonie de 1077 devient hautement probable.

On pensera peut être que j'admets trop facilement, en dépit des nombreuses controverses sur la matière, que la Broderie date des dix années qui suivirent la Conquête ; mais qu'on me permette de soutenir ma thèse. Delauney, pour démontrer que le travail appartient au XIe siècle, s'appuie sur le témoignage d'Orderie Vital, d'après lequel la tunique courte portée par les personnages de la Broderie fut remplacée par le *bliaut* long vers 1095. (1) Si l'on compare le costume figuré sur le tissu avec celui des enluminures de manuscrits de date connue, on est amené à se reporter quelques années en arrière. Il est assez étrange que personne n'ait signalé l'étroite ressemblance de la Broderie avec le magnifique commentaire de Beatus sur l'Apocalypse (Bibl. nationale, fonds latin, 8878), exécuté à l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne entre 1028 et 1072. (2) Comparez un groupe de guerriers avec un groupe similaire de la broderie ; laissez de côté le fait que les trois rois du rang supérieur portent la singulière couronne espagnole, de même que l'habitude des Normands de se raser la nuque, et vous verrez que les costumes sont indentiques. Tuniques, boucliers, manteaux sont les mêmes. De plus, sur la Tenture, quelques Saxons opposent le bouclier rond à umbo proéminent aux Normands armés du bouclier long. Or nous retrouvons dans le Beatus ce bouclier de vieille mode et du même type. Ce manuscrit montre encore quatre chevaliers, qui, en dépit de leurs montures chimériques, portent le

---

(1) H. F. DELAUNEY : *Origine de la Tapisserie de Bayeux*, 20. Bibl. de l'Ecole des Chartes, LXIV, 92.

(2) L. DELISLE : *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 129. Sh. Loomis dans une planche annexée à son Mémoire a reproduit 3 scènes démonstratives tirées du Beatus. B. N., fonds latin, n° 8878.

même équipement que les combattants d'Hastings. Le casque conique avec ses lignes convergentes vers le sommet, le nasal, la selle avec ses arçons recourbés sont identiques. Les broignes sont du type culotte, ce qui n'a jamais été vu sur aucun monument du XIIe siècle. Les broignes du manuscrit diffèrent seulement de celles de la Broderie en ce qu'elles couvrent le menton et les avant-bras. Elles sembleraient par conséquent d'une époque plus avancée que celles portées par les chevaliers normands. Une autre preuve de l'ancienneté de la Broderie est fournie par l'étrange objet rectangulaire couvrant la poitrine des chevaliers qu'on ne retrouve nulle part, que je sache, sinon dans le Raban Maur, manuscrit du Mont-Cassin fait en 1023. (1) Après cela est-il nécessaire de réfuter les remarques de M. Belloc sur la décoration des boucliers (2) — remarques bien faites pour mettre le collège héraldique hors de lui — ou ses déclarations contradictoires que la grande Tenture est « virtuellement contemporaine de la conquête » et qu'en même temps elle s'inspire du Roman de Rou, écrit après 1160 ? Faut-il encore s'attarder à discuter les conjectures de M. Le Febvre des Noëttes, qui, pour calculer la date de la Tenture, s'appuie sur des comparaisons avec d'autres monuments d'une date encore plus incertaine, ou de répondre à son étrange affirmation que les étriers n'apparurent pas avant le XIIe siècle ? (3) Je ne le pense pas, puisqu'il n'y a sur la broderie aucun signe de la rupture survenue entre Guillaume et Odon en 1082 et de la disgrâce qui s'ensuivit pour le dernier, et puisque le costume a une si frappante ressemblance avec celui que dépeint le Beatus, manuscrit d'avant 1042. (4)

De plus, dans Guillaume de Poitiers, chapelain du Conquérant, se trouve un passage si à propos que l'on se demande pourquoi chaque commentateur de la Broderie ne l'a pas cité. Il nous dit qu'un des premiers actes de Guillaume à son retour en Normandie fut de prodiguer ses dons aux églises et, parmi ces dons, les broderies anglo saxonnes semblent avoir été regardées comme les plus précieux. Le clergé normand était

(1) AMELLI : *Miniature Sacre e Profane*, dell' anno 1023, pl. CV, CXXVIII.

(2) H. BELLAC : *The Book of Bayeux Tapestry*.

(3) *Bull. Mon.*, 1912, 213.

(4) Le professeur A. KINGSLEY-PARTER : *in Romanesque Sculpture*, I, 66, et Walter W. S. COOK : *in The Earliest Painted Panels of Catalonia* (*The Art Bulletin*, V, 1923, 95), ont déjà accepté ma datation de la Brod. de Bayeux.

naturellement disposé à fêter avec de grands honneurs le retour du vainqueur. « Il récompensa sur le champ ce zèle, » dit Guillaume de Poitiers, « par d'abondantes largesses, donnant des vêtements, de l'or et d'autres larges offrandes aux autels et serviteurs du Christ... Il apporta à l'église de Caen, fondée en l'honneur de saint Etienne, le premier martyr, divers dons les plus précieux par leur matière et leur travail... Si un Grec ou un Arabe (de Byzance ou de Bagdad, villes que Guillaume savait être les merveilles du monde) fut venu jusqu'ici, il aurait subi le même charme que nous. Les femmes d'Angleterre excellent dans les travaux à l'aiguille et les hommes dans tous les arts. » (1) Cette narration, si nous substituons Odon ou ses vassaux au roi Guillaume et Bayeux à Caen, et si nous donnons deux ou trois ans aux femmes pour faire jouer leurs aiguilles, nous dit clairement comment la grande Tenture vint orner la cathédrale de l'évêque Odon.

Quand elle arriva à destination, il se trouva, semble-t il, qu'elle était trop longue. Elle fut donc coupée pour l'adapter au contour de la nef. Il y a pour cela trois raisons. L'extrémité actuelle de la Tenture éraillée, ne montre aucune trace de bordure latérale et terminale correspondant à l'encadrement initial. Le dessinateur qui représente soigneusement Edouard sur son trône dès la première scène, et Harold sur son trône vers le milieu, avait assurément l'intention de faire figurer Guillaume sur son trône à la fin. De plus, la Tenture qui appartenait à la fille du Conquérant, Adèle de Blois, (2) dût être tracée par le dessinateur même qui fit la Tenture de Bayeux ou être une copie de cette tenture, car le hasard ne peut expliquer le fait que toutes les scènes de la Tapisserie d'Adèle se soient retrouvées aussi à Bayeux, à l'exception des deux dernières. Il s'ensuit donc que les deux dernières étaient, elles aussi, dans la Tenture de Bayeux avant qu'elle ne fut coupée. Telles sont les étapes de la Tapisserie depuis l'atelier jusqu'aux murs de la Cathédrale où chaque année, et pendant des siècles, elle fut suspendue pour montrer comment la noble terre d'Angleterre fut conquise par les prouesses des chevaliers de Normandie.

La broderie a été si généralement traitée comme un document historique ou comme un objet de haute curiosité que « l'homme de la rue » rira peut-être des louanges excessives que les contemporains accordaient

(1) Migne : *Patrologie Latine*, CXLIX, 1267.

(2) *Mélanges* offerts à M. Charles Bémont, 43.

au travail à l'aiguille anglo-saxon. La seule qualité artistique que les commentateurs modernes concèdent habituellement à la Broderie est l'impression intense de vie que traduit l'illustration. Cependant, voyez la tenture quand la lumière du soleil illumine les couleurs et fait contraster le travail ancien avec les restaurations modernes, vous vous émerveillerez alors de la richesse et de la beauté des tons primitifs. Ces femmes anglo-saxonnes étaient vraiment des artistes en nuances.

Ne serait-ce pas un hommage bien mérité, quoique tardif, à leur rendre, si quelque éditeur, profitant des avantages des procédés modernes, reproduisait intégralement quelques-unes au moins des plus belles scènes ? Et incidemment, puisque les derniers travaux sur la Broderie sont des débats plus ou moins probants sur la science archéologique, nous souhaitons qu'un petit traité, bien documenté, accompagne les planches en couleur.

D^lle J. ABRAHAM.

Le travail dont Mlle Abraham nous donne la traduction, *The origin and date of the Bayeux Embroidery* (The Art Bulletin, vol. VI, n° 1), par M. Roger Sherman Loomis, fut communiqué par celui-ci, lors de sa publication, à M. Ph. Lauer, actuellement président de la Société Nationale des Antiquaires de France, qui en fit connaître les conclusions, à cette Compagnie, dans la séance du 12 mars 1924 :

« Par une comparaison du costume militaire des personnages représentés dans la Tapisserie avec celui des miniatures du *Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse* (Bibl. nat., ms. lat. 8878), exécuté à l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne, entre 1028 et 1072, M. Loomis montre que la fameuse broderie peut être contemporaine de la date de la consécration de la nouvelle cathédrale de Bayeux (1077). Les grands boucliers cordiformes arrondis du haut, ourlés sur les bords et encadrés de points ou de lignes courbes, autour de l'*umbo*, sont absolument identiques, ainsi que les casques coniques à nasal, avec lignes convergentes à la pointe, les tuniques, manteaux, broignes et les longues lances du type carolingien, même les arçons de selle recourbés en forme de volutes au pommeau et au troussequin.

« Or, la fin du XIe siècle (exactement l'année 1102) était précisément l'époque que l'étude du poème de Baudri de Bourgueil adressé à Adèle m'avait amené à assigner comme *terminus ad quem* à la fabrication de la Tapisserie que Baudri a certainement connue plus ou moins directement, ce qui est aussi accepté par M. Loomis. C'est de même au commencement de l'an 1100 que M. Lefebvre des Noëttes a été conduit à fixer la date de la tenture, en se fondant sur le harnachement des chevaux et la transition qu'on y observe, chez les combattants, entre le maniement antique et moderne de la lance. Enfin, c'est encore vers cette période que nous reportent les détails du costume liturgique signalés récemment par Mgr Batiffol dans son étude sur *Jean d'Avranches*.

« L'accord de tous ces résultats est digne de remarque.

« M. Loomis ajoute de nouveaux arguments en faveur de l'origine anglaise de la Tapisserie, prouvée par la composition, le style et les inscriptions même et admise en dernier lieu par Mr N. Sauvage. Il rapproche du passage bien connu de Guillaume de Poitiers un extrait de la vie de saint Dunstan relatif aux ouvrages à l'aiguille des femmes anglo-saxonnes, dont il met en relief, avec raison, toute l'habileté comme brodeuses. Mais il nous paraît aller un peu loin, lorsqu'il en prend texte pour nier péremptoirement le caractère exceptionnel et unique de la Tapisserie de Bayeux. Il est évident, en effet, que ce travail de patience et d'art consommé, relatant en détail tout un cycle d'évènements historiques considérables, a dû être exécuté (comme certaines fresques de *gestæ*) sur la commande de quelque grand personnage de la cour d'Angleterre (peut-être Guillaume-le-Conquérant lui-même, ou son frère Odon de Conteville, ou sa femme la reine Mathilde, ou encore sa fille la princesse Adèle) et qu'il offre tous les caractères d'une sorte de chef-d'œuvre, resté probablement unique, car on manquait alors des procédés mécaniques nécessaires pour répéter en série des ouvrages de cette importance »

NÉCROLOGIES

Depuis la publication du 14ᵉ volume, la Société a eu à enregistrer la perte de 4 de ses membres.

1° Madame la Vicomtesse Ulric du Pontavice, sociétaire de 1909, auteur très goûté de *Fleurs de Pommier*, mosaïque délicatement ouvrée de récits légendaires de notre belle Normandie, éditée, en 1908, par la librairie des Annales.

2° M. Métais, sociétaire de 1923, ancien horloger-bijoutier, puis antiquaire, dont les salons, judicieusement installés, recevaient la visite de nombreux étrangers.

3° M. Coueffin, Raphaël-Edmond, juge honoraire, officier de l'instruction publique, sociétaire de 1908, décédé en octobre 1925, à l'âge de 87 ans 10 mois.

Brillant élève de notre collège, au temps de sa prospérité, notre confrère, en le quittant, alla suivre à Caen, berceau de sa famille, les cours de la Faculté de Droit, dont il fut un lauréat distingué. Un tel sujet fut une précieuse recrue pour la magistrature dans les rangs de laquelle il sut bientôt faire apprécier la solidité de son savoir, la prudence d'une raison éclairée et la droiture exceptionnelle de son jugement. Comme il est d'ordinaire aux caractères ainsi trempés, il complétait ces éminentes qualités par une modestie qui l'éloigna toujours de briguer des postes plus élevés. Il ne pouvait comprendre que le juge ne se consacrât pas tout entier à remplir le poste qui lui était dévolu, sans souci de la plaie de l'avancement. Sa vie entière s'est passée au tribunal de la Flèche dont il était l'âme, voyant, sans jalousie, le poste de président de ce siège passer en d'autres mains, et poussant son culte de la justice assez haut pour ne pas refuser son concours loyal et désintéressé au supérieur dont la brigue avait triomphé du mérite. M. Coueffin fut l'homme du droit ; le serviteur éclairé de la loi. Il lui rendit un culte fervent et ne cessa de collaborer à la faire triompher par ses concitoyens que lorsque l'âge lui imposa un repos qu'il avait éloigné tant qu'il le put. Pour se distraire de

son labeur professionnel, il s'adonnait aux diverses études qui, réunies, constituent les humanités, surtout aux belles-lettres et à la linguistique, professant une philosophie stoïcienne des plus éclairées. Ce fut, sans défaillance, l'homme libre, l'homme juste, l'homme inflexible dans ses principes, assez courageux pour résister aux passions et pour dédaigner les honneurs, que rien ne saurait ébranler. Ses qualités étaient héréditaires : fils d'un officier du génie géographe, sa vie fut d'une rectitude toute militaire ; et sa mère, une muse poétique qu'estimait Julien Travers, lui inculqua l'amour des lettres. A ses obsèques, nul discours ne fut prononcé ; seule, la robe de juge qui couvrait ses restes, rappelait que Thémis avait perdu un de ses dévots fils !

4° M. l'abbé Eugène Abel Turpin, sociétaire de 1908, chanoine honoraire, directeur diocésain de l'Œuvre des Campagnes, curé de la paroisse Saint-Exupère de notre ville depuis 1907, décédé, à l'âge de 59 ans 4 mois, le 3 février 1926. Cet ecclésiastique était très estimé et très aimé de ses ouailles, auxquelles il consacrait toutes ses ressources. Son église était l'objet de sa constante sollicitude et son zèle apostolique se décelait par la large contribution qu'il apportait au recrutement des lévites du sanctuaire. Nul ne fit jamais appel en vain à ses conseils ou à sa charité. Il fut un véritable homme de Dieu et sa mémoire est en bénédiction parmi tous ceux auxquels sa modestie ne parvint pas à voiler ses œuvres bienfaisantes.

5° Le 22 décembre 1924, décédait à Paris, en son hôtel du Faubourg Saint-Honoré, dans sa 72e année, un des sociétaires fondateurs de notre Compagnie, M. le Baron Gérard, ancien député de l'arrondissement de Bayeux pendant 17 ans, chevalier de la Légion d'honneur, vice président du Conseil Général du département, maire de Maisons depuis 36 ans.

Les obsèques de cet homme de bien eurent lieu le vendredi 26, en l'église Saint-Philippe du Roule Le deuil était conduit par M. le Baron François Gérard, député, son fils, et les membres de la famille. Une assistance où se pressèrent de nombreuses notabilités politiques, le secrétaire général et le président du Conseil de préfecture du Calvados, des conseillers généraux, des maires, beaucoup de représentants des vieilles familles normandes, des membres des diverses sociétés auxquelles collaborait le modeste et distingué défunt lui firent cortège jusqu'au cimetière Montparnasse où il fut déposé auprès de son vénéré père.

Là, M. Chéron, sénateur, président du Conseil général du Calvados,

9

interprète du sentiment général, retraça, non sans émotion, la vie du défunt, s'efforçant de payer dignement la dette du département à son insigne bienfaiteur.

« Je voudrais, dit-il, pouvoir énumérer tout ce qu'il a fait, non seulement pour la commune dont il était maire, mais pour toutes les communes de l'arrondissement de Bayeux. Je voudrais pouvoir dire ses libéralités considérables pour l'action antituberculeuse, pour la lutte contre le cancer, sa fondation pour la Goutte de lait, sa collaboration pendant la guerre à toutes les œuvres destinées à soulager la misère et à adoucir les conséquences de la terrible catastrophe. Nul homme ne fit de la fortune, pour le bien public, un plus noble et plus intelligent usage.... »

« M. le Baron Gérard, a dit l'*Indicateur de Bayeux*, tint une grande place dans les questions agricoles ; il était membre de l'Académie d'Agriculture ; ses fermes, tant daus les Landes qu'à Maisons, étaient partout citées comme modèles ; le Bessin lui doit des améliorations importantes dans l'élevage dont la dernière fut l'établissement du Concours Bovin.

« Le ministre de l'agriculture avait reconnu tous ces services en lui décernant, en 1922, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. »

« Qui dira jamais, ajoutait M. Chéron, quelle fut, dans le privé, sa bonté devenue légendaire, sa générosité inépuisable, sa tendresse pour toutes les infortunes ? Qui pourrait exalter ici, comme il le faudrait, la discrétion exquise avec laquelle ce brave homme accomplissait tous ses bienfaits ? Il entendait qu'on ne parlât jamais de lui ni de ses actes. Pour annoncer aux collectivités qu'il avait pourvues de ses largesses l'heureux geste dont elles allaient bénéficier, il fallait faire une véritable violence à son caractère. La vertu essentielle du Baron Gérard était une incomparable modestie. »

M. le vicaire général Labutte, présidant un service funèbre célébré à Maisons pour le regretté défunt, le 26 décembre suivant, insistait, à son tour, dans une pathétique allocution, sur la charité de celui pour lequel ses anciens administrés et de nombreux habitants de la région, reconnaissants, étaient venus offrir une ardente prière.

« Il y a dans sa vie, disait-il, un grand nombre de libéralités moins princières peut-être, plus humbles peut être, le plus souvent intentionnellement cachées parce que leur auteur voulait rester dans l'ombre, dans le silence, dans l'oubli.

« Il donnait d'ailleurs, sans aucune acception de personnes, à tous ceux qui souffraient ; il donnait de préférence, pourtant, à ceux qui n'avaient

pas l'habitude de souffrir. Il était de ces natures qui appellent la confiance, auxquelles une famille subitement éprouvée peut livrer, sans crainte, le mystère de sa détresse... »

M. Chéron finit son adieu funèbre en ces nobles termes : « Le département du Calvados est aujourd'hui la terre privilégiée de l'union et de la concorde. Les passions et les querelles des hommes expirent à ses frontières. Les citoyens, à l'image de leurs représentants, y vivent dans la paix et dans la commune préoccupation du bien public.

« Comment oublierais-je que le Baron Gérard a apporté à cette œuvre, dont nous sommes tous si fiers, la collaboration active de son tempérament réfléchi et de son grand cœur ? Fdèle à ses traditions, à ses convictions de jeunesse, à sa foi religieuse, il n'a rien eu à abandonner de tout cela pour prendre sa place au foyer où s'asseoient chez nous les hommes de tendances les plus diverses, sous la protection d'une règle commune de tolérance réciproque, de courtoisie et de liberté.

« Le président du Conseil Général fait aujourd'hui hommage de cette union à l'esprit, à la fois noblement conservateur et hardiment humanitaire, que nous pleurons. »

Notre Compagnie gardera un souvenir reconnaissant du membre magnifique qui prit toujours une part aussi discrète qu'efficace à nos publications, à nos manifestations patriotiques et artistiques dont la plus belle fut le bronze monumental de Formigny élevé à la gloire de tous ceux, nobles et vilains réunis, qui effacèrent du sol français la souillure de l'étranger.

Un dernier service funèbre eut lieu à la Cathédrale, le 9 janvier 1925. — Le Conseil municipal a, par décision ultérieure, donné le nom de *Rue Baron Gérard* à l'ancienne rue Laitière.

E. ANQUETIL.

Comptes Rendus des Séances

SÉANCE DU 26 JUIN 1924

Présents : MM. Anquetil, Aubert, Buhot, Clouet, l'abbé Desmares, Dr Dietz, le chanoine Th. Dubosq ; Mme la comtesse du Coudray ; MM. Garnier, Mallard, Remy et Roulland.

M. Anquetil raconte les curieux incidents d'un procès de sorcellerie au XIXe siècle.

M. le secrétaire Buhot donne ensuite lecture d'un travail de reconstitution de l'ancien « chastel » de Bayeux, démoli de 1773 à 1804. Cette étude, dans laquelle M. le Dr Létienne, son auteur, a mis très judicieusement en œuvre les trop rares renseignements historiques qui nous sont parvenus sur cet édifice, excita un vif intérêt.

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 1924

Présents : MM. Anquetil, Aubert, Buhot, Mme la comtesse du Coudray ; MM. l'abbé Desmares, Dillaye, le chanoine Th Dubosq, Filliâtre, Garnier, Mazet, Rémy, Roulland, Tardieu et Mme Vimard.

Etude de M. Clouet sur les Noms de lieu venus du norois *lundr*, d'après Joret et Longnon.

Lecture par Mme du Coudray sur l'Anthropologie de la race normande.

M. Anquetil met sous les yeux des membres une comédie en prose et en vers devenue fort rare et dont un exemplaire existe à la bibliothèque de la ville : *l'astucieuse Pythonisse* ou la *Fourbe magicienne*. L'auteur, Dutrésor, Jean-François-Gaspard, né à Osmanville et mort à Bayeux le 17 mars 1817, y met en scène, sous des noms de circonstance, un certain nombre d'habitants de notre ville et des environs, qui, abusant de la crédulité de leurs concitoyens, leur extorquaient, sous couleur de trésors à trouver, des sommes importantes et furent, de ce chef, condamnés par le tribunal de Bayeux.

Le même donne lecture de quelques fragments d'un travail qu'il entreprend sur les différends survenus entre Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, et le prieur de Saint-Etienne, à Caen, à l'occasion d'une soutenance de thèse qui eut lieu, dans cette abbaye, les 19 et 20 mai 1706.

SEANCE DU 26 MARS 1925

Présents : M. Anquetil, Mlle Abraham, M. Buhot, Mme du Coudray, MM. le Dr Dietz, Dillaye, Lauvrière, Mallard, Michel, Remy et Tardieu.

M. Roulland est élu vice-secrétaire.

M. Remy fait, au nom du Dr Létienne, empêché de venir à la séance par la difficulté des communications, lecture d'une notice biographique du plus haut intérêt concernant un vaillant et ferme magistrat d'origine normande, M. Pierre Le Menuet, baron de la Jugannière, premier président de la Cour d'appel de Caen.

Etude toponymique, par M. Clouet, sur Ryes et Sommervieu.

SEANCE DU 28 MAI 1925

Présents : M. Anquetil, Mlle Abraham, M. Buhot, Mme du Coudray, MM. l'abbé Desmares, le chanoine Th. Dubosq, l'abbé R. Dubosq, le Dr Dietz, Dillaye, Filliâtre, Garnier, Lauvrière, Remy, Roulland, Tardieu.

M. le chanoine Th. Dubosq complète une lecture faite antérieurement sur le fief et château de Damigny.

M. Filliâtre présente l'opuscule, écrit par lui, il y a quatre ans, et publié seulement l'an dernier, sur le bénédictin Gerberon et les vexations dont il fut victime.

M. l'abbé Desmares raconte ensuite l'histoire cueillie dans de vieilles archives de sa paroisse d'une rente de 7 livres en argent, 2 poules et 5 œufs, qui fut l'objet d'un long procès.

M. Anquetil retrace le tableau des manifestations que provoquèrent à Bayeux la déchéance de Napoléon et le retour de Louis XVIII, et indique les passages des troupes alliées, dans la contrée, notamment de 9000 russes se rendant à Cherbourg.

Puis Mlle Abraham termina la séance par la lecture d'une version française, faite par elle, d'un savant article de M. Roger Sherman Loomis sur l'origine et la date de la tapisserie dite de la reine Mathilde.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1925

Présents : MM. Anquetil, Filliâtre, Mme Fontenelle, MM. Lauvrière, Legras, Remy, Roulland, Tardieu.

Présentation et admission comme membre de M. Roger Sherman Loomis, de New-York.

Lectures : 1° de M. Anquetil sur l'accueil réservé aux alliés de passage

à Bayeux en 1815 ; 2° de M. le Dr Jeunhomme, sur l'aurore de la chirurgie de guerre.

Modifications aux statuts : élévation du prix de la cotisation annuelle à 10 francs.

Eloge, par M. Anquetil, président, de M. Coueffin, savant modeste et toujours accueillant, magistrat de haute valeur, membre de notre Société assidu à toutes nos réunions.

SEANCE DU 22 AVRIL 1926

Présents : MM. Anquetil, Buhot, Mme du Coudray, MM. le Dr Dietz, le chanoine Th. Dubosq, Filliâtre, Mme Fontenelle, MM. Garnier, Le Gras, Remy, Roulland et Tardieu.

Renouvellement du bureau, réélu à l'unanimité, par acclamation.

M. Henri Mallard, élu membre du Comité de lecture en remplacement de M. Coueffin, décédé.

MM. Filliâtre, Roulland et Remy, chargés d'établir un catalogue des livres, documents et objets appartenant à la Société.

Annonce de la mort de Mme du Pontavice, auteur de *Fleurs de Pommier.*

A propos des réparations urgentes au clocher classé de l'église Saint-Patrice, M. Garnier entretient ses collègues de différentes particularités relatives à sa construction et aux réparations antérieures qui y furent faites dans la suite des temps.

M. Anquetil esquisse ensuite la fondation, par un Haut-doyen de notre chapitre, l'abbé de Choisy, plus célèbre par une série de publications, au moins mêlées, d'une académie au vaste programme, sorte de prélude à l'Académie française, qui compta parmi ses membres certaines notabilités, mais n'eut qu'une existence éphémère, et qui se réunissait au Luxembourg, dans l'appartement occupé par son fondateur et président.

SÉANCE DU 10 JUIN 1926

Présents : MM. Anquetil, président, le chanoine Th. Dubosq, Garnier, Buhot, Remy, Mlle Abraham, Mme Fontenelle, MM. l'abbé Desmares, Dillaye, Lauvrière, Mazet et Tardieu.

Après le dépouillement de la correspondance relative à la demande de participation de la Société au IVe Congrès des Sociétés normandes à Saint-Lô, demande qui n'est pas prise en considération, on procède à un échange de vues relativement à la rédaction des statuts.

M. Edmond Michel a offert son œuvre, reliée, à la Société. Le Secrétaire voudra bien lui en accuser réception, et l'assurer de notre vive reconnaissance.

M. l'abbé Desmares nous lit une page de son portefeuille où il a recueilli des notes très intéressantes sur les trois moulins qui tournaient jadis à Vaux, et dont un seul, dit Moulin du Chapitre, est encore subsistant.

M. Anquetil, président, donne lecture d'un document du XVIe siècle, où se trouvent relatées les conditions d'un accord sollicité par messire Yves, sieur et baron Dallègre, chevalier des ordres du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et seigneur, entre autres lieux, de Maisy sur la Mer, par 11 maistres de bateaux et maréans au port et hâvre de Grandcamp, Le Saulx et la Dune. La requête de ces braves gens a pour objet le renouvellement de plusieurs accords et pactions arrêtés antérieurement entre seigneur et matelots et spécialement un de 1463, entre feu de bonne mémoire Mgr Robert Destouteville, chevalier, réglant les droits et sujétions de l'*hostage* de Grandcamp : tarifage des droits seigneuriaux en argent et en nature ; ayde, à titre de prêt gagé, pour les pêcheurs faits prisonniers et pour leur faciliter l'acquisition d'applaitz et bateaux pour leur métier ; paiement hebdomadaire du poisson par un préposé choisi par les matelots ; attribution de compétence au sénéchal de la seigneurie.

M. d'Allègre ayant accédé au vœu des pétitionnaires, le document du 29 juin 1568 fut revêtu du scel du garde des obligations de la duché de Longueville, Jean Dallain, à la relation de Jean Huard et Nicollas Hacquebec, tabellions jurés et commis à Maisy.

A cette séance avait assisté, présenté par notre sociétaire, M. Tardieu, juge, membre de la *Ligue Française*, M. Gaston Deschamps, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française d'Athènes, agrégé de l'Université et rédacteur au journal *Le Temps*, membre du Conseil national de cette Ligue, venu pour faire, ce jour, une conférence à Bayeux, qui avait manifesté le désir d'assister à notre réunion. Ce lauréat de l'Académie française témoigna, en termes émus, du plaisir qu'il avait éprouvé et sollicita l'honneur d'être compté parmi nos membres correspondants. M. le Président lui souhaita la bienvenue en cette qualité en ajoutant que tout l'honneur de sa réception serait pour la modeste compagnie dans laquelle il demandait à être inscrit.

TABLEAU DES MEMBRES

BUREAU (élu le 22 Avril 1926)

Président........... MM. ANQUETIL ;
Vice-Présidents..... GARNIER et le chanoine DUBOSQ ;
Secrétaire........... BUHOT ;
Vice-Secrétaire...... ROULLAND ;
Archiviste-Trésorier. REMY.

MEMBRES HONORAIRES

De droit : Mgr l'Evèque de Bayeux ; le Sous-Préfet de l'Arrondissement et le Maire de la Ville.

1900 Le Chanoine LE LIÈVRE, Secrétaire honoraire.

1923 M. Henri TOURNOUER, Président de la Société historique et archéologique de l'Orne.

COMMISSION D'IMPRESSION

Le Bureau et MM. CLOUET, Ad. MICHEL, H. MALLARD.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

1911 ALLIOLI, château de Cambes, à Saint-Loup-Hors, et à Paris, 16, Quai de la Mégisserie (1er).

1898 ANQUETIL, Avocat, correspondant de la Commission des Monuments historiques, membre de plusieurs Sociétés Savantes.

1907 Le Marquis DE BALLEROY, Conseiller Général, château de Balleroy.

1912 BANCE, Agent d'Assurances, Entrepreneur de Transports, Correspondant du Chemin de Fer.

1922 Mme la Comtesse BECCI.

(1) Ceux dont la résidence n'est pas indiquée habitent Bayeux.

1898 Le Chanoine BELLIARD (Off. Acad.), Organiste de la Cathédrale, Aumônier du Collège.

1900 L'Abbé BOURRIENNE, Chapelain Episcopal, Curé d'Ellon.

1919 Mme la Marquise DE BRICQUEVILLE, château de Guéron, et 4, rue Monsieur, Paris (7e).

1911 BUHOT (Off. Inst. Pub.), Professeur honoraire au Collège.

1913 BUZENET (Off. Acad.), Instituteur en retraite, Nonant.

1919 Mme la Comtesse CHEVALIER DU COUDRAY, Propriétaire.

1909 CLOUET (Off. Inst. Pub.), Principal honoraire.

1920 COLAS, Imprimeur-Editeur.

1920 COSTEL (Méd. mil.), Architecte de la Ville.

1898 Mme DACHÉ (Off. Inst. Pub.), Présidente de l'Union des Femmes de France.

1924 DELALANDE, Pharmacien.

1908 DELMAS, Propriétaire, Adjoint au Maire.

1921 L'Abbé DESMARES, Curé de Vaux-sur Aure.

1922 DESMASURES, Propriétaire.

1909 DESTOUCHES, Chirurgien-Dentiste.

1920 DIETZ (Chev. Lég. d'h.), Docteur en Médecine.

1909 DILLAYE, Avoué.

1901 DODEMAN, Avocat, Adjoint au Maire.

1922 Le Chanoine DUBOSQ, Vicaire-Général, Supérieur du Séminaire.

1922 L'Abbé DUBOSQ (Off. Acad.), Professeur de Philosophie, au Séminaire.

1920 DUPONT, Propriétaire.

1908 ERNULT (Chev. Lég. d'h.), Notaire, Maire de Bayeux.

1891 FERMAL, Avoué honoraire.

1923 FILLIATRE (Off. Inst. Pub.), Docteur ès-lettres, Professeur de Philosophie au Collège.

1921 FONTENELLE, Chevalier de l'Ordre de Léopold II, (Off. Inst.).

1925 Mme Robert FONTENELLE.

1899 Le Comte FOY, Carrefour Napoléon, Compiègne (Oise), et Paris, 8, rue du Cirque (8e).

1891 GARNIER, Avocat, Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

1912 GARNIER, Pharmacien.

1923 GAUTIER, Notaire.

1920 Baron F. GÉRARD, Député du Calvados, château de Maisons, et à Paris, 8, rue du Cirque (8e).

1910 GOSSELIN, Receveur d'Enregistrement en retraite, 50, rue Hélène, Le Hâvre.

1920 Baron ISSAVERDENS, Conseiller municipal, Propriétaire.

1923 JEHANNE, Libraire.

1909 JEUNHOMME (Off. Lég. d'h.), Médecin principal de l'armée en retraite, 23, rue Marrier, Fontainebleau.

1924 LANGEVIN, Négociant.

1914 LAUVRIÈRE, Propriétaire.

1912 LEFÉBURE (Chev. Lég. d'h.), fabricant de Dentelles, Impasse Prudhomme, et à Paris, 8, rue de Castiglione (1er).

1908 LEFRANÇOIS, Propriétaire.

1905 LE GRAS, Commissaire-Priseur.

1908 LE GRAS, Professeur au Lycée de Nantes.

1923 LELEU, Agent d'Assurances.

1901 Le Chanoine-agrégé LE MALE, Archiviste du diocèse de Bayeux.

1921 Le Chanoine agrégé LE MARCHAND.

1906 LE PELLERIN, Docteur en Droit, gérant de Propriétés.

1922 LÉTIENNE (Chev. Légion d'h.), ancien Médecin de la Compagnie du Nord en retraite, Vierville sur-Mer.

1900 LE TUAL DE LAHEUDRIE, Artiste Sculpteur, à Trévières, et à Paris, 48, rue de Londres (8e).

1891 MABIRE, Avocat.

1920 MALLARD, Négociant.

1891 Vicomte DU MANOIR, château de Saint-Cosme de-Fresné, et villa d'Arcy, à la Ciotat.

1908 MARIE (Off. Acad.), Maitre-ferronnier, Président du Tribunal de Commerce.

1923 MARIE, Juge de paix, Hautbourdin (Nord).

1924 MAZET, Propriétaire, Vaux-sur-Aure.

1908 MICHEL, Employé principal à l'imprimerie de l'*Indicateur*.

1911 MICHEL (Off. du Mérite agricole), Inspecteur au Crédit Foncier, Paris, 42, rue Boursault (17e).

1898 MORLENT, Directeur de la Fabrique de Porcelaine.

1903 NOCHÉ, Propriétaire.

1899 OSBERT, château de Sully.

1908 PELCERF, Pharmacien.

1922 PÉRIN, Electricien.

1903 PÉTELLE, Notaire.

1909 L'Abbé QUEUDEVILLE, Prêtre habitué à Rots.
1907 REMY, Propriétaire.
1922 ROULLAND. Professeur honoraire au Collège.
1923 SALLÉ (Chev. Lég. d'h.), Commissaire de la Marine en retraite.
1902 SEBIRE (Off. Acad.). Commis des Postes et Télégraphes.
1925 SHERMAN LOOMIS, 37, West 16 th Street, New York City (America).
1908 TUEBŒUF, ancien Imprimeur.
1914 TARDIEU, Juge.
1903 Baron D'USSEL (Off. Lég. d'h.), l'Abeaupinière, par Vatan (Indre).
1907 VIDGRAIN, Professeur de Philosophie au Collège de Dieppe.
1923 Mme VIMARD, Propriétaire.
1907 YVON, Docteur en Médecine, Paris, 7, place de la Bastille (4e).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1926 DESCHAMPS, Agrégé de l'Université, Rédacteur au *Temps*.
1900 TESSON, Capitaine de Frégate en retraite, Avranches.
1903 TRIGER, Docteur en Droit, Président de la Société historique et archéologique du Maine, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, Le Mans.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ALENÇON	Société Historique et Archéologique de l'Orne.
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie.
CAEN	Académie de Caen.
—	Association Normande.
—	Société des Antiquaires de Normandie.
CHERBOURG	Société Académique.
—	Société des Sciences Naturelles.
EPINAL	Société d'Emulation du Département des Vosges.
EVREUX	Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres
GRANVILLE	Le Pays de Granville.
LE HAVRE	Société Hâvraise d'Etudes diverses.
LE MANS	Revue Historique et Archéologique du Maine.

LOUVIERS	Société Littéraire.
MONTRÉAL	The Canadian Antiquarian.
PARIS	La Pomme.
—	Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-LO	Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire Naturelle de la Manche.
SAINT-MALO	Société Historique et Archéologique.
SAINT-OMER	Société des Antiquaires de Morinie.
SENS	Société Archéologique.
STOCKHOLM	Société des Antiquaires.
VALOGNES	Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique.

RELEVÉ FINANCIER

RECETTES

Actif au 31 Décembre 1925	5317 f. 50
Cotisations	820 »»
Intérêts des sommes placées	225 »»
Vente de Bulletins de la Société	59 50
	6422 f. 00
	157 75
Actif au 30 Septembre 1926	6264 f. 25

DÉPENSES

Etrennes Facteur, Concierge	20 f. »»
Convocations, Correspondance	31 75
Encaissement des Cotisations	43 60
Brochage du 14ᵉ volume du Bulletin	62 40
Total	157 f. 75

DÉTAIL DE L'ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 1926

Un Livret de la Caisse d'Epargne de Bayeux, Nᵒ 18503 — Capital	1017 f. 48
Intérêts	Mémoire
Trois Bons de la Défense Nationale de 1000 fr., à un an, Nᵒˢ 53139837, 55300044, 58591410	3000 »»
Trois Bons de la Défense Nationale de 500 fr., à un an, Nᵒˢ 10589280, 11760955, 11760986	1500 »»
En caisse entre les mains du Trésorier	746 77
Total égal	6264 f. 25

Le Trésorier de la Société : L. REMY

STATUTS

Article Premier. — La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement de l'Histoire, des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications à la contrée où elle est établie. Son siège est à l'Hôtel-de Ville.

Article Deuxième. — La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième. — Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième. — Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article Cinquième. — Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième. — Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de dix francs. — L'année, pour les cotisations, commence le premier janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Article Septième. — Les Membres honoraires ou correspondants peuvent assister aux séances et y ont le droit de vote.

Article Huitième. — Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ; deux Vice-Présidents ; un Secrétaire ; un Vice-Secrétaire ; un Archiviste-Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. — L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue

des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ARTICLE NEUVIÈME. — Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

ARTICLE DIXIÈME. — La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits. Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier : l'auteur pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

ARTICLE ONZIÈME. — Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun. — Les Vice-Présidents le suppléent. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires, en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

ARTICLE DOUZIÈME. — L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde sans un visa écrit du Président.

ARTICLE TREIZIÈME. — Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société. — Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année. — Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

ARTICLE QUATORZIÈME. — La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères. Il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième. — La Société tiendra, au moins, une séance par trimestre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième. — En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième. — La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième. — Il ne pourra être fait de changement ou additions aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième. — Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Les Statuts de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 avril 1891.

*Elle a été déclarée, le 22 avril 1908, suivant les prescriptions de la loi du 1er juillet 1901, déclaration insérée à l'*Officiel *du 2 mai suivant. Elle peut donc, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations de ses adhérents, les sommes au moyen desquelles ces cotisations seraient rédimées, le local destiné à la réunion de ses membres.*

TABLE

		PAGES
P.-Th. Dubosq.	Damigny, ancien Fief et Château, Paroisse du Diocèse de Bayeux.	1
Ch. Garnier....	Notes d'Histoire Bayeusaine (1791-1797). . .	14
—	Un Chapitre de la Vie Municipale à Bayeux, pendant la présente Guerre	27
G Dillaye.....	Saint-Paul-du-Vernay, formation de la petite Propriété rurale (xvii[e] et xviii[e] siècles). . .	36
A. Létienne....	Le Président Pierre Le Menuet de la Jugannière.	45
Ph. Clouet....	Etudes Toponymiques	60
E. A. de Gouey.	Fêtes du deuxième Millénaire Normand à Bayeux (8 et 9 Juin 1924)	67
Séance solennelle du 5 Septembre 1922		102
Sherman Loomis.	Origine et Date de la Tapisserie de Bayeux . .	117
E. Anquetil....	Nécrologies	128
Comptes Rendus des Séances		132
Tableau des Membres		136
Sociétés Correspondantes		139
Etat Financier de la Société (30 Septembre 1926)		140
Statuts		141

BAYEUX. — IMPRIMERIE RENÉ-P. COLAS, RUE ROYALE


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 7941



